Programme Communal 2024



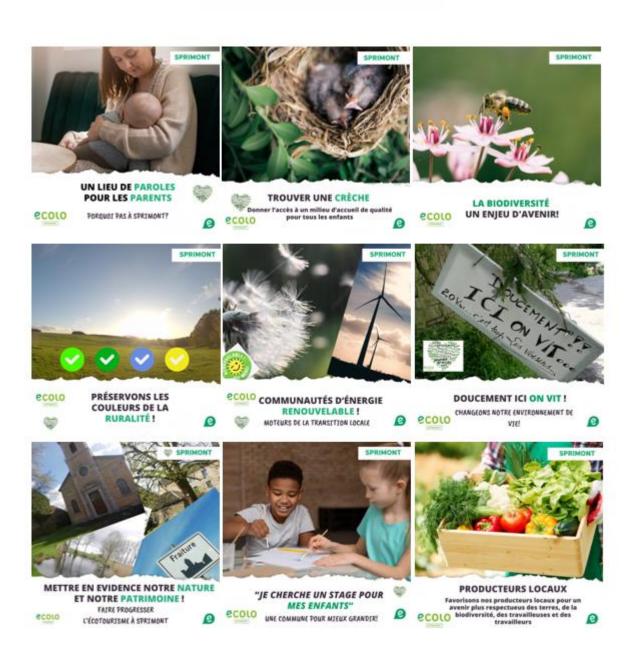


Table des matières

Introduc	ction	4
Fiche 1	- Notre commune plus verte, propre et agréable	6
1.	Donner plus de place à la nature aux centres de notre commune et de nos villages	6
2.	Pollutions sonores et de l'air	
3.	Lutte contre les incivilités / Propreté	8
4.	Tendre vers le zéro-déchet	8
5.	Gestion de l'eau	9
Fiche 2	- Notre commune construite par ses citoyen·ne·s	11
1.	Transparence	
2.	La participation citoyenne	
Fiche 3	- Notre commune produit et consomme localement	
1.	Exemplarité des pouvoirs communaux	
2.	Une agriculture durable	
3.	Alimentation saine	
4.	Dans les commerces	22
5.	Infrastructures et économie circulaire	
6.	Monnaies locales et complémentaires	
7.	Textile durable Erreur ! Signet non dé	
Fiche 4	- Notre commune, toujours plus dynamique	
1.	Pour un soutien au dynamisme économique local	
2.	Convivialité et cohésion sociale	
3.	Dynamiser la culture et le sport grâce à la commune	
4.	Optimiser les ressources communales	
	- Place aux enfants et aux jeunes dans ma commune	
1.	À l'école	
2.	Accueil de la petite enfance.	
3.	Accueil extra-scolaire	
4.	Participation des enfants et des jeunes	
	- Notre commune est conviviale et solidaire	
1.	Affaires sociales : tous les leviers au service de la solidarité !	
2.	La commune actrice de l'insertion socio-professionnelle	
3.	Les aîné·e·s parties prenantes de la commune!	
3. 4.	Des initiatives innovantes en matière de logement	
	- Notre commune s'enrichit de ses racines multiculturelles	
1.	Reconnaître et valoriser la diversité culturelle	
2.	Lutter activement contre le racisme et les discriminations	
3.	Organiser l'accueil et l'intégration des primo-arrivantes et arrivants et des demander	
	indeuses d'asile	
4.	Accueillir les gens du Voyage	
	- Dans notre commune, plus de choix de mobilité	
1.		
1. 2.	Pour le mise en place d'une commune « vision zére »	
	Pour la mise en place d'une commune « vision zéro »	
3.	Pour une commune résolument tournée vers les modes actifs	
4. 5	Pour une commune où la mobilité se partage	
5.	Pour une commune engagée pour une mobilité inclusive	
6.	Pour une commune tournée vers la mobilité du futur	/U

7.	Pour une commune où la mobilité est construite avec les habitant·e·s	. 71
Fiche 9	- Dans notre commune, des choix malins en matières énergétiques	77
1.	Se donner les moyens de ses ambitions	. 77
2.	Diminution de la consommation d'énergie Erreur ! Signet non déf	ini.
3.	Production d'énergies renouvelables	. 80
Fiche 10) - Notre commune est sûre	86
1.	Associer les citoyen·ne·s	. 86
2.	Une commune ouverte et festive, en toute sécurité pour chacun·e	. 87
3.	Plus de cohésion sociale pour plus de sécurité	. 88
Fiche 11	l - Notre commune aide à protéger notre santé	
1.	Développer le sport pour toutes et tous	
2.	Faciliter l'accès aux soins de santé	
3.	Faire de la santé une politique communale transversale	. 93
4.	Santé-Environnement	. 94
Fiche 12	2 - Notre commune, une gestionnaire responsable	
1.	Promouvoir et défendre des mesures en faveur de la simplification administrative	. 97
2.	Mutualiser les services pour un service de proximité, efficace et moins coûteux	. 97
3.	Promouvoir une fiscalité locale juste et redistributive	. 98
4.	Investir autrement	. 99
5.	Renforcer l'implication citoyenne dans la gestion financière de la commune	
Fiche 13	3 - Notre commune vise à l'égalité entre ses citoyen·ne·s	104
1.	Des services communaux à la pointe des enjeux	
2.	Lutter contre les violences faites aux femmes et aux minorités de genre	105
3.	Parentalité et éducation égalitaire	106
4.	Un espace public inclusif	107
Fiche 14	4 - Notre commune, amie des animaux	
5.	Feux d'artifice	
6.	Collaboration avec les CPAS	110
7.	Autres mesures	111

Introduction

Des communes qui protègent les citoyen·ne·s et accélèrent la transition

Ce document est un projet ouvert au débat et à des améliorations proposées par les citoyen.nes de Sprimont.

Depuis plus de 40 ans, ECOLO se bat pour plus de justice sociale, pour une prise en compte sérieuse de dérèglement climatique, pour une économie durable, pour le renouveau de la démocratie et de la participation citoyenne, etc. En tant qu'écologistes, nous avons à cœur de d'agir localement et efficacement au sein de la société civile et au cœur de nos villages afin de répondre aux besoins des citoyens, d'améliorer leur quotidien et de préparer au mieux l'avenir de notre planète.

Il y a quelques années, notre slogan était « ECOLO, cela vous change une commune ». En 2018, ECOLO prend part à la majorité dans plus de 75 communes. Cette législature est marquée par une succession sans précédent de crises : COVID, inondations, sécheresse, guerre en Ukraine, explosion des prix de l'énergie. A Sprimont, de listes Ecolo ont été présentées de 1982 à 2012, une représentation au Conseil communal avec des élus Ecolo a été assurée de 1982 à 2018 sans interruption. En 2018, il a été décidé de ne pas présenter de liste, mais depuis 2020, notre action a trouvé un nouveau souffle et l'équipe s'est rajeunie et étoffée et plusieurs de nos membres, ce qui nous permet de présenter à nouveau une liste aux élections d'octobre 2024. Durant notre absence au conseil communal, nous avons tout de même mené quelques actions pour « semer des graines » tout en ayant été présents à des commissions consultatives (Commission communale de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité (CCATM), Commission Communale Consultative des Aînés (CCCA) et POLLEC). Nous avons ainsi contribué à faire évoluer les mentalités. Petit à petit. Par ailleurs, notre présence à la Région aide au développement de projets concrets sur notre commune, au travers des différents subsides et actions de nos ministres et député·es. Des travaux économiseurs d'énergie, des aménagements pour la mobilité douce, des actions en faveur de la biodiversité ...

Par rapport à 2018, le contexte a totalement changé. Outre les crises citées ci-dessus, le dérèglement climatique est on ne peut plus d'actualité. À côté des actions d'atténuation (pour diminuer l'impact du dérèglement climatique), les actions d'adaptation doivent être encore plus accentuées pour se prémunir des conséquences déjà bien présentes de ce dérèglement climatique.

Le programme communal d'Ecolo Sprimont se nourrit des valeurs écologistes de respect, de tolérance et de solidarité afin de rendre notre commune plus verte et plus juste, mais aussi plus égalitaire. Il regroupe les propositions d'actions et de réalisations à entreprendre pour mieux vivre

et mieux grandir à Sprimont. Il est aussi une pierre à casser, un support pour des discussions avec les Sprimontoises et les Sprimontois !

Dans ce programme, nous vous proposons de rêver comme Rob Hopkins nous le suggère, « en remettant l'imagination¹ au cœur de nos vies quotidiennes ». Demandons-nous : « et si... ? ». Et si... le pouvoir de changer le cours des choses en profondeur était entre nos mains ? Et si... en plus, on se mettait ensemble pour y arriver ? Quand le les défis posés par notre planète deviennent compliqués, nous devons nous montrer volontaires afin de montrer que des changements rapides et profonds sont possibles pour un meilleur futur. Tout en tentant de répondre aux défis du présent, notre rôle est de nous projeter, de projeter notre commune dans l'avenir pour répondre aux besoins de notre société tels que le défi social, climatique, démocratique et énergétique auquel nous faisons face actuellement.

C'est ensemble que nous pourrons bâtir notre monde d'aujourd'hui et de demain : un avenir, + vert et + juste.

5

¹ Le psychologue et philosophe John Dewey définit l'imagination comme la possibilité de regarder les choses comme si elles pouvaient être autres.

Fiche 1 - Notre commune plus verte, propre et agréable

Notre état de santé, physique comme mental et social, est déterminé entre autres par l'environnement dans lequel nous vivons. La présence ressourçante d'espaces verts, la qualité de l'air, le bruit, les contacts avec des pesticides et des produits chimiques parfois nocifs vont durablement influencer notre bien-être et celui de nos proches. Nous sommes tous concernés même si, pour certaines sources de pollution, les enfants et les personnes vulnérables sont particulièrement touchées.

Chez ECOLO, nous voulons que la commune mène une politique qui améliore la santé de ses habitant·e·s et cela passe par des actions qui améliorent notre environnement. Il faut diminuer les sources de pollution et mieux se protéger des pollutions restantes.

1. Donner plus de place à la nature aux centres de notre commune et de nos villages

- En vue de prolonger les espaces de nature et d'en faire une partie prenante essentielle aux centres de notre commune et de nos villages, nous adapterons le plan communal de développement en y intégrant mieux les enjeux du développement territorial, de la nature et du climat. Nous réaliserons une étude du réseau écologique du territoire. Afin de connaître toutes les richesses, potentialités et les faiblesses de la biodiversité du territoire, un état des lieux sera mené et réactualisé tous les dix ans et un plan d'actions à entreprendre sera établi afin d'améliorer l'état de la biodiversité.
- Nous intégrerons et/ou porterons une attention particulière à la dimension environnementale² dans les demandes de permis d'urbanisme pour les nouveaux projets.
 La commune travaillera à un guide "des bonnes pratiques environnementales" en lien avec l'étude du réseau écologique de son territoire vers lequel elle orientera les porteurs de projets.
- Nous mènerons une politique de renaturalisation, notamment du centre de Sprimont en privilégiant dans ces espaces verts des espèces vivaces et locales, en remplaçant certaines surfaces artificialisées par des plantations supplémentaires dans l'espace public d'ici 2030.
- Nous lutterons contre les îlots de chaleur et les risques d'inondation tout en offrant des espaces de circulation à la faune et la flore.

² Végétalisation des façades/toitures, gestion intégrée des eaux de pluie au plus proche de la source, une surface minimale perméable à préserver en utilisant le Coefficient Biotope de Surface (CBS), intégration dans les façades des dispositifs pour accueillir la petite faune (nichoirs,...) etc.)

- Nous mènerons également une politique de renaturalisation des cours de récréations et des bâtiments publics.
- Nous serons attentifs et attentives à la pollution lumineuse, en créant une ou plusieurs trames noires (des zones non-éclairées pour les animaux nocturnes). Nous développerons également des projets de sensibilisation en organisant notamment des "Nuits de l'Obscurité."
- Nous y créerons des vergers hautes-tiges pédagogiques en auto-cueillette, des haies de petits fruitiers, etc. toutes ces plantations qui créent de la convivialité et du lien, tout en diversifiant la biodiversité et l'accueil de la faune.
- Nous créerons des zones d'ombrage avec quelques infrastructures (jeux pour les enfants, bancs, etc.).
- Nous travaillerons à désimperméabiliser les surfaces bétonnées là où c'est aisément faisable, par l'emploi de dalles perméables dans les parkings extérieurs et en intérieur d'îlot.
- Nous poursuivrons les actions comme "les 4000 km de haies", "adopter un espace vert", "ma commune sans pesticide" etc.
- Nous proposerons de limiter la tonte dans les espaces publics (fauchages tardifs, tontes diversifiées, matériel ne déchirant pas les arbres) pour des gains en biodiversité, moins de bruit, moins d'heures de travail à réorienter vers la plantation fruitière et l'entretien des arbres, économies sur le carburant et moins de pollution (gaz à effets de serre et sonore).
 Nous pouvons notamment soutenir l'opération "en mai tonte à l'arrêt" et s'en inspirer.
- Nous régénérerons nos forêts publiques et privées en veillant à la diversification des essences et en adoptant des méthodes de gestion basées sur les processus naturels des forêts. Nous veillerons à revaloriser le secteur sylvicole local.
- Nous mettrons en œuvre des actions pour la sauvegarde des insectes polinisateurs: soutenir l'activité apicole, maintenir et/ou restaurer un réseau d'espaces propices à la vie des insectes pollinisateurs, installer des hôtels à insectes, mais aussi sensibiliser les citoyens à la problématique des insectes butineurs.
- Nous continuerons la renaturalisation des cimetières pour en faire des espaces sereins et accueillant plus de biodiversité.

2. Pollutions sonores et de l'air

• Nous sensibiliserons les usager·ères de l'espace public grâce au placement de sonomètres et d'appareils de mesures de la qualité de l'air dans l'espace public. Nous mènerons des actions de sensibilisation qui "rendent visibles" cette pollution invisible.

- Nous travaillerons sur la pollution sonore dans les écoles en créant des espaces de silence et éventuellement en améliorant l'isolation phonique.
- Nous aménagerons des zones apaisées dans les quartiers.
- Dans les cahiers de charge pour l'achat de matériel, nous veillerons à prendre en compte les critères de pollution sonore et de l'air. Par exemple, acheter des souffleuses de feuilles à bruit contenu.
- Nous participerons au développement de la santé environnementale en mettant en place un plan d'actions visant à réduire l'exposition des populations les plus à risque (enfants et personnes âgées) aux effets des polluants intérieurs. Cela passera par l'achat de produits respectueux de l'environnement et de la santé, par exemple pour les produits de nettoyage et les peintures pour les bâtiments communaux, les crèches, les écoles, les maisons de repos et de soin, etc.

3. Lutte contre les incivilités / Propreté

- Nous mènerons des actions de sensibilisation à la propreté publique en organisant des défis à relever et des concours par école, par village, par rue.
- Nous sensibiliserons à la dangerosité de certains déchets métalliques pour la santé des bovins et d'autres animaux aux abords des prairies.
- Nous diversifierons et intensifierons les campagnes de sensibilisation par des actions citoyennes telles que la semaine de la propreté ou la distribution de sacs pour déjection canine par l'administration ou les comités de quartier, ou encore les projets de sensibilisation du trajet des eaux, via les contrats de rivières en Wallonie.
- Nous développerons les infrastructures limitant les incivilités, comme les poubelles (avec un dispositif empêchant le dépôt des déchets ménagers) là où elles sont nécessaires ou les WC publics dans des lieux de passage qui permettent une surveillance.
- Nous faciliterons l'accès aux Recyparcs et développerons les projets de donnerie en leur sein. Nous étudierons un projet de Ressourcerie à Sprimont, en collaboration avec Intradel. Nous développerons également les collaborations pour la récupération d'encombrants à domicile afin de lutter contre les dépôts clandestins.

4. Tendre vers le zéro-déchet

• Nous travaillerons sur le "zéro-déchet" à travers des actions de sensibilisation à destination des citoyen·ne·s, mais également des commerçant·e·s (afin qu'ils ou elles acceptent des contenants réutilisables, par exemple). Nous soutiendrons l'Eco-Team au sein de

l'Administration, notamment pour que les employé·e·s s'orientent vers des pratiques zérodéchet et durables dans le cadre de leur travail.

- Nous proposerons un guide afin d'organiser des événements durable, zéro-déchet.
- Nous organiserons ou soutiendrons l'organisation de défis autour du zéro-déchet.

5. Gestion de l'eau

• Nous développerons des campagnes de communication contre le gaspillage d'eau potable et adopterons des plans d'urgence en cas de pénurie d'eau. Les infrastructures permettant la réutilisation de l'eau seront encouragées dans les projets immobiliers.

Fiche 1 - Notre commune plus verte, propre et agréable

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es :

- En vue de prolonger les espaces de nature et d'en faire une partie prenante essentielle aux centres de notre commune et de nos villages, nous adapterons le plan communal de développement en y intégrant mieux les enjeux du développement territorial, de la nature et du climat.
- Nous mènerons une politique de renaturalisation, notamment du centre de Sprimont en privilégiant dans ces espaces verts des espèces vivaces et locales, en remplaçant certaines surfaces artificialisées par des plantations supplémentaires dans l'espace public d'ici 2030.
- Nous mènerons également une politique de renaturalisation des cours de récréations et des bâtiments publics.
- Nous lutterons contre les îlots de chaleur et les risques d'inondation tout en offrant des espaces de circulation à la faune et la flore.
- Nous serons attentifs et attentives à la pollution lumineuse, en créant une ou plusieurs trames noires (des zones non-éclairées pour les animaux nocturnes). Nous développerons également des projets de sensibilisation en organisant notamment des "Nuits de l'Obscurité" en association avec des parties prenantes telles que Ascen (http://www.ascen.be/no/) et Natagora (https://www.natagora.be/la-nuit-europeenne-des-chauves-souris)
- Nous y créerons des vergers hautes-tiges pédagogiques en auto-cueillette, des haies de petits fruitiers, etc. toutes ces plantations qui créent de la convivialité et du lien, tout en diversifiant la biodiversité et l'accueil de la faune.
- Nous mettrons en œuvre des actions pour la sauvegarde des insectes pollinisateurs : soutenir l'activité apicole, maintenir et/ou restaurer un réseau d'espaces propices à la vie des insectes

pollinisateurs, installer des hôtels à insectes, mais aussi sensibiliser les citoyens à la problématique des insectes butineurs.

- Nous sensibiliserons les usager·ères de l'espace public grâce au placement de sonomètres et d'appareils de mesures de la qualité de l'air dans l'espace public. Nous mènerons des actions de sensibilisation qui "rendent visibles" cette pollution invisible.
- Nous sensibiliserons à la dangerosité de certains déchets métalliques pour la santé des bovins et d'autres animaux aux abords des prairies.
- Nous travaillerons sur le "zéro-déchet" à travers des actions de sensibilisation à destination des citoyen·ne·s, mais également des commerçant·e·s (afin qu'ils ou elles acceptent des contenants réutilisables, par exemple). Nous soutiendrons l'Eco-Team au sein de l'Administration, notamment pour que les employé·e·s s'orientent vers des pratiques zéro-déchet et durables dans le cadre de leur travail
- Nous faciliterons l'accès aux recyparcs et développerons les projets de donnerie en leur sein.
 Nous étudierons un projet de Ressourcerie à Sprimont, en collaboration avec Intradel. Nous développerons également les collaborations pour la récupération d'encombrants à domicile afin de lutter contre les dépôts clandestins.
- Nous développerons des campagnes de communication contre le gaspillage d'eau potable et adopterons des plans d'urgence en cas de pénurie d'eau. Les infrastructures permettant la réutilisation de l'eau seront encouragées dans les projets immobiliers.

Fiche 2 - Notre commune construite par ses citoyen·ne·s

La commune est le premier point de contact des citoyen·ne·s avec l'autorité et la gestion publiques. Première fenêtre de la démocratie, elle peut fonctionner de manière à renforcer la confiance des citoyen·ne·s envers les institutions et permettre leur implication sur des enjeux qui leur tiennent à cœur.

Pour les écologistes, il est donc essentiel d'être à la pointe sur la transparence et la participation citoyenne. Ils sont, tous deux, les garants d'une démocratie plus vivante, plus dynamique et plus inclusive.

En effet, l'accès à la décision publique dépend non seulement d'une information claire, complète et accessible donnée aux citoyen·ne·s mais aussi de leur participation au processus de décision.

Pour mettre en œuvre ces deux principes de manière juste et efficace, nous proposons une série d'outils et d'engagements concrets qui bénéficieront à tous et toutes.

1. Transparence

Pilier d'une véritable démocratie, la transparence favorise l'impartialité et l'objectivité du service public. Elle ne doit pas seulement rendre visible la décision publique mais doit aussi permettre de comprendre son contexte et ses contraintes.

La mise en œuvre du principe de transparence peut se décliner selon trois axes:

- Faciliter l'accès aux documents administratifs et à l'information
- Garantir les principes de bonne gouvernance
- Assurer la publicité des services et des équipements collectifs de l'administration

Pour ce faire efficacement, il nous semble indispensable de continuer à renforcer l'administration numérique en complément des voies classiques et légales de publicité (affichages et consultations à la commune par exemple).

- Nous portons une grande attention à la fracture numérique, c'est pourquoi nous proposons de mettre en place des formations pour l'utilisation des nouvelles technologies et de créer un Espace Public Numérique à Sprimont.
- Nous nous engageons à rendre accessibles les conseils communaux aux citoyen·ne·s via leur retransmission directe sur internet. L'enregistrement des séances sera disponible sur internet, en complément des comptes-rendus et documents déjà accessibles.

Faciliter l'accès aux documents administratifs et à l'information

- Nous nous engageons à garantir et faciliter l'accès ainsi qu'à communiquer de façon proactive et efficace à la population quand cela s'y prête les éléments suivants :
 - Les informations relatives au conseil communal (dont l'ordre du jour, les projets de délibérations, les décisions, les procès-verbaux, le règlement d'ordre intérieur, la retransmission des séances, etc.). Le calendrier (date, heure et lieu) des conseils sera disponible à minima pour les trois conseils à venir. Nous ajouterons dans le règlement d'ordre intérieur la possibilité pour les conseillers communaux et conseillères communales d'insérer les motivations de leur vote, par écrit, dans les comptes-rendus;
 - Les informations relatives aux budgets et comptes de la commune ;
 - Les informations relatives à la tenue d'enquêtes publiques sur le territoire de la commune ou dans lesquelles la commune est impliquée. Nous visons ici l'avis d'enquête publique mais aussi tous les dossiers et pièces qui y sont relatifs ;
 - Les règlements et ordonnances du conseil, du collège et du de la bourgmestre.
- Nous rendrons l'ensemble de ces informations et documents lisibles et facilement accessibles en version électronique sur le site internet de la commune en allant au-delà du strict minimum garanti dans la loi. Nous développerons la communication via les réseaux sociaux de la commune, les médias locaux, l'affichage public et tout autre moyen de communication à disposition des autorités communales les informations les plus importantes afin d'informer les citoyens de manière directe, claire, efficace et régulière. Nous mettrons par exemple à la disposition ces informations en version papier à la bibliothèque communale pour consultation.

Garantir la bonne gouvernance du niveau local

Les principes de bonne gouvernance sont notamment le comportement éthique des élu·e·s et de l'administration, ainsi que l'innovation, la durabilité et l'orientation à long terme, la gestion financière saine, l'efficacité et l'efficience. Nous souhaitons incarner ces principes au niveau local notamment par les mesures suivantes :

- Afin d'améliorer l'expertise de tous les élu.e.s communaux et du personnel politique, nous proposons d'organiser, en début de législature, des séances le code wallon de la démocratie locale, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, les marchés publics, la gouvernance, etc.;
- Sur le site internet de la commune et en complément à ce qui est disponible sur cumuleo.be, nous proposons une publication :

- des rémunérations et avantages des bourgmestre, échevin·e·s et président·e de CPAS de la commune ;
- d'un listing des délégué·e·s désigné·e·s par le conseil communal pour représenter la commune dans ses différentes structures ;
- De continuer à développer les voies de distribution du bulletin communal en version PDF (ex. lien sur la page Facebook de la commune).
- Les structures para-communales (intercommunales, régies communales, ASBL communales, associations de projet etc.) sont le relais sur le terrain de la politique communale. Leurs conseils d'administration sont composés, entre autres, d'élu.e.s du conseil communal ou des mandataires désigné·e·s par le conseil. Au sein de ces organismes, vos élu.e.s écologistes veilleront à la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance et à l'apport d'une vision écologiste. Nous proposons que les administrateurs qui se portent candidats à ces postes aient l'obligation de motiver cette candidature³. Nous voulons également que chaque administrateur, lors de sa désignation, signe avec la commune une « charte de l'administrateur » qui précise ses missions, droits et obligations, ainsi qu'un code de déontologie
- Nous demanderons un rapport par mandataires de l'exercice de leur mandat au sein des organes communaux et para-communaux⁴;
- Nous garantirons la mise en place d'aménagements raisonnables pour l'accès aux séances du conseil communal, tant pour les membres du conseil que pour le public (accès PMR, boucle à induction, pauses après 2h de réunion, etc.) conformément à l'article 22ter de la Constitution belge et à la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CPDH).
- Nous octroierons aux citoyen·ne·s, aux conseillers communaux et aux conseillères communales le droit de poser des questions d'actualité au conseil communal jusqu'à un jour franc avant la séance. Les partis, associations ou citoyen·ne·s portant des messages incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence sur base de prétendue race, d'ethnie, du sexe, de la nationalité, de la religion ou des conceptions philosophiques, du handicap, de l'âge ou de l'orientation sexuelle en seront exclus.
- Nous garantissons que les conseillères communales et conseillers communaux puissent obtenir une version électronique des actes et pièces relatifs à l'administration de la commune⁵;

³ Voir la Note sur la réforme de la gouvernance de la Ville de Bruxelles concernant ses organismes

⁴ Pour le moment, les CC peuvent le demander mais pas obligatoire. Art. 1231-9 pour les régies, art. 1234-1 pour les asbl communales,

⁵ Déjà écrit dans l'art.L1122-10 suite au décret transparence wallon mais peut être intéressant de le garantir.

Assurer la publicité des services et des équipement collectifs de l'administration

Nous publierons sur le site internet de la commune ainsi qu'en version papier à la bibliothèque communale pour consultation :

- Un document décrivant les compétences, l'organisation et le fonctionnement de l'autorité administrative (dont un organigramme) ;
- Les inventaires des subventions, des études réalisées et des marchés publics conclus ;
- Les plans et programmes environnementaux, plans et schémas d'aménagement du territoire, règlements d'urbanisme, etc. ;
- Les menaces imminentes pour la santé ou l'environnement ;
- La localisation des équipements collectifs (crèches, écoles, musées, théâtres, centres sportifs, recyclage, parcs à conteneurs, bibliothèques, espaces verts et parcs, plaines de jeux, etc.).

2. La participation citoyenne

La participation citoyenne est vue comme un outil de renforcement de la démocratie. Celle-ci permet de renforcer les possibilités d'influence de tou·te·s les citoyen·ne·s sur les sujets qui les concernent et de construire une société plus juste.

La commune, vu sa proximité avec les citoyen·ne·s, est le premier lieu d'émergence des diverses démarches participatives. Ces démarches peuvent viser toute une série de matières : énergie/climat, environnement, logement, sport, mobilité, troisième âge, culture, jeunesse, etc.

Renforcer l'implication des Sprimontois es dans la vie de la commune

- Nous encouragerons et mettrons en place les commissions citoyennes (par ex. un Panel Citoyen pour le Climat) qui permettront aux citoyen·ne·s de s'impliquer dans les décisions qui les concernent. Ces organes seront notamment mandatés pour trouver des solutions à des enjeux concrets notamment concernant l'adaptation et l'atténuation aux dérèglements climatiques.
- Nous veillerons à ce que chaque processus de participation citoyenne comprenne une information complète à l'égard des citoyen·ne·s et une phase délibérative en vue d'une co-construction des décisions à prendre.
- Nous organiserons, par exemple avant des séances du conseil communal, mais également à des divers moments permettant une meilleure accessibilité à tou·tes, des moments d'échanges entre élu·e·s et habitant·e·s sur des sujets d'actualité de leur commune.

- Nous consacrerons les moyens adéquats au bon fonctionnement de ces conseils et comités.
 Cela passera notamment par le recours à un·e animateur·trice externe expérimenté·e afin de rendre ces rencontres dynamiques et efficaces. Leur mise en œuvre tiendra compte des éléments suivants : horaires, mise en place d'une garderie, méthodes pour encourager l'expression de chacun·e (en proposant différents moyens de s'exprimer : oral, écrit, dessins, etc.) etc.
- Nous octroierons des budgets participatifs chaque année.
- Nous soutiendrons le développement des comités de quartiers et des comités de citoyen·ne·s. Nous leur accorderons des budgets participatifs destinés à concrétiser des projets d'amélioration du cadre de vie et nous leur destinerons des informations de manière prioritaire.
- Nous faciliterons les projets des habitant·e·s, associations ou quartiers, notamment ceux qui favorisent la transition écologique, en plaçant à leur disposition des locaux publics, une aide matérielle ou financière ou un soutien à la création d'associations.
- Nous veillerons à ce que les horaires des réunions et groupes de travail soient compatibles avec la gestion d'une vie professionnelle et d'une vie familiale. Nous veillerons également à faciliter l'accès aux informations relatives à des systèmes de baby-sitting.
- Nous mettrons en place des échevinats de la participation citoyenne et du personnel aura cette thématique dans ces missions.

Créer un droit d'initiative citoyenne

- Nous créerons un droit politique nouveau : l'Initiative Citoyenne Communale. Elle permet d'obtenir du conseil communal qu'il délibère et vote sur un texte précis proposé par des citoyen·ne·s. En cas de vote négatif, ce texte sera soumis à une consultation populaire. Contrairement à l'interpellation citoyenne ou à une consultation populaire, il s'agit bien de voter sur un texte avec un projet précis, que l'autorité devra suivre tel quel. Le processus est le suivant :
- 1. Le texte de l'Initiative doit être soutenu par au moins 2% des habitant.e.s de la commune. Les dispositions légales relatives à la consultation populaire communale définissent les matières dans lesquelles le droit d'initiative peut s'exercer et les procédures d'examen de validité. Le texte ne peut être contraire à la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales ou aux lois et règlementations supra-communales en vigeur.
- 2. Le conseil communal dispose d'un délai maximal défini pour voter sur l'initiative. Si le vote est favorable, l'autorité communale se donne les moyens de mettre en œuvre le projet d'initiative dans des délais raisonnables. Si le conseil souhaite amender le projet initial, il dispose d'un an pour le faire en concertation avec les porteurs de projet. Si le vote

- est défavorable, le conseil doit motiver son refus. Le texte est ensuite soumis à consultation populaire avec, éventuellement, un contre-projet du conseil communal.
- 3. Néanmoins, l'Initiative peut aussi être retirée par ses porteurs, en échange d'un vote par le conseil communal de sa propre contre-proposition.
- Nous veillerons à ce que l'ensemble de ces dispositifs de participation citoyenne soient accessibles à tou·tes, y compris aux personnes en situation de handicap et en rendant possible la sollicitation de dispositifs spécifiques sur demande

Améliorer le contact entre les citoyen.nes et le personnel communal

- Nous garantirons une communication fluide entre l'Administration communale, les élu·e·s et les citoyen·ne·s en diversifiant notamment les canaux (bulletins communaux, site internet, réseaux sociaux, tracts, panneaux d'affichage libre...) et en précisant les moyens à privilégier dans les différentes situations.
- Nous nous engagerons à répondre dans un délai le plus rapide possible aux demandes des citoyen·ne·s.
- Nous veillerons à l'accessibilité du site web communal à l'ensemble des personnes en situation de handicap, conformément à la directive européenne en la matière.

Fiche 2 - Notre commune construite par ses citoyen·ne·s

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es :

- Nous portons une grande attention à la fracture numérique, c'est pourquoi nous proposons de mettre en place des formations pour l'utilisation des nouvelles technologies et de créer un Espace Public Numérique à Sprimont.
- Nous nous engageons à rendre accessibles les conseils communaux aux citoyen·ne·s via leur retransmission directe sur internet. L'enregistrement des séances sera disponible sur internet, en complément des comptes-rendus et documents déjà accessibles.
- Nous encouragerons et mettrons en place les commissions citoyennes (par ex. un Panel Citoyen pour le Climat) qui permettront aux citoyen·ne·s de s'impliquer dans les décisions qui les concernent. Ces organes seront notamment mandatés pour trouver des solutions à des enjeux concrets notamment concernant l'adaptation et l'atténuation aux dérèglements climatiques.
- Nous organiserons, par exemple avant des séances du conseil communal, mais également à des divers moments permettant une meilleure accessibilité à tou·tes, des moments

d'échanges entre élu·e·s et habitant·e·s sur des sujets d'actualité de leur commune.

- Nous octroierons aux citoyen·ne·s, aux conseillers communaux et aux conseillères communales le droit de poser des questions d'actualité au conseil communal jusqu'à un jour franc avant la séance ;
- Nous nous engageons à garantir et faciliter l'accès ainsi qu'à communiquer de façon proactive et efficace à la population quand cela s'y prête les éléments suivants :
 - Les informations relatives au conseil communal (dont l'ordre du jour, les projets de délibérations, les décisions, les procès-verbaux, le règlement d'ordre intérieur, la retransmission des séances, etc.). Le calendrier (date, heure et lieu) des conseils sera disponible à minima pour les trois conseils à venir. Nous ajouterons dans le règlement d'ordre intérieur la possibilité pour les conseillers communaux et conseillères communales d'insérer les motivations de leur vote, par écrit, dans les comptes-rendus ;
 - Les informations relatives aux budgets et comptes de la commune ;
 - Les informations relatives à la tenue d'enquêtes publiques sur le territoire de la commune ou dans lesquelles la commune est impliquée. Nous visons ici l'avis d'enquête publique mais aussi tous les dossiers et pièces qui y sont relatifs ;
 - Les règlements et ordonnances du conseil, du collège et du.de la bourgmestre.
- Nous garantirons une communication fluide entre l'Administration communale, les élu·e·s et les citoyen·ne·s en diversifiant notamment les canaux (bulletins communaux, site internet, réseaux sociaux, tracts, panneaux d'affichage libre...) et en précisant les moyens à privilégier dans les différentes situations.
- Nous garantirons la mise en place d'aménagements raisonnables pour l'accès aux séances du conseil communal, tant pour les membres du conseil que pour le public (accès PMR, boucle à induction, pauses après 2h de réunion, etc.) conformément à l'article 22ter de la Constitution belge et à la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CPDH).
- Nous veillerons à l'accessibilité du site web communal à l'ensemble des personnes en situation de handicap, conformément à la directive européenne en la matière.
- Sur le site internet de la commune, nous proposons une publication :
 - des rémunérations et avantages des bourgmestre, échevin·e·s et président·e. de CPAS de la commune ;
 - d'un listing des délégué·e·s désigné·e·s par le conseil communal pour représenter la commune dans ses différentes structures ;

- De continuer à développer les voies de distribution du bulletin communal en version PDF (ex. via un lien sur la page Facebook de la commune, dans certains commerces).
- Nous créerons un droit politique nouveau : l'Initiative Citoyenne Communale. Elle permet d'obtenir du conseil communal qu'il délibère et vote sur un texte précis proposé par des citoyen·ne·s. En cas de vote négatif, ce texte sera soumis à une consultation populaire. Contrairement à l'interpellation citoyenne ou à une consultation populaire, il s'agit bien de voter sur un texte avec un projet précis, que l'autorité devra suivre tel quel. Le processus est à lire dans notre programme.
- Nous octroierons des budgets participatifs chaque année
- Nous soutiendrons le développement des comités de quartiers et des comités de citoyen·ne·s. Nous leur accorderons des budgets participatifs destinés à concrétiser des projets d'amélioration du cadre de vie et nous leur destinerons des informations de manière prioritaire.

Fiche 3 - Notre commune produit et consomme localement

En tant qu'écologistes, nous sommes convaincus que les pouvoirs publics ont un rôle à jouer pour favoriser une économie qui ne s'autodétruit pas, respectueuse des terres, de la biodiversité, des travailleuses et des travailleurs.

Soutenir, contribuer à développer un modèle économiques vertueux, c'est aussi créer de l'emploi de qualité, local et non délocalisable. Nous voulons permettre à chacun et chacune d'accéder à une alimentation saine basée sur la production locale.

Pour ce faire, nous proposons d'activer davantage les leviers dont disposent la commune tels que les propriétés foncières, les nombreux marchés publics, les outils d'animation et de communication, etc.

1. Exemplarité des pouvoirs communaux

- Nous proposons de systématiser les achats responsables, éthiques, et favorables aux producteurs et productrices belges et européen·ne·s. Nous fixerons des objectifs en termes de pourcentage d'achats durables, issus des circuits courts et promouvant la création d'emplois locaux, pour chaque administration.
- Nous choisirons en priorité des produits alimentaires locaux, (BIO) issus de l'agriculture biologique et de saison pour notre administration.
- Nous proposerons d'inclure dans les marchés publics des critères de saisonnalité des aliments et que, pour les contrats liés à l'alimentation dans les écoles, les fermes productrices puissent être visitées par les écoles de la commune qui bénéficient du marché public.
- Nous faciliterons les marchés publics en signant la pétition pour supprimer la concurrence alimentaire européenne afin de mieux valoriser la qualité sanitaire, environnementale et l'économie locale.
- Nous systématiserons l'offre d'alternatives non-alcoolisées et festives dans les activités de la commune, qu'elles soient publiques ou internes. Nous veillerons à proposer en priorité des boissons locales et de saison.
- Nous engagerons la commune dans la campagne "commune du commerce équitable" menée par OXFAM qui encourage les communes à choisir des produits de consommation issus du commerce équitable (cafés, chocolat...). Un travail de sensibilisation sera mené, par exemple en soutenant la campagne "Petit déjeuner Oxfam".

2. Une agriculture durable

- Nous soutiendrons l'organisation de points de vente de produits bio et/ou locaux. Nous apporterons les aides nécessaires afin de faciliter la logistique rassemblant les productions et les amenant dans les lieux de marché ainsi que les aides en personnel pour encadrer les ventes sur les marchés aux côtés des productrices et producteurs. Le cas échéant, nous soutiendrons la mise en place de coopératives locales de production, transformation et vente de produits agricoles.
- Nous intensifierons le développement des actions de sensibilisation et d'information auprès des citoyen·ne·s qui souhaitent réaliser une autoproduction alimentaire.
- Nous offrirons chaque année un fruitier par habitant·e ou nous en financerons la moitié du coût. Les arbres encouragés seront des hautes-tiges ou mi-tiges (les basses-tiges sont sensibles à la sécheresse et ils seront découragés par la commune). Cette mesure est en lien avec les primes de la Région wallonne pour financer les plantations privées et communales - la campagne YES WE PLANT.
- Nous nous engagerons à planter des haies fruitières et des arbres fruitiers dans nos parcs publics, par ex. le parc communal de Sprimont, laissant à chacun·e la possibilité d'y glaner quelques fruits. Une mesure qui permet également de diversifier la biodiversité dans nos parcs.
- Nous travaillerons à créer ou renforcer les liens entre citoyen·ne·s et agriculteurs et agricultrices de la commune à travers différents formats : rencontres, publications dans les bulletins communaux, etc.
- Nous souhaitons mettre à disposition des espaces communaux pour des cultures et potagers collectifs à l'échelle de quartiers.
- Nous voulons soutenir l'organisation de rencontres d'actrices et d'acteurs de l'agriculture et de l'élevage pour une ruralité durable.
- Nous assurerons la promotion des marchés et des commerces locaux et BIO au travers de signalisations et de panneaux adéquats en utilisant le levier touristique, c-à-d. en plaçant ces panneaux sur des sites touristiques et des parcours touristiques.
- Nous proposons de soutenir toutes les associations (https://www.collectif5c.be/) qui renforcent la production et la consommation d'une alimentation durable et saine. Cela signifie investir des parts (minoritaire) dans les coopératives d'intérêt général actives dans la commune en cohérence avec l'investissement des Sprimontois·es dans ces coopératives, mettre en avant les exemples positifs, organiser ou soutenir les évènements communaux sur ces sujets.

- Nous instaurerons une obligation de protection naturelle contre les inondations dans les champs (plantations mixtes, arbres, haies, lagunages, etc.) et nous encouragerons des pratiques agricoles durables telles que l'association de graminées et de légumineuses, l'abandon d'espèces fourragères peu résistantes aux intempéries, la pratique de coupes hautes, l'utilisation de machines agricoles plus petites qui préservent les sols de l'érosion, etc.
- Nous encouragerons les agriculteurs et agricultrices à mettre en place des systèmes de stockage d'eau et à adopter des usages raisonnés de l'eau.
- Nous proposons de mettre à disposition les terres agricoles communales avec des clauses de cultures environnementales. Un soutien prioritaire sera donné aux exploitations les plus petites. La récente réforme du bail à ferme (entrée en vigueur en 2020) demande aux autorités publiques de mettre à jour leurs baux en passant au bail écrit d'ici fin 2024. (voir https://terre-en-vue.be/).
- Nous lancerons et soutiendrons des activités d'agriculture sociale ou de potager, notamment avec le CPAS pour employer des personnes qui produisent une alimentation de qualité au bénéfice de tous et toutes et principalement pour celles et ceux qui ne peuvent pas s'acheter facilement cette nourriture saine. (Voir https://agriculturesociale.be/)
- Nous créerons une Commission de l'alimentation durable au sein du conseil communal ou un Conseil de politique agroalimentaire durable au sein de la commune, afin de définir avec toutes les parties prenantes concernées, les ajustements à faire au niveau du territoire communal et atteindre le référentiel wallon.
- Nous proposons d'organiser, soutenir, faciliter la mise en place ou le maintien de formations agricoles et écologiques.

3. Alimentation saine

- Nous faciliterons les marchés publics pour une alimentation plus durable.
- Nous participerons au financement partiel des repas des collectivités locales (actuellement les crèches) composés d'aliments bio, locaux et de saison. Notamment via le soutien "coup de pouce" de la Région wallonne.
- Nous étudierons le besoin de cantine scolaire auprès des parents et nous examinerons la possibilité d'organiser des repas dans les écoles maternelles et primaires de la commune si le besoin existe.
- Nous sensibiliserons les citoyen.nes au défi que représente nos habitudes alimentaires pour notre santé et la planète

- Par la publication (entre autres dans les bulletins communaux et en brochures ou sur le site internet) des recettes – notamment pauvres en sucre et/ou végétariennes – avec des liens vers les entreprises/fermes locales qui fournissent ces aliments bio, locaux et de saison pour rendre accessible une cuisine simple, saine et utile pour réguler le climat.
- Par l'organisation de cours de cuisine notamment pauvre en sucre et/ou végétarienne avec les aliments locaux, bio et de saison.
- Nous faciliterons la récupération alimentaire.
- Nous installerons/multiplierons les fontaines à eau potable, gratuites sur le territoire.
- Nous proposons de faire des liens entre agriculture locale, potager collectif et repas de qualité et abordables. https://agriculturesociale.be/

4. Dans les commerces

- Nous encouragerons la mise à disposition gratuite d'eau dans les restaurants sur le territoire de la commune.
- Nous mettrons en avant les commerces qui valorisent les produits alimentaires bio et locaux, la logique du zéro-déchet et les produits artisanaux. Cette mesure peut être mise en place via la mise en lien avec les GAL, Maison du Tourisme ou syndicats d'initiative et avec une communication sur ces commerces. Il pourrait être intéressant de mettre en place une signalétique adaptée comme la Stratégie Good Food de Bruxelles pour l'Horeca ou les autocollants zéro-déchet "ici j'utilise mes contenants réutilisables".
- Nous travaillerons sur des actions de sensibilisation auprès des commerçant·e·s de la commune afin qu'ils et elles privilégient des produits locaux, de saison et issus du commerce équitable.

5. Infrastructures et économie circulaire

- Nous proposerons un accès permanent à l'eau potable dans les écoles du réseau communal et dans les lieux publics via des fontaines.
- Nous soutiendrons, stimulerons et faciliterons les initiatives citoyennes privilégiant la mutualisation, la réparation et la récupération telles les repair-cafés, donneries, bibliothèques d'objets, bibliothèques de rue, trocantes, ressourceries, SEL (échanges de services et de savoir-faire), etc, pour des moments conviviaux, formateurs et économes. Il s'agit par exemple d'organiser la mise en commun, via la location ou le partage, de matériel agricole (comme un pressoir pour jus de pomme) et d'outils de jardinage et de bricolage (tondeuse à gazon, perceuse, etc.) entre citoyen·ne·s. Ce soutien peut prendre différentes formes :

- via la communication sur ces initiatives grâce aux canaux d'information communaux;
- mise à disposition des locaux communaux ;
- affectation d'une partie du budget via le plan de cohésion sociale ou, mieux encore, via un budget participatif;
- via une cartographie des synergies potentielles entre les activités présentes sur le territoire communal afin d'optimiser l'usage des ressources, de l'énergie et de l'espace;
- en développant, en concertation avec les propriétaires, des usages multifonctionnels d'espaces utilisés une partie de la journée seulement, comme les salles de concert.
- Nous mettrons à disposition des lieux et bâtiments pour soutenir la transformation et la distribution de produits alimentaires bio et locaux et de produits artisanaux. Cette mesure peut également prendre la forme d'un soutien aux Groupes d'Achat en Commun (GAC) et Groupes d'Achat et de Soutien à l'Agriculture Paysanne (GASAP). Voir le réseau : https://gasap.be/
- Nous développerons un plan de réduction des déchets et de la surconsommation.
- Nous organiserons des travaux communaux les plus durables et responsables : cahier des charges contre le dumping social, béton perméable, etc.

6. Monnaies locales et complémentaires

- Nous soutiendrons le **Val'heureux** comme monnaie locale ou complémentaire. Ce soutien peut prendre différentes formes :
 - Proposer que les jetons de présence des conseillers communaux et conseillères communales et de CPAS soient partiellement payés en monnaie locale ou complémentaire;
 - Intégrer la monnaie locale ou complémentaire dans les cadeaux offerts par la commune (départ à la pension, fête des jubilaires, prime de rentrée scolaire, remise de diplômes dans les écoles communales...);
 - Faire en sorte que la monnaie locale ou complémentaire soit "la monnaie du jour" utilisée lors d'événements coorganisés par la commune (concerts, apéros urbains, etc.);
 - Permettre de payer des services communaux avec la monnaie locale ou complémentaire (documents administratifs, taxes, etc.);

- Nous émettrons des bons de soutien à l'alimentation saine et durable (en ajoutant des critères aux "bons de soutien à l'économie locale") en monnaie locale/communale, par exemple uniquement pour des épiceries locales ou points de ventes directes (fermes) proposant plus de 50% de produits alimentaires bio ou locaux.
- Nous réallouerons les produits financiers (de la commune et des intercommunales) pour soutenir la transformation de notre société vers les alternatives énergétiques durables et non fossiles.
- Nous proposons de contracter des financements éventuels uniquement auprès des banques les plus éthiques.

Fiche 3 - Notre commune produit et consomme localement

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es:

- Nous proposerons d'inclure dans les marchés publics des critères de saisonnalité des aliments et que, pour les contrats liés à l'alimentation dans les écoles, les fermes productrices puissent être visitées par les écoles de la commune qui bénéficient du marché public.
- Nous soutiendrons l'organisation de points de vente de produits bio et/ou locaux. Nous apporterons les aides nécessaires afin de faciliter la logistique rassemblant les productions et les amenant dans les lieux de marché ainsi que les aides en personnel pour encadrer les ventes sur les marchés aux côtés des productrices et producteurs. Le cas échéant, nous soutiendrons la mise en place de coopératives locales de production, transformation et vente de produits agricoles.
- Nous souhaitons mettre à disposition des espaces communaux pour des cultures et potagers collectifs à l'échelle de quartiers.
- Nous lancerons et soutiendrons des activités d'agriculture sociale ou de potager, notamment avec le CPAS pour employer des personnes qui produisent une alimentation de qualité au bénéfice de tous et toutes et principalement pour celles et ceux qui ne peuvent pas s'acheter facilement cette nourriture saine. (Voir https://agriculturesociale.be/).
- Nous proposons de mettre à disposition les terres agricoles communales avec des clauses de cultures environnementales. Un soutien prioritaire sera donné aux exploitations les plus petites. La récente réforme du bail à ferme (entrée en vigueur en 2020) demande aux autorités publiques de mettre à jour leurs baux en passant au bail écrit d'ici fin 2024. (voir https://terreen-vue.be/).
- Nous étudierons le besoin de cantine scolaire auprès des parents et nous examinerons la possibilité d'organiser des repas dans les écoles maternelles et primaires de la commune si le

besoin existe.

- Nous sensibiliserons les citoyen.nes au défi que représente nos habitudes alimentaires et de consommation pour notre santé et la planète :
 - Par l'organisation de potagers collectifs
 - Par la publication (entre-autres dans les bulletins communaux et en brochures ou sur le site internet) des recettes – notamment pauvres en sucre et/ou végétariennes – avec des liens vers les entreprises/fermes locales qui fournissent ces aliments bio, locaux et de saison pour rendre accessible une cuisine simple, saine et utile pour réguler le climat.
 - Par l'organisation de cours de cuisine notamment pauvre en sucre et/ou végétarienne
 avec les aliments locaux, bio et de saison.
 - Par l'organisation de cours et d'ateliers pour la confection de cométiques biologiques.
- Nous assurerons la promotion des marchés et des commerces locaux et BIO au travers de signalisations et de panneaux adéquats en utilisant le levier touristique, c-à-d. en plaçant ces panneaux sur des sites touristiques et des parcours touristiques.
- Nous soutiendrons, stimulerons et faciliterons les initiatives citoyennes privilégiant la mutualisation, la réparation et la récupération telles les repair-cafés, donneries, bibliothèques d'objets, bibliothèques de rue, trocantes, ressourceries, SEL (échanges de services et de savoirfaire), etc, pour des moments conviviaux, formateurs et économes. Il s'agit par exemple d'organiser la mise en commun, via la location ou le partage, de matériel agricole (comme un pressoir pour jus de pomme) et d'outils de jardinage et de bricolage (tondeuse à gazon, perceuse, etc.) entre citoyen·ne·s. Ce soutien peut prendre différentes forme :
 - via la communication sur ces initiatives grâce aux canaux d'information communaux ;
 - mise à disposition des locaux communaux ;
 - affectation d'une partie du budget via le plan de cohésion sociale ou, mieux encore, via un budget participatif;
 - via une cartographie des synergies potentielles entre les activités présentes sur le territoire communal afin d'optimiser l'usage des ressources, de l'énergie et de l'espace ;
 - en développant, en concertation avec les propriétaires, des usages multifonctionnels d'espaces utilisés une partie de la journée seulement, comme les salles de concert.
- Nous organiserons des travaux communaux les plus durables et responsables : cahier des charges contre le dumping social, béton perméable, etc.
- Nous réallouerons les produits financiers (de la commune et des intercommunales) pour soutenir la transformation de notre société vers les alternatives énergétiques durables et non fossiles.

- Nous soutiendrons le **Val'heureux** comme monnaie locale ou complémentaire. Ce soutien peut prendre différentes formes :
 - Proposer que les jetons de présence des conseillers communaux et conseillères communales et de CPAS soient partiellement payés en monnaie locale ou complémentaire ;
 - Intégrer la monnaie locale ou complémentaire dans les cadeaux offerts par la commune (départ à la pension, fête des jubilaires, prime de rentrée scolaire, remise de diplômes dans les écoles communales...);
- Nous proposons de contracter des financements éventuels uniquement auprès des banques les plus éthiques.

Fiche 4 - Notre commune, toujours plus dynamique

Notre commune veut offrir à ses habitant·e·s une vie de proximité de qualité. Ceci signifie des activités organisées dans les villages en vue d'une accessibilité aisée. Au cœur de nos territoires, on doit trouver des services de proximité, des emplois, des offres de transports collectifs et adaptés aux différents besoins, des commerces, de l'HoReCa, et une offre culturelle intéressante. Les habitant·e·s doivent pouvoir jouir d'une vie de proximité tonifiée.

L'activité attire l'activité. La commune sera donc particulièrement attentive à rendre disponibles des espaces pour les commerces, les activités de cohésion sociale, des lieux de *coworking* pour lancer/pérenniser un mouvement dynamique et faire vivre les villages. Il s'agira également d'accompagner celles et ceux qui ont un projet pour faire vivre la commune. Notre objectif est que les communes participent à la mise en place d'un environnement favorable et accueillant pour ces nouvelles initiatives économiques et citoyennes, de leur donner de l'ampleur et une masse critique suffisante pour transformer en profondeur et durablement notre façon de produire et de consommer. La posture des communes doit être ouverte, facilitatrice et partenariale vis-à-vis des initiatives entrepreneuriales créatives et innovantes (économie du partage, économie de la fonctionnalité, production locale, gouvernance coopérative et horizontale, etc.).

Il est particulièrement judicieux à l'heure actuelle de penser en termes de partage d'espaces et de diversité d'activités, pour s'appuyer sur les forces des un·e·s et des autres. Par exemple, les crèches partageront un bâtiment avec des espaces de bureaux. La cour de l'école primaire sera ouverte aux riverain·e·s les week-ends et y accueillera brocantes ou pique-niques. La polyvalence et l'ouverture des différents espaces sera un gage de vitalité du tissu local.

1. Pour un soutien au dynamisme économique local

- Nous réaliserons le cadastre de ce qui existe et concerterons les citoyen·ne·s afin d'identifier ce qu'il manque au cœur des villages en termes d'offre de services. Forte de ces connaissances, la commune pourra ainsi proposer un service d'accompagnement afin de proposer un projet qui rencontre les différents besoins.
- Nous poursuivrons la démarche du schéma de développement communal qui détermine où sont les zones et quartiers préférentiels à stimuler, via notamment les commissions consultatives communales.
- Nous créerons une Agence immobilière commerciale prenant en charge, pour le compte de la commune et des propriétaires qui le souhaitent, la gestion de leurs bâtiments commerciaux et de bureaux. Ces locaux peuvent servir à différents projets :
 - Nous accompagnerons les porteurs et porteuses de projets de développement local en développant une couveuse d'entreprise au centre de la commune

- Nous organiserons également des espaces de coworking dans les villages de notre commune pour les citoyen·ne·s. Nous stimulerons la mise sur pied de groupements d'employeurs. Ces lieux de mise en commun d'outils et de compétences propices à l'innovation sociale seront développés également pour des raisons économiques (réductions des coûts fixes, mutualisation des moyens) et pour des raisons d'efficacité (mobilité, accessibilité, innovation, mise en réseaux).
- Nous travaillerons en collaboration et en bonne intelligence avec les acteurs et actrices de la vie économique (intercommunales, guichets d'entreprises, UCM) ainsi que les communes voisines pour soutenir et renforcer les synergies au sein du bassin de vie, dynamisant les activités et emplois de proximité.
 - Dans les cahiers des charges des commandes publiques, nous inclurons des critères/clauses ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). De plus, les gros projets seront découpés en plusieurs appels, afin de les rendre accessibles aux TPE et PME.
- Nous orienterons les activités touristiques vers un tourisme participatif et durable, jeune et abordable qui s'appuie sur notre histoire, la nature et notre patrimoine (réseaux Greeters, journée découverte, folklore etc.) et qui tend vers un impact positif sur le tissu commercial local.
- Pour mettre en valeur notre territoire, nous développerons les circuits de déplacements doux (randonnée, cyclisme) en lien avec le slow tourisme qui fait la part belle aux rencontres, à l'identité locale et à la lenteur (ex : welcome to my garden).
- Nous agirons sur tous les leviers pour soutenir les initiatives :
 - Nous mettrons en œuvre une politique financière locale qui favorise l'éclosion des nouvelles formes d'économie (soutien fiscal, loyers réduits, taxes forfaitaires déchets, etc.).
 - Nous mettrons en œuvre dans les plans stratégiques des intercommunales les dispositions qui favorisent le développement des nouvelles formes d'économie ainsi que des balises pour un développement durable (notamment par rapport à l'enjeu de l'artificialisation).
 - Nous tenterons de lever un maximum de contraintes juridico-administratives rencontrées par les porteurs et porteuses de projets économiques et citoyen·ne·s dans la mise en œuvre d'activités de partage. Via un dispositif communal, cela aboutira à modifier les législations communales qui constituent un frein pour répondre à ces nouveaux besoins.

2. Convivialité et cohésion sociale

- Nous susciterons la création de comités de quartiers ou de groupes citoyens qui auront pour vocation de dynamiser leur environnement direct et de renforcer le lien social. Cette mesure pourra notamment prendre forme via le plan de cohésion sociale.
- Nous redynamiserons la Commission consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) en la sollicitant et en l'impliquant davantage en vue d'en faire une véritable ambassadrice des habitant·e·s dans le développement de leur commune.
- Nous veillerons à la convivialité de l'espace public en garantissant que chacun·e puisse y avoir accès facilement (garantir un maximum l'accessibilité universelle), et s'adonner à de multiples activités en toute sécurité: plaine de jeux soucieuse de faire de la place aux petites filles comme aux petits garçons, kiosque à musique, bancs et espaces de rencontre, etc. L'espace public doit pouvoir faire vivre le dynamisme de la commune: marché, fêtes de quartiers, événements sportifs et culturels.
- Nous diffuserons des informations claires pour la tenue d'événements : dossiers à remplir, autorisations à demander, etc.
- Nous veillerons à simplifier les démarches administratives dépendant du niveau communal concernant l'implantation des entreprises (tout en conservant des balises en matière d'aménagement du territoire, de relations avec les autres fonctions, etc)

3. Dynamiser la culture et le sport grâce à la commune

- Nous accorderons un soutien aux opérateurs (Centres culturels, clubs, etc) aux activités et aux infrastructures culturelles et sportives en toute transparence. Une attention particulière sera mise sur la variété des publics représentés et la diversité des activités, afin que tout le monde puisse en profiter (femmes, personnes âgées, PMR, public précaire, etc.).
- Les infrastructures seront autant que possible mutualisées (au sein de la commune et entre communes voisines à l'échelle du bassin de vie): salles de sport des écoles accessibles au public en dehors des heures de cours et de travail, mise à disposition des salles de fêtes communales, partenariats avec les salles privées, etc. Un contrat-type avec partage des coûts pourra être mis en place.
- Nous soutiendrons le dynamisme de la commune en favorisant l'organisation d'activités culturelles accessibles à tous les publics au sein des villages et des quartiers en concertation avec les acteurs et actrices locaux.
- Nous développerons les initiatives favorisant l'accès à la culture pour toutes et tous. Cela prendra la forme d'un package-culture comprenant des abonnements aux différents

musées sur la commune (ex. CIP, musée du Chemin de Fer) et du centre culturel de Sprimont, et des entrées gratuites pour les événements culturels sur le territoire communal, mais aussi, pour élargir l'horizon, dans des communes limitrophes. Cela peut également prendre la forme d'un chèque-culture offert à chaque jeune de 18 ans qui lui permettra d'acheter des livres, des tickets de concert et des places de spectacles. En outre, des tarifs préférentiels seront proposés à certains publics comme les bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM), familles monoparentales, etc.

- Nous amènerons les artistes dans différents espaces pour assurer la culture partout : dans les écoles, les crèches, le CPAS, les maisons de repos, les maisons de jeunes, etc.
- Nous soutiendrons la pratique de la musique en mettant à la disposition des différents groupes musicaux de la commune des locaux aménagés pour la pratique en groupe sous différentes formes. Les collaborations de cet ordre avec le Foyer culturel et les Maisons des jeunes seront poursuivies et développées.
- Nous participerons à la promotion des groupes musicaux, des artistes pratiquant les arts plastiques et des groupes folkloriques de la commune en fournissant un soutien administratif clair et simplifié, ainsi qu'une aide à la promotion via tous les canaux de communication de la commune (site internet, bulletin communal, etc.)
- La commune mettra à disposition au moyen d'un agenda clair et accessible, les lieux culturels les jours où ils sont inoccupés (scène de spectacle, instruments, locaux, matériel...) afin de favoriser pour toutes et tous, l'accès à des locaux adaptés à la création artistique et à la vie culturelle.
- Nous mettrons une salle d'exposition permanente à la disposition des arts visuels de manière à ce que ces arts ainsi que ces artistes soient valorisés. Nous mettrons un local à la disposition d'organisateurs et d'organisatrices d'ateliers créatifs. Les groupes folkloriques de la commune pourront bénéficier d'un local pour leurs réunions mensuelles et le stockage de leur matériel patrimonial. Nous veillerons à préserver les cultures locales et leurs moyens d'expression.
- Nous instaurerons des aides financières quand les situations le justifient de manière à ce que les pratiques artistique et sportive soient accessibles à toutes et tous.
- Nous participerons à la promotion des clubs sportifs de la commune, avec une attention genrée dans le soutien aux clubs sportifs. Nous fournirons également un soutien administratif clair et simplifié.
- La commune aura une attention spécifique pour les artistes, créateurs et créatrices installé·e·s sur son territoire, qu'elle soutiendra en leur assurant de la visibilité et en les mettant en réseau. Nous organiserons des événements pour promouvoir la pratique artistique sous toutes ses formes.

- Nous mettrons à disposition des citoyen·ne·s certains espaces publics alloués à l'art urbain.
- Nous ferons de la bibliothèque communale un lieu vivant avec des activités destinées à différents publics (jeunes, bébés, aîné·e·s, familles...)

4. Optimiser les ressources communales

- Nous mettrons en place une cartographie des ressources publiques sous-utilisées (bâtiments, matériel) afin de développer leur mise à disposition des entrepreneurs et entrepreneuses ou des citoyen·ne·s.
- Nous ferons la promotion des projets-pilotes visant à optimiser l'usage des infrastructures publiques disponibles par les citoyen·ne·s, notamment pour mettre en place des lieux d'échanges.
- Nous utiliserons les bâtiments vides de l'administration publique pour fournir des infrastructures et créer des espaces de production, d'échanges et d'apprentissage.

Fiche 4 - Notre commune, toujours plus dynamique

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es :

- Nous organiserons également des espaces de coworking dans les villages de notre commune pour les citoyen·ne·s. Nous stimulerons la mise sur pied de groupements d'employeurs. Ces lieux de mise en commun d'outils et de compétences propices à l'innovation sociale seront développés également pour des raisons économiques (réductions des coûts fixes, mutualisation des moyens) et pour des raisons d'efficacité (mobilité, accessibilité, innovation, mise en réseaux). Nous orienterons les activités touristiques vers un tourisme participatif et durable, jeune et abordable qui s'appuie sur notre histoire, la nature et notre patrimoine (réseaux Greeters, journée découverte, folklore etc.) et qui tend vers un impact positif sur le tissu commercial local.
- Pour mettre en valeur notre territoire, nous développerons les circuits de déplacements doux (randonnée, cyclisme) en lien avec le slow tourisme qui fait la part belle aux rencontres, à l'identité locale et à la lenteur (ex : welcome to my garden). Nous redynamiserons le Service aux Acteurs économiques par la simplification les démarches administratives dépendant du niveau communal concernant l'implantation des entreprises (tout en conservant des balises en matière d'aménagement du territoire, de relations avec les autres fonctions, etc)
- Nous développerons les initiatives favorisant l'accès à la culture pour toutes et tous. Cela prendra la forme d'un package-culture comprenant des abonnements aux différents

musées sur la commune (ex. CIP, musée du Chemin de Fer) et du centre culturel de Sprimont, et des entrées gratuites pour les événements culturels sur le territoire communal, mais aussi, pour élargir l'horizon, dans des communes limitrophes.

• Nous mettrons en place une cartographie des ressources publiques sous-utilisées (bâtiments, matériel) afin de développer leur mise à disposition des entrepreneurs et entrepreneuses ou des citoyen·ne·s.

Fiche 5 - Place aux enfants et aux jeunes dans ma commune

Une commune amie des enfants et des jeunes, c'est d'abord une commune qui place l'enfant et le jeune au premier plan. Une commune où il fait bon vivre à hauteur d'enfant sera une commune agréable pour toutes les générations.

Mais une commune amie des enfants et des jeunes favorise aussi l'émancipation et l'autonomie des adultes de demain, à un âge où les inégalités sociales s'avèrent déjà déterminantes. Il ne suffit donc pas d'assurer le droit à l'éducation ou aux loisirs, mais aussi à un niveau de vie suffisant, à la santé, à l'expression et à la participation.

Au niveau local, cela passe, par exemple, par l'accès à des espaces verts et des aires de jeu, des rues et des places adaptées à une mobilité douce, des dispositifs qui favorisent la parole des enfants, des lieux pour permettre aux jeunes de se réunir, de faire la fête (ex. : mise à disposition de salles adaptées pour organiser des soirées), etc.

Nous voulons des communes amies des enfants et des jeunes, qui veillent au bien-être de chacun·e dès le plus jeune âge, qui permettent aux petit·e·s et grand·e·s, sans distinction d'origine sociale ou culturelle, de sexe, de condition physique, de grandir et de se développer.

Nous voulons des communes où, dès le plus jeune âge, une attention est accordée pour qu'enfants et jeunes atteints de handicap mental, physique ou sensoriel, puissent avoir accès aux espaces adaptés et aux activités.

Les enfants sont des citoyens à part entière et ils ont le droit de participer à la vie publique. Notre commune les écoute et reconnaît leur apport.

1. À l'école

Pour une école plus verte

- Nous analyserons la nécessité de proposer des services de cantines scolaires, en favorisant une alimentation saine et de qualité, en privilégiant les circuits courts, les aliments issus de culture bio ou raisonnée, et une assiette moins carnée qui fait la part belle au végétal, en assurant a minima une option végétarienne.
- Nous nous assurerons que les enfants aient accès à de l'eau à l'école, par exemple en installant des fontaines à eau.
- Nous mettrons les enfants au maximum au contact de la nature et favoriserons un environnement aéré et vert, en promouvant l'installation de potagers, hôtels à insectes, arbres et arbustes ; en soutenant les projets d'école du dehors et d'apprentissage par

l'expérience concrète de la nature; et en verdurisant les cours de récré, notamment via les appels à projet régionaux. Pour plus détails, consulter les projets Projets Ose le Vert de GoodPlanet et Natagora https://www.oselevert.be/

 Nous ferons la promotion de la mobilité douce et la qualité de l'air en mettant en place des rues scolaires, en soignant les abords des écoles, et en organisant du ramassage scolaire alternatif (ex.: pedibus: https://mobilite.wallonie.be/home/je-suis/un-etablissementscolaire/education-mobilite-et-securite-routiere-emsr/le-pedibus.html),;

Pour une école plus inclusive

- Nous veillerons à privilégier l'accès des enfants (et en particulier des enfants sourds) à la langue des signes francophones de Belgique (LSFB).
- Pour lutter contre les inégalités, nous proposerons un bol de soupe ou une collation saine (fruits) gratuite à 10h pour toutes et tous, ainsi que des prix réduits pour les repas chauds pour les enfants issus de familles précarisées. Nous proposerons également un kit de fournitures de base.
- Pour assurer la démocratie scolaire, nous favoriserons la mise sur pied et le fonctionnement fluide d'organes internes aux écoles permettant la participation active des élèves et de leurs parents.
- Nous assurerons des sanitaires exemplaires qui permettent de respecter les besoins physiologiques des enfants ainsi que la salubrité et l'intimité nécessaires.
- Nous aiderons les équipes éducatives à relever le défi de la diversité culturelle dans les écoles communales en les outillant de manière à mettre en place une véritable politique de gestion de la diversité qui serait intégrée au projet d'établissement. Nous veillerons également à avoir des équipes éducatives reflétant la diversité culturelle.
- Nous encouragerons et accompagnerons les écoles communales à être inclusives pour les élèves en situation de handicap afin de respecter la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Une école plus ouverte sur le monde

- Nous ouvrirons l'école aux quartiers et aux acteurs socio-culturels en facilitant l'accès à ses infrastructures en dehors du temps scolaire et en favorisant la venue d'acteurs culturels dans les murs.
- Nous privilégierons les méthodes pédagogiques tournées vers la coopération, la confiance en soi et les formes alternatives d'évaluation (auto-évaluation, évaluation continue, par les pairs...)

- Nous encouragerons les partenariats et projets durables de nos écoles avec des écoles de l'autre côté de la frontière linguistique.
- Nous soutiendrons des partenariats avec les académies voisines et encouragerons le développement de leur offre.
- Nous faciliterons et encadrerons la mise à disposition de certaines salles ou cours de récréation des écoles pour des activités hors temps scolaire (brocante dans la cour, repas d'associations dans le réfectoire, etc.)
- Nous organiserons avec des associations (ex. Natagora, Ascen), des activités de sensibilisation au dérèglement climatique (ex. Fresques) et autour de l'environnement (les nuits de l'obscurité en association avec des parties prenantes telles que Ascen (http://www.ascen.be/no/) et Natagora (https://www.natagora.be/la-nuit-europeennedes-chauves-souris))

2. Accueil de la petite enfance

- Nous permettrons l'accès de tous les enfants à un milieu d'accueil de qualité. Pour les enfants qui fréquentent une crèche ou un autre milieu d'accueil collectif, la qualité de l'accueil est fondamentale pour le développement du lien d'attachement, leur socialisation, la construction de leur identité, etc. Il faut donc des places d'accueil et de qualité en nombre suffisant. Outre le développement de crèches publiques ou de structures subsidiées par les pouvoirs publics où les tarifs sont fixés en fonction du revenu des parents, la commune doit jouer un rôle actif pour développer des partenariats, rendre attractive l'installation d'accueillant·e·s, soutenir leur formation, etc.
- Nous aiderons les parents dans leur démarche et leur recherche au travers d'un guichet communal centralisant la liste des disponibilités et de demandes pour les crèches mais aussi pour les stages extra-scolaires durant les vacances scolaires. Ce dispositif permettra notamment une démarche proactive par la centralisation et l'analyse des besoins présents et futurs.
- Nous serons particulièrement vigilant.es afin de faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap ou avec une maladie chronique, avec une attention particulière aux familles monoparentales.
- Nous généraliserons le modèle des éco-crèches, plus respectueux des enfants, des travailleurs et travailleuses, et de l'environnement, notamment en recourant à une alimentation bio et moins carnée, en privilégiant des produits écoresponsables et des jouets durables, en passant progressivement à des langes lavables et en développant une politique de zéro-déchet.

- Nous ferons de l'accompagnement à la parentalité une priorité, en soutenant les dispositifs développés par les associations, en mettant celles-ci en réseau et en les visibilisant auprès des familles, y compris les familles éloignées des milieux d'accueil. Les familles monoparentales feront l'objet d'une attention toute particulière vu leur vulnérabilité.
- Nous soignerons les abords des crèches en les végétalisant et en prévoyant des aménagements favorisant la mobilité douce.
- Nous encouragerons les projets intergénérationnels, bénéfiques pour les personnes seniors et pour les petit·e·s.
- Nous soutiendrons tout projet d'aide, de soutien et de paroles pour les jeunes parents de type « Babibar » solidaire et citoyen (voir https://www.facebook.com/lebabibar à Liège).

3. Accueil extra-scolaire

- Nous développerons et renforcerons l'accueil extra-scolaire. Les activités seront inclusives et suffisamment diversifiées (culturelles, sportives, créatives, mises en contact avec la nature...) pour qu'elles puissent intéresser enfants et jeunes, après l'école et pendant les vacances scolaires. Nous veillerons également à permettre l'intégration des enfants à besoins spécifiques en s'appuyant sur l'expertise des associations spécialisées.
- Nous continuerons à faciliter la venue et l'installation d'acteurs de l'Accueil temps libre directement dans les écoles.

4. Participation des enfants et des jeunes

- Nous continuerons à faire vivre le conseil communal des enfants et le conseil communal des jeunes, pour qu'ils et elles puissent participer pleinement à la vie de la commune, donner leur avis et leurs idées. Nous veillerons à ce que ces conseils soient accessibles aux jeunes et aux enfants en situation de handicap, en facilitant la sollicitation d'aménagements raisonnables (accessibilité PMR, boucles à induction, etc.)
- Nous voulons donner une place aux enfants et aux jeunes dans l'installation ou la rénovation des espaces récréatifs et de l'espace public en général.
- Nous encouragerons un maillage renforcé d'organisations de jeunesse sur le terrain communal, telles que les maisons de jeunes, les mouvements de jeunesse (locaux, transports pour le camp...), les groupements, les clubs de jeunes, en veillant à ce qu'elles puissent s'adresser à une grande variété de publics, y compris davantage précarisé. Nous soutiendrons également la création d'activités destinées aux jeunes et d'espaces de sociabilisation dans nos villages (dont des petites infrastructures sportives de quartier).

Fiche 5 - Place aux enfants et aux jeunes dans ma commune

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es :

- Nous analyserons la nécessité de proposer des services de cantines scolaires, en favorisant une alimentation saine et de qualité, en privilégiant les circuits courts, les aliments issus de culture bio ou raisonnée, et une assiette moins carnée qui fait la part belle au végétal, en assurant a minima une option végétarienne
- Nous proposerons un bol de soupe ou une collation saine (fruits) gratuite à 10h pour toutes et tous
- Nous mettrons les enfants au maximum au contact de la nature et favoriserons un environnement aéré et vert, en promouvant l'installation de potagers, hôtels à insectes, arbres et arbustes;
- Nous soutiendrons les projets d'école du dehors et d'apprentissage par l'expérience concrète de la nature
- Nous verduriserons les cours de récré, notamment via les appels à projet régionaux, au travers du projet Ose Le Vert (https://www.oselevert.be/)
- Nous ferons la promotion de la mobilité douce et la qualité de l'air en mettant en place des rues scolaires, en soignant les abords des écoles et en organisant du ramassage scolaire alternatif (ex. pedibus : https://mobilite.wallonie.be/home/jesuis/un-etablissement-scolaire/education-mobilite-et-securite-routiere-emsr/lepedibus.html)
- Nous assurerons des sanitaires exemplaires qui permettent de respecter les besoins physiologiques des enfants ainsi que la salubrité et l'intimité nécessaires
- Nous encouragerons et accompagnerons les écoles communales à être inclusives pour les élèves en situation de handicap afin de respecter la Convention relative aux droits des personnes handicapées.
- Nous faciliterons et encadrerons la mise à disposition de certaines salles ou cours de récréation des écoles pour des activités hors temps scolaire (brocante dans la cour, repas d'associations dans le réfectoire, etc.)
- Nous organiserons avec des associations (ex. Natagora, Ascen), des activités de sensibilisation au dérèglement climatique (ex. Fresques) et autour de l'environnement (les nuits de l'obscurité en association avec des parties prenantes telles que Ascen (http://www.ascen.be/no/) et Natagora

(https://www.natagora.be/la-nuit-europeenne-des-chauves-souris))

- Nous aiderons les parents dans leur démarche et leur recherche au travers d'un guichet communal centralisant la liste des disponibilités et des demandes pour les crèches mais aussi pour les stages extra-scolaires durant les vacances scolaires.
- Ce système de guichet permettra notamment
 - d'avoir une démarche proactive par la centralisation et l'analyse des besoins présents et futurs
 - de développer un plan pluriannuel pour la création de crèches publiques ou de structures subsidiées par les pouvoirs public.
 - De progressivement généraliser le modèle des éco-crèches, plus respectueux des enfants, des travailleurs et travailleuses, et de l'environnement, notamment en recourant à une alimentation bio et en privilégiant des produits écoresponsables et des jouets durables.
- Nous serons particulièrement vigilant.es afin faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap ou avec une maladie chronique avec une attention particulière aux familles monoparentales.. Une attention particulière sera aussi accordée aux familles plus précarisées (notamment en terme d'information, d'accès financier....).
- Nous encouragerons les projets intergénérationnels, bénéfiques pour les personnes seniors et pour les petit·e·s.
- Nous offrirons des "chèques babysitting", à destination notamment des parents seuls bénéficiant d'allocation sociale ou du statut BIM. Il est clair qu'il faut que les personnes assurant ce service soient encadrées par une structure et soumises à une assurance. Le nombre d'heures attribuables à chaque parent seul sera déterminé en fonction du budget.
- Nous soutiendrons tout projet d'accueil innovant de la petite enfance ou de haltegarderie, pour les parents qui se forment et cherchent un emploi mais aussi, occasionnellement, pour d'autres raisons personnelles (santé, naissance, force majeure...).
- Nous soutiendrons tout projet d'aide, de soutien et de paroles pour les jeunes parents de type « Babibar » solidaire et citoyen (voir https://www.facebook.com/lebabibar à Liège).
- Nous aiderons les parents dans leurs démarches et leur recherche au travers d'un guichet communal centralisant la liste des disponibilités et des demandes pour les

crèches mais aussi pour les stages et activités extra-scolaires durant les vacances scolaires.

- Nous continuerons à faire vivre le conseil communal des enfants et le conseil communal des jeunes, pour qu'ils et elles puissent participer pleinement à la vie de la commune, donner leur avis et leurs idées. Nous veillerons à ce que ces conseils soient accessibles aux jeunes et aux enfants en situation de handicap, en facilitant la sollicitation d'aménagements raisonnables (accessibilité PMR, boucles à induction, etc.)
- Le renouveau de la démocratie et de la participation citoyenne est une de nos priorités, raison pour laquelle nous continuerons à faire vivre le conseil communal des enfants, mais nous valoriserons aussi le Conseil communal des enfants et les Conseil communal des jeunes pour qu'ils et elles puissent non seulement participer pleinement à la vie de la commune, donner leur avis et leurs idées, mais également participer à des réflexions sur leur futur vie dans notre commune.

Fiche 6 - Notre commune est conviviale et solidaire

Une commune où il fait bon vivre, c'est une commune à la fois conviviale (les habitant·e·s s'y côtoient, échangent et réalisent des projets communs) et solidaire.

Chaque personne, quel que soit son genre, chaque enfant doit pouvoir manger à sa faim, dormir dans un logement de qualité et en sécurité conformément à la dignité humaine. Chacun·e doit pouvoir bénéficier d'un filet de sécurité lors d'un accident de la vie ou d'un passage difficile. Sans être montré du doigt, en toute dignité. Nous devons également mettre en place les conditions sociales et collectives qui permettent à chacun·e de pouvoir être autonome au maximum dans sa vie quotidienne et dans ses choix, et qui donnent une base à la confiance sociale afin que les citoyen.ne.s aient l'envie de participer à la vie de la cité.

C'est pourquoi notre commune mise sur le développement des services collectifs et des biens communs, pour soutenir chacun.e et en particulier les publics les plus précarisés. Elle mise aussi sur le dynamisme associatif, essentiel pour le maillage social, ainsi que sur les initiatives des habitant·e·s.

Même si de nombreux leviers pour lutter contre la précarité et pour combattre les inégalités relèvent d'autres niveaux de pouvoir, la convivialité et la solidarité se favorisent aussi au niveau communal.

1. Affaires sociales : tous les leviers au service de la solidarité!

Les règles générales encadrant l'octroi des allocations de chômage et des allocations sociales ou le financement des CPAS et des politiques de cohésion sociales dépendent des gouvernements fédéraux et régionaux. La commune et le CPAS ont cependant de nombreux leviers permettant de construire des solidarités et de soutenir l'émancipation des personnes précarisées.

CPAS, services sociaux, services collectifs – soutien à l'associatif

- Nous veillerons à ce que la commune donne à son CPAS les moyens financiers suffisants pour lui permettre de remplir l'ensemble de ses missions et de développer/maintenir des services innovants capables de répondre aux besoins spécifiques des bénéficiaires (insertion sociale, médiation de dette, action logement, insertion socio-professionnelle, soutien à domicile, épicerie sociale, etc.).
- Nous veillerons à ce que le Conseil de l'action sociale ait un fonctionnement transparent et professionnel. La méthode de prise de décision sera explicitée au bénéficiaire. Les aides sociales resteront attribuées selon des critères explicites. Les travailleurs sociaux resteront attentifs au respect de la vie privée des bénéficiaires.

- Nous développerons/maintiendrons des services sociaux adaptés (service énergie, médiation de dettes, service logement, etc.) et renforcerons leur accessibilité via une intervention financière dans les tarifs des services proposés, mais aussi en octroyant une dotation communale suffisante au CPAS.
- La commune développera un ou plusieurs groupes relais auxquels les citoyen·ne·s affecté·e·s par les conséquences du dérèglement climatique pourront s'adresser.
- Nous veillerons à mettre à disposition des citoyen·ne·s des biens et services collectifs en suffisance (crèches, maisons de repos, logements publics, logements d'urgence, espace numérique, repas à domicile, salon lavoir collectif, accueil extrascolaire, écoles de devoir, infrastructures sportives, cours d'alphabétisation, etc.). Une attention toute particulière sera accordée à l'accès des personnes plus précarisées (notamment en termes d'information, d'accès financier...) et à la mixité de ces lieux de vie collective.
- Nous actualiserons le plan de cohésion sociale (PCS) en concertation avec le monde associatif, les organisations syndicales et les travailleurs de terrain.
- Nous lancerons un plan transversal de lutte contre la pauvreté. Il sera élaboré, évalué et adapté par un comité d'accompagnement composé de représentants de la commune, du CPAS et des associations.
- Pour permettre à chacun.e de participer à des activités collectives favorisant à la fois la rencontre, l'autonomie et soulageant le budget des ménages, nous mettrons en place ou soutiendrons des initiatives citoyennes ou associatives comme les donneries, bourses de vêtements, foire aux dons, épiceries et cantines sociales, potagers collectifs, plate-forme de mise en commun de biens, espaces numériques partagés, etc.
- En partenariat avec les entreprises de la commune, nous organiserons la collecte de matériel informatique de seconde main afin de le livrer gratuitement aux personnes (et notamment aux jeunes) qui n'en disposaient pas.
- Les associations ont un rôle de maillage social essentiel. Elles font aussi "remonter" les besoins sociaux. Nous soutiendrons les associations locales sur les plans humain, financier et logistique. Nous collaborerons efficacement via la création d'une plate-forme communale des associations.
- Nous veillerons à l'harmoniserons des pratiques du CPAS en termes d'aides sociales, mentales et physiques.

L'effectivité des droits sociaux - publics spécifiques

Garantir l'effectivité des droits sociaux

Le "non-recours aux droits" renvoie à "toute personne qui ne reçoit pas — quelle qu'en soit la raison - une prestation ou un service auquel elle pourrait prétendre". Ce phénomène - plus répandu qu'on ne le croit - touche principalement les personnes et familles les plus vulnérables. Il s'observe dans de nombreux domaines : les minimas sociaux et allocations, l'éducation, la culture, la santé, le logement, l'emploi.... C'est un phénomène particulièrement préoccupant... La commune peut agir :

- Nous rédigerons un document "droits et services" en langage clair à l'attention des personnes vulnérables.
- Nous organiserons des « rencontres des droits sociaux » qui mettront en contact les citoyen.nes et les différents acteurs concernés afin de lutter contre le « non-recours aux droits sociaux ».
- Nous veillerons à ce que les documents administratifs et informations sur les sites web communaux soient rédigés de manière claire pour les usagers et usagères. Pour ce faire, nous associerons un panel d'usagers et d'usagères à la relecture des informations et procédures importantes.
- Nous mettrons en place des campagnes d'information sur les droits (ex. tarif social énergie, statut BIM...) et sur les relais régionaux.
- Nous développerons le réseau des écrivains publics, en collaboration avec les associations actives dans ce domaine.
- Nous travaillerons avec les associations pour permettre à l'ensemble des citoyen·ne·s de prendre en main les différents outils numériques. Nous mettrons en place des « cours » intergénérationnels ayant pour but de réduire la fracture numérique.
- Nous formerons le personnel communal et les enseignant·e·s à la détection de l'analphabétisme et à la relation avec les familles vulnérables.

Personnes en situation de handicap

- Une personne ou une cellule du service communal sera spécialisée dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans l'obtention de leurs droits et l'introduction de leurs dossiers. Ce service/cette personne travaillera en concertation avec des personnes concernées et/ou des associations expertes dans le domaine et/ou le conseil consultatif.
- Nous développerons une charte communale de l'inclusion de la personne en situation de handicap (responsabilisation de tous les mandataires locaux). Celle-ci balise les enjeux de :

fonction consultative - sensibilisation - mobilité - insertion dans l'emploi - inclusion dans les loisirs - accueil de la petite enfance - intégration scolaire...

- Nous développerons le réaménagement de nos bâtiments et infrastructures pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite et nous consulterons systématiquement la Commission communale consultative de la Personne handicapée, de la Santé et du bienêtre (CCCPHSBE) pour les projets de construction et de rénovation de bâtiments publics et d'espaces publics.
- Nous conditionnerons les marchés publics au respect de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et à besoins spécifiques.
- Nous veillerons à ce que la mobilité des personnes en situation de handicap puisse être assurée sur la commune via des offres accessibles financièrement (de type taxi social).
- Nous répertorierons les lieux actuellement accessibles aux personnes handicapées et nous soutiendrons le développement de l'European Disability Card (https://eudisabilitycard.be/fr/la-carte).
- Avec les associations locales, nous procéderons à des marches exploratoires pour identifier les lieux les plus problématiques pour les personnes en situation de handicap.
- Nous formerons plusieurs membres du personnel communal à la langue des signes afin de garantir un accueil et un accompagnement des personnes sourdes.
- Nous faciliterons l'accès des enfants en situation de handicap à l'enseignement ordinaire.
- Nous mettrons en œuvre des mesures visant à faciliter l'handipreneuriat, qui permettrait à des personnes en situation de handicap qui le souhaitent de lancer leur entreprise.

Familles monoparentales

- Une attention particulière sera accordée aux parents seuls avec enfants afin de les informer sur leurs droits (Services des créances alimentaires (SL,) aides financières, services d'aide et de soutien...).
- Nous offrirons des "chèques babysitting", à destination notamment des parents seuls bénéficiant d'allocations sociale ou du statut BIM. Les conditions de mise en œuvre sont à réfléchir en fonction des services présents dans la commune (les baby-sitters de la Ligue des familles, des services d'aide aux familles, etc.). Il est clair qu'il faut que les personnes assurant ce service soient encadrées par une structure et couvertes par une assurance. Le nombre d'heures attribuables à chaque parent seul sera déterminé en fonction du budget.
- Nous soutiendrons tout projet d'accueil innovant de la petite enfance ou de halte-garderie, pour les parents qui se forment et cherchent un emploi mais aussi, occasionnellement, pour d'autres raisons personnelles (santé, naissance, force majeure...).

Personnes sans domicile fixe

- Notre commune étant rurale, le sans-abrisme est invisibilisé mais bien présent. Nous mènerons des actions spécifiques afin d'éviter l'exode des personnes vers les villes et leur déracinement. Nous développerons les logements d'insertion et d'urgence dans la commune. Ces actions et ce service communal prendront en compte les multiples motifs de discrimination qu'une femme peut subir et une attention spécifique soit portée à cet aspect.
- Nous travaillerons, en collaboration avec les services sociaux de la commune, sur les" moments de ruptures" (sorties de prisons, d'hôpitaux, de foyers pour jeunes, de centres d'accueil pour réfugié·e·s, etc.). De nombreuses personnes se retrouvent à la rue suite à une mauvaise prise en charge à la sortie de ces institutions. Nous développerons des collaborations avec ces institutions dans une approche préventive et intégrée pour les personnes les plus à risque.

Usagers et usagères de drogues

- Nous soutiendrons les associations de prévention et de réduction des risques (RDR) en matière d'usage de drogues.
- Nous mettrons en place des actions visant à sensibiliser la population à réduire leur comportement à risque en matière d'usage de drogues.

Égalité de genre et égalité des chances

- Nous mettrons en place un conseil consultatif à l'égalité des genres et des chances. Nous développerons un service communal pour le développement d'actions.
- Nous continuerons à développer le service de prise en charge des personnes victimes de violences intra-familiales mise en place par la zone de police SECOVA, par un volet médical et hébergement sur la commune de Sprimont, notamment par la création d'un logement sécurisé et anonyme pour les personnes victimes de violences, en réservant notamment une partie des logements d'urgence pour les victimes de violence.
- Nous lutterons contre les violences intrafamiliales par le soutien aux associations.
- Nous féminiserons l'espace public : installation de plaques de rues dans l'espace public pour rendre hommage aux femmes illustres.
- Nous continuerons à lutter contre la précarité menstruelle.
- Nous mettrons en place une déclaration "Arc en ciel" mettant clairement en évidence les objectifs de la politique de la commune pour les LGBTQIA+

 Nous veillerons à la sécurité de toutes et tous dans le cadre d'adoption et de mise en œuvre de politiques d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique, notamment en ce qui concerne les zones végétalisées et l'arrêt de l'éclairage public. Une attention particulière sera accordée aux personnes vulnérables et en situation de précarité.

2. La commune actrice de l'insertion socio-professionnelle

Même si la compétence "emploi" relève majoritairement du niveau régional, la commune a aussi des leviers pour soutenir l'insertion socio-professionnelle et développer des projets innovants.

- Nous renforcerons, en collaboration avec le CPAS, le recours aux articles 60 et 61, en veillant particulièrement à ce que la formation des usagers et usagères soit qualifiante et en travaillant à des partenariats et des stratégies de réinsertion avec les acteurs publics et associatifs (par ex. ASBL Le Pont) et les sociétés à finalité sociale limitrophes, afin de maximiser la remise à l'emploi et de contrer les effets de seuil lorsque le bénéficiaire arrive à la fin de son contrat Article 60.
- Nous soutiendrons tout projet d'accueil innovant de la petite enfance ou de halte-garderie, pour les parents qui se forment et cherchent un emploi.
- Nous soutiendrons toutes les formes non marchandes de création d'emplois et tous les projets innovants de formation et accompagnement des personnes sans emploi, notamment par la continuité du projet pilote « territoire zéro chômeur de longue durée » et à la méthode d'intervention sur les offres et les demandes (IOD).

3. Les aîné e s parties prenantes de la commune!

Une commune conviviale et solidaire est une commune particulièrement attentive aux besoins et aux désirs des citoyen·ne·s plus âgé.e.s. Avec l'âge, le cadre de vie affective (la vie familiale, la vie de proximité, le quartier et la convivialité) prend plus d'importance. La mobilité devient souvent plus difficile, non seulement en termes d'accessibilité, mais également parce que la volonté de se déplacer dépend fortement d'un sentiment de sécurité physique. Or, le sentiment d'insécurité va souvent en s'accentuant avec l'âge, particulièrement chez les femmes. Qui plus est, les ainé·e·s sont particulièrement vulnérables aux dérèglements climatiques.

Les ainé·e·s ne constituent pas un bloc homogène, ni en termes d'âge ni en termes d'autonomie ou encore d'expériences de vie. La dimension interculturelle du vieillissement mérite également une attention importante. Veillons à développer des politiques différenciées, notamment entre les ainé·e·s actifs et actives, celles ou ceux en perte d'autonomie et celles ou ceux totalement dépendant·e·s.

Développons une vision positive des seniors et considérons-les comme membres d'une société qui peuvent contribuer à sa prospérité!

La commune, en collaboration avec les autres instances publiques et le secteur privé, doit innover et contribuer à la satisfaction des besoins des ainé·e·s en matière de prestations de service, de transports publics, de logement et d'urbanisation, de soins de santé, de formation, d'emploi et de participation citoyenne.

Permettre aux ainées de rester chez eux ou chez elles

- Nous développerons la politique d'accompagnement au domicile et des services qui facilitent la vie : repas à domicile, petites réparations à domicile, conseils d'aménagements dans les habitations, etc. Et nous mettrons en place une collaboration et une concertation approfondies entre les services communaux dédiés aux aîné·e·s et les différents services de soins à domicile pour développer l'accompagnement à domicile.
- Nous veillerons à la concertation de l'ensemble des acteurs du soutien à domicile, renforcer les collaborations et identifier des enjeux transversaux. La gestion de cette plate-forme incombera à un « contact senior » au sein de l'administration qui servira de porte d'entrée pour toutes les demandes relatives aux ainé·e·s (services offerts par le CPAS, distribution de repas, informations relatives aux pensions, activités culturelles et d'éducation permanente, etc.).
- Nous soutiendrons les initiatives alternatives aux institutions de soins résidentielles telles que les habitats groupés et les logements intergénérationnels, notamment en assouplissant les règles urbanistiques et en sensibilisant les services à cet enjeu
- Nous attacherons une attention particulière aux aîné·e·s précaires et/ou isolé·e·s afin d'être attentifs à leurs besoins. Nous proposerons gratuitement des senior box. C'est une petite boîte bien visible à mettre dans le frigo et contenant les informations médicales essentielles à l'intention des services de secours.
- Nous adopterons, là où elles n'existent pas, des stratégies de sensibilisation au sujet des conséquences du dérèglement climatique et en particulier des bonnes pratiques à adopter en cas de canicule ou vague de chaleur. Les stratégies sont établies en étroite collaboration avec les acteurs et actrices de terrain, dont les médecins et les services d'aides à domicile, les comités de guartier, etc.

Une mobilité repensée pour les ainées

• Dans le cadre du Plan de Mobilité, nous accordons une attention particulière à l'accessibilité des aménagements pour les ainé·e·s : des trottoirs sécurisés, sans aspérités, sans encombrement ni stationnement sauvage ou bordures trop élevées et des passages pour piéton·ne·s bien sécurisés.

• Nous étudierons la mise en place d'un service de minibus à la demande qui permettra aux personnes des villages plus éloignés de se déplacer vers le marché, les commerces, les administrations, les centres médicaux, une permanence au « service senior », etc.

Faciliter la participation citoyenne des ainé∙e·s et la mise en valeur des leurs expériences

- Dans le cadre d'un renouveau démocratique et de la participation citoyenne, nous renforcerons la commission consultative des ainé·e·s et valoriserons son rôle en lui donnant de la publicité et en relayant les avis donnés (dans le bulletin communal par exemple).
- Nous organiserons avec les écoles communales un temps de témoignages et d'échanges des ainé·e·s avec les jeunes pour raconter comment étaient la commune ou le village avant, comment se passait la vie de tous les jours, et comment les jeunes vivent leur ville ou leur village aujourd'hui.

Créer des maisons de repos et de soins du 21e siècle

- Nous soutiendrons les travaux de rénovations énergétiques dans une optique gagnantgagnant : meilleur confort pour les résident·e·s et réduction des coûts énergétiques.
- Nous multiplierons les contacts et les activités intergénérationnels, notamment via des activités entre jeunes et personnes âgées.
- Nous veillerons à la qualité des repas fournis aux seniors par la promotion des produits locaux et de saison dans les repas servis à domicile.

4. Des initiatives innovantes en matière de logement

Adopter une approche transversale et pluridisciplinaire

- Nous établirons un diagnostic sur l'état du logement dans la commune afin de pouvoir bien identifier les besoins locaux et orienter notre politique du logement en fonction de ceux-ci. Ce diagnostic se basera sur les différents outils à dispositions comme les bases de données, les listes d'attentes des Sociétés de Logements de service public en Wallonie (SLSP),), le prix des loyers, etc. Il sera également réalisé en collaboration avec l'ensemble des acteurs du logement de la commune.
- Suite à ce diagnostic, nous établirons un plan pluriannuel afin de tendre vers les 15% de logements sociaux sur l'ensemble du parc de logements de la commune. Nous veillerons à

- ce qu'un nombre suffisant de ces logements soient adaptés aux personnes en situation de handicap (accessibilité PMR, acoustique, systèmes d'assistance tactile...)
- Nous développerons une approche intégrée du logement en veillant au dialogue régulier entre les différents services de la commune et du CPAS qui travaillent sur la question du logement (urbanisme, état civil, services sociaux, aménagement du territoire, etc.) afin de développer une approche commune et transversale et d'apporter des réponses pluridisciplinaires aux enjeux rencontrés via un point contact logement au sein de l'administration.

Être une Ville/Commune qui cherche à offrir des logements plus accessibles financièrement

- Nous soutiendrons l'AIS locale, AISOA (www.aisoa.be), en communiquant et invitant les propriétaires de notre commune à recourir à ce système. L'AIOSA permet de mettre en lien propriétaires et locataires, en garantissant aux propriétaires le versement d'un loyer et en donnant accès à un loyer modéré et à un accompagnement social, et en contribuant à l'entretien du logement.
- Nous mettrons en place une action contre les logements vides, en lien avec les autorités régionales (cadastre des logements vides, contacts avec les propriétaires, taxes ou amendes sur les logements vides, prise en gestion publique, actions de remise sur le marché...).
- Nous appliquerons les règlements communaux déjà existants en termes de lutte contre les logements vides et le vide locatif. Nous veillerons à la mise en œuvre de la taxe existante sur les bâtiments inoccupés pouvant s'appliquer également à des parties d'immeubles ainsi qu'à des commerces. Tout en aidant les propriétaires à trouver les informations et ressources nécessaires à la rénovation et la réhabilitation éventuelle de leur logement ainsi que sur les solutions publiques de prise en gestion.
- Nous mettrons en place une politique volontariste pour que tout logement vide soit orienté vers la transformation en logement destiné aux familles à petit budget, notamment en les confiants à la gestion des AISOA. En Wallonie, nous utiliserons les leviers du décret wallon sur l'habitat pour renforcer la lutte contre les logements inoccupés, notamment par le biais de la prise en gestion des logements inoccupés (PGLI) et de l'action en cessation qui peut contraindre les propriétaires, par voie juridique, de réhabiliter ou revendre les logements laissés à l'abandon. Nous continuerons à travailler au niveau supra-communal pour renforcer nos moyens d'action.
- Nous prendrons des initiatives pour lutter contre les loyers abusifs. Les loyers doivent correspondre à la qualité du logement et à sa consommation en énergie. Ainsi, par exemple, la commune, en cas d'identification d'un loyer manifestement abusif par l'un de ses services ou par une association agréée, pourra instaurer une médiation entre

propriétaire et locataire afin d'aider à résoudre le problème, notamment pour les logements soumis à permis de location.

- Nous lutterons activement contre les discriminations au logement en menant des campagnes de sensibilisation pour lutter contre les discriminations ou pratiques illégales vers des publics souvent stigmatisés.
- Nous veillerons à prioriser l'utilisation du foncier communal destiné au logement à des projets de logement à destination de celles et ceux qui en ont le plus besoin (logement social etc.)

Faire du logement un outil innovant, de solidarité et de lutte contre la pauvreté

- Notre commune veillera à assurer, via ses travailleurs sociaux, un accompagnement adéquat dans les contacts entre les personnes en recherche de logement et les propriétaires.
- Notre commune soutiendra les services locaux de maintien à domicile et d'accompagnement au logement (services juridiques, recherche logement, accompagnement social...) et organisera leur articulation avec les acteurs du logement public et privé. Nous prévoirons des espaces pour échanger et faire remonter leurs constats de terrain.
- Nous trouverons des solutions de relogement temporaires pour des situations d'urgence par l'augmentation des places de logements d'urgence ou de transit, par l'accès à un quota de nuits d'hôtel ou encore par l'occupation temporaire d'un logement social vide. Nous soutiendrons le secteur de l'hébergement existant.
- Nous créerons des ILA pour accueillir des personnes demandeuses d'asile et nous permettrons aux personnes qui voudraient accueillir chez elles des réfugiés régularisés issus des centres d'accueil et en recherche de logement la possibilité de les domicilier chez elles dans des compositions de ménage différenciées.
- Nous poursuivrons le travail de lutte contre l'insalubrité des logements et les marchands de sommeil via les enquêtes de salubrité menées par l'administration. Nous mettrons en place un règlement portant sur les coûts de ces enquêtes de salubrité lorsque le propriétaire ne donne pas le suivi sollicité. Lors de situations d'expulsions de logements insalubres, nous prévoirons un accompagnement au relogement.
- Nous augmenterons le nombre de logements adaptables et adaptés dans le secteur du logement public et privé; nous soutiendrons les travaux d'aménagements nécessaires pour rendre un maximum de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite.

- Nous améliorerons les connexions entre les politiques de logement et de handicap afin d'aller vers un véritable « habitat dans une société inclusive » et nous les inclurons systématiquement dans les projets d'architecture et d'urbanisme.
- Notre commune sera attentive, lors de la délivrance des permis, non seulement aux biens nouveaux (soumis à des normes strictes) mais également pour les interventions sur les habitations/logements existants, à accorder la priorité aux investissements énergétiques, également générateurs de confort et d'économies pour les propriétaires comme les locataires.
- Notre commune soutiendra et accompagnera concrètement ceux qui améliorent de manière substantielle la performance énergétique de leur logement. Les primes sont régionales mais la commune développera un accompagnement pour les citoyen·ne·s moins familier·e·s avec le numérique, voire compléter les primes régionales.
- Nous soutiendrons les initiatives de logements communautaires (ex. maison « kangourou ») et innovants (intergénérationnels, groupés, etc.) qui permettent de répondre collectivement et solidairement à différents besoins, en favorisant la mixité sociale.
- Nous favoriserons l'envol des jeunes adultes de chez leurs parents en luttant contre les prix excessifs des logements, en favorisant l'offre de logements adaptés à leurs besoins (studio, appartement une chambre, des colocations, etc.) au sein de la commune qui les a vus grandir.
- Nous mettrons en place les conditions pour que les initiatives des citoyen·ne·s qui choisissent l'habitat léger pour des raisons économiques ou écologiques soient soutenues. Si la décision finale sur la légalité en terme d'aménagement du territoire revient à la Région, la commune possède dans ses outils les moyens de soutenir les projets d'habitat léger : le développement de Plan communal d'Aménagement (PCA) prévoyant des règles urbanistiques adaptées, le vote de mentions demandant à la Région wallonne d'adapter sa législation, l'attribution de permis d'implantation (pour les habitats mobiles), l'aide à l'administration d'un domaine touristique, quand celle-ci est défaillante.
- La commune œuvrera à la rénovation de ses logements et activant l'ensemble des aides disponibles.

Fiche 6 - Notre commune est conviviale et solidaire

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es :

• En partenariat avec les entreprises de la commune, nous organiserons la collecte de matériel informatique de seconde main afin de le livrer gratuitement aux personnes (et notamment aux jeunes) qui n'en disposaient pas.

- Nous veillerons à ce que les documents administratifs et informations sur les sites web communaux soient rédigés de manière claire pour les usagers et usagères. Pour ce faire, nous associerons un panel d'usagers et d'usagères à la relecture des informations et procédures importantes.
- Une attention particulière sera accordée aux parents seuls avec enfants afin de les informer sur leurs droits (Service des créances alimentaires, aides financières, services d'aide et de soutien...).
- Nous offrirons des "chèques babysitting", à destination notamment des parents seuls bénéficiant d'allocation sociale ou du statut BIM.
- Nous continuerons à développer le service de prise en charge des personnes victimes de violences intra-familiales mise en place par la zone de police SECOVA, par un volet médical et hébergement sur la commune de Sprimont, notamment via des logements sécurisés et anonymes pour les personnes victimes de violences, en réservant notamment une partie des logements d'urgence pour les victimes de violence.
- Nous lutterons contre les violences intrafamiliales par le soutien aux associations.
- Nous féminiserons l'espace public : installation de plaques de rues dans l'espace public pour rendre hommage aux femmes illustres.
- Nous mettrons en place une déclaration "Arc en ciel" mettant clairement en évidence les objectifs de la politique de la commune pour les LGBTQIA+
- Un plan pluriannuel sera mis en place afin de veiller à la sécurité de toutes et tous dans le cadre d'adoption et de mise en œuvre de politiques d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique, notamment en ce qui concerne les zones végétalisées et l'arrêt de l'éclairage public. Une attention particulière sera accordée aux personnes vulnérables et en situation de précarité.
- Nous soutiendrons tout projet d'accueil innovant de la petite enfance ou de halte-garderie, pour les parents qui se forment et cherchent un emploi.
- Nous aiderons les parents dans leur démarche et leur recherche au travers d'un contact communal centralisant la liste des disponibilités et des demandes pour les crèches mais aussi pour les stages extra-scolaires durant les vacances scolaires.
- Nous soutiendrons toutes les formes non marchandes de création d'emplois et tous les projets innovants de formation et accompagnement des personnes sans emploi, notamment par la continuité du projet pilote « territoire zéro chômeur de longue durée » et à la méthode d'intervention sur les offres et les demandes (IOD).
- Nous veillerons à la concertation de l'ensemble des acteurs du soutien à domicile,

renforcer les collaborations et identifier des enjeux transversaux. La gestion de cette plateforme incombera à un « contact senior » au sein de l'administration qui servira de porte d'entrée pour toutes les demandes relatives aux ainé·e·s (services offerts par le CPAS, distribution de repas, informations relatives aux pensions, activités culturelles et d'éducation permanente, etc.).

- Dans le cadre d'un plan pluriannuel d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique, nous adopterons des stratégies de sensibilisation au sujet des conséquences du dérèglement climatique pour nos aîné·e·s, et en particulier des bonnes pratiques à adopter en cas de canicule ou vague de chaleur. Les stratégies sont établies en étroite collaboration avec les acteurs et actrices de terrain, dont les médecins et les services d'aides à domicile, les comités de quartier, etc.
- Nous étudierons la mise en place d'un service de minibus à la demande qui permettra aux personnes des villages plus éloignés de se déplacer vers le marché, les commerces, les administrations, les centres médicaux, une permanence au « service senior », etc.
- Dans le cadre d'un renouveau démocratique et de la participation citoyenne, nous valoriserons le rôle de la commission consultative des ainé·e·s en lui donnant de la publicité et en relayant les avis donnés (dans le bulletin communal par exemple).
- Nous soutiendrons les travaux de rénovations énergétiques dans une optique gagnantgagnant : meilleur confort pour les résident·e·s et réduction des coûts énergétiques.
- Nous multiplierons les contacts et les activités intergénérationnels, notamment via des activités entre jeunes et personnes âgées.
- Nous veillerons à la qualité des repas fournis aux seniors par la promotion des produits locaux et de saison dans les repas servis à domicile.
- Notre commune soutiendra et accompagnera concrètement ceux qui améliorent de manière substantielle la performance énergétique de leur logement. Les primes sont régionales mais la commune développera un accompagnement pour les citoyen·ne·s moins familier·e·s avec le numérique, voire compléter les primes régionales.
- Nous soutiendrons l'AIS locale, l'AISOA (www.aisoa.be), en communiquant et invitant les propriétaires de notre commune à recourir à ce système. L'AIOSA permet de mettre en lien propriétaires et locataires, en garantissant aux propriétaires le versement d'un loyer et en donnant accès à un loyer modéré et à un accompagnement social, et en contribuant à l'entretien du logement.
- Nous mettrons en place une politique volontariste pour que tout logement vide soit orienté vers la transformation en logement destiné aux familles à petit budget,

notamment en les confiants à la gestion des AISOA. En Wallonie, nous utiliserons les leviers du décret wallon sur l'habitat pour renforcer la lutte contre les logements inoccupés, notamment par le biais de la prise en gestion des logements inoccupés (PGLI) et de l'action en cessation qui peut contraindre les propriétaires, par voie juridique, de réhabiliter ou revendre les logements laissés à l'abandon. Nous continuerons à travailler au niveau supra-communal pour renforcer nos moyens d'action.

- Nous favoriserons l'envol des jeunes adultes de chez leurs parents en luttant contre les prix excessifs des logements, en favorisant l'offre de logements adaptés à leurs besoins (studio, appartement une chambre, des colocations, etc.) au sein de la commune qui les a vus grandir.
- Notre commune soutiendra les services locaux de maintien à domicile et d'accompagnement au logement (services juridiques, recherche logement, accompagnement social...) et organisera leur articulation avec les acteurs du logement public et privé. Nous prévoirons des espaces pour échanger et faire remonter leurs constats de terrain.
- Nous poursuivrons le travail de lutte contre l'insalubrité des logements et les marchands de sommeil via les enquêtes de salubrité menées par l'administration. Nous mettrons en place un règlement portant sur les coûts de ces enquêtes de salubrité, lorsque le propriétaire ne donne pas le suivi sollicité. Lors de situations d'expulsions de logements insalubres, nous prévoirons un accompagnement au relogement.
- Nous mettrons en place les conditions pour que les initiatives des citoyen·ne·s qui choisissent l'habitat léger pour des raisons économiques ou écologiques soient soutenues. Si la décision finale sur la légalité en terme d'aménagement du territoire revient à la Région, la commune possède dans ses outils les moyens de soutenir les projets d'habitat léger : le développement de Plan communal d'Aménagement (PCA) prévoyant des règles urbanistiques adaptées, le vote de mentions demandant à la Région wallonne d'adapter sa législation, l'attribution de permis d'implantation (pour les habitats mobiles), l'aide à l'administration d'un domaine touristique, quand celle-ci est défaillante.
- La commune œuvrera à la rénovation de ses logements et activant l'ensemble des aides disponibles.

Fiche 7 - Notre commune s'enrichit de ses racines multiculturelles

Notre pays est une terre d'histoire et d'immigration et Sprimont y joue son rôle au travers de la présence dans notre commune du Centre d'Accueil de la Croix-Rouge « La Triennale ».

Des centaines de milliers de personnes ont quitté leur pays pour construire une vie meilleure et contribuer à la prospérité de la Belgique. Elles ont enrichi notre culture et façonné le visage multiculturel de notre pays. Ce pluralisme culturel, c'est l'identité de la Belgique. La diversité est une richesse et une opportunité extraordinaire, mais il arrive également qu'elle soit la source de tensions. Notre expérience de l'action locale nous enseigne que, le plus souvent, ces difficultés se résolvent par le dialogue.

Nous voulons relever le défi de l'interculturalité et ainsi reconnaître et valoriser la diversité des cultures et des modes de vie et en favorisant l'échange entre les cultures. Il s'agit d'assurer la participation de chacun·e à la construction de la société. Ce qui nous rassemble est infiniment plus fort que ce qui nous sépare.

Nous œuvrons à la construction d'une société ouverte, interculturelle, solidaire et respectueuse des droits humains.

Nous voulons faire de nos communes des territoires ouverts sur le monde, des territoires solidaires où règne une réelle égalité des chances, où chacun·e trouve les moyens de s'épanouir et de participer à la vie collective.

Nous luttons contre les discriminations qui sont contraires à nos valeurs d'égalité et d'ouverture mais qui alimentent aussi les replis communautaristes (de tout bord). Il faut donner un maximum de chances à chacun pour pouvoir s'intégrer dans la société de manière épanouissante.

Nous misons sur les valeurs d'accueil, d'ouverture et d'intégration présentes chez nos concitoyen·ne·s. Nous rejetons la stratégie de la peur, de la méfiance et des replis. Nous faisons le choix du dialogue interculturel et de la promotion de la diversité.

1. Reconnaître et valoriser la diversité culturelle

• Nous aiderons les équipes éducatives à relever le défi de la diversité dans les écoles communales. Le pluralisme culturel est une réalité dans de nombreuses écoles. C'est une richesse qui peut poser des difficultés, pour lesquelles certain·e·s professeur·e·s ne sont pas outillé·e·s. Nous proposerons des formations aux professeur·e·s dans toutes les écoles de la commune où la commune est Pouvoir Organisateur, notamment à l'École communale de

Louveigné, située à proximité du Centre d'Accueil de la Croix-Rouge « La Triennale » et qui accueille des enfants issus de l'immigration. (DASPA, Dispositif d'Accueil des Primo-Arrivants). Nous encouragerons les partenariats entre les écoles et des associations spécialisées dans la lutte contre le racisme et les discriminations pour outiller les écoles contre le racisme, la prise de conscience des stéréotypes et de leurs effets.

- Nous encouragerons des rencontres interculturelles valorisant les cultures culinaires, musicales, de danse, de folklore... par des rencontres interculturelles musicales entre le centre d'hébergement de la Croix Rouge « La Triennale » et les maisons de jeunes de la commune, "So les Marlis" MJ Sprimont et MDJ Banneux. Ces moments créent des liens sociaux nouveaux, enrichissent nos cultures, montrant à quel point l'interculturalité peut être source de plaisir partagé.
- Nous veillerons au développement de pratiques inclusives au sein de l'administration pour qu'elle soit exemplaire en matière d'égalité des chances. Et cela, tant au niveau de la gestion du personnel communal (recrutement, formations, etc.) que dans les rapports aux usagers et usagères. Genre, handicap, origine ethnique, orientation sexuelle : il sera veillé à ce que chacun·e soit respecté·e dans son identité.
- Nous assurerons l'accessibilité des principaux documents de la commune en différentes langues, si nécessaire, et le recours à des pictogrammes pour faciliter la compréhension des documents par les personnes maîtrisant partiellement le français ou analphabètes.

2. Lutter activement contre le racisme et les discriminations

• Nous éradiquerons la discrimination à l'embauche au sein de l'administration communale. Le service public doit être exemplaire en matière de lutte contre les discriminations. Le recours à un système d'audit « anti-discriminations » au sein du service GRH de l'administration communale doit permettre l'élimination des pratiques discriminatoires en son sein, qu'elles soient liées au genre, à l'âge, au handicap, à la nationalité, à l'origine ethnique ou à la conviction religieuse. Nous veillerons à la présence d'employé·e·s issu·e·s de la diversité au sein de la commune, en proposant par exemple un Plan d'action en partenariat avec les acteurs de terrain (Unia et Forem)

3. Organiser l'accueil et l'intégration des primo-arrivantes et arrivants et des demandeurs et demandeuses d'asile

Les initiatives locales d'accueil (ILA) sont des logements individuels - ou semi-individuels mis à disposition entre autres par les CPAS, à côté des centres collectifs organisés par
Fedasil ou ses partenaires d'accueil comme la Croix-Rouge. Comme dans les centres
d'accueil collectif, les demandeurs de protection y reçoivent une aide matérielle tout au
long de l'examen de leur procédure d'asile. Il n'existe pas d'ILA dans la commune de

Sprimont. Aujourd'hui, l'accueil des demandeuses et demandeurs d'asile est exclusivement pris en charge par les grandes villes. Nous estimons que chaque commune doit prendre ses responsabilités dans ce domaine à hauteur de ses capacités. Dès lors, nous développerons les premiers ILA sur la commune sur de Sprimont afin de loger les demandeuses et demandeurs d'asile, complémentairement à l'offre du centre de Banneux.

- Nous accueillerons les réfugié·e·s dans la dignité, la tolérance, le respect de chacun dans ses choix de vies et convictions religieuses, dans le cadre du respect de la loi. Nous inclurons les initiatives citoyennes qui veulent s'y impliquer favorisant ainsi les rencontres entre les personnes de cultures différentes et la cohabitation dans la bienveillance. Des assistants sociaux seront disponibles pour les aider ainsi que des médiateurs pour prévenir les conflits éventuels dus à des incompréhensions et malentendus.
- Nous soutiendrons, notamment sur le plan administratif, les initiatives d'accueil des migrant·e·s chez les citoyen·ne·s après leur régularisation, le temps qu'ils ou elles trouvent un logement. Nous accompagnerons cette recherche de logement.
- Nous organiserons et médiatiserons des initiatives d'échange, de rencontre, visant l'intérêt général, afin de casser les clichés et de montrer leurs apports positifs.
- Nous renforcerons et développerons les cours de langues officielles. L'apprentissage d'une langue officielle est fondamental pour s'intégrer dans de bonnes conditions. Avec l'aide des écoles, des écoles de devoirs, des associations, nous développerons les cours de langues pour les adultes et les enfants de la commune ne maîtrisant pas le français.
- Nous développerons un système de parrainage/marrainage pour les MENA (Mineurs Étrangers Non-Accompagnés) et les demandeurs et demandeuses d'asile. Là où existe un centre d'accueil de MENA ou de demandeurs d'asile, nous développerons des formes de parrainage/marrainage en concertation avec les associations, afin de permettre une insertion harmonieuse de ces personnes dans le tissu social.
- Nous utiliserons tous les moyens légaux dont la commune dispose pour s'opposer à la construction de centres fermés sur son territoire.
- Nous investirons des moyens suffisants dans les écoles afin d'accompagner les enfants de tous les migrants et migrantes, permettre leur intégration parmi les autres élèves et, par ce biais, favoriser le vivre ensemble et la solidarité entre les familles. Nous soutiendrons activement les classes DASPA (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants) qui visent à répondre aux besoins spécifiques des enfants migrants récemment arrivés en Belgique.

4. Accueillir les gens du Voyage

• Nous nous inscrivons dans la continuité de l'accueil sur l'aire d'accueil de Banneux pour les gens du voyage. Là où la question se pose, il est fondamental de sensibiliser la population communale pour lutter contre les préjugés sur les gens du Voyage. Il sera fait recours au Service de Médiation des Gens du Voyage de Wallonie (https://cmgv.be/) pour anticiper et développer un dispositif adéquat visant à organiser le séjour de ces familles, la scolarisation des enfants et à limiter les inconvénients des séjours non-gérés tant pour les gens du Voyage que pour les riverain·e·s.

Fiche 7 - Notre commune s'enrichit de ses racines multiculturelles

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es :

- Nous aiderons les équipes éducatives à relever le défi de la diversité dans les écoles communales. Le pluralisme culturel est une réalité dans de nombreuses écoles. C'est une richesse qui peut poser des difficultés, pour lesquelles certain·e·s professeur·e·s ne sont pas outillé·e·s. Nous proposerons des formations aux professeur·e·s dans toutes les écoles de la commune où la commune est Pouvoir Organisateur, notamment à l'École communale de Louveigné, située à proximité du Centre d'Accueil de la Croix-Rouge « La Triennale » et qui accueille des enfants issus de l'immigration. (DASPA, Dispositif d'Accueil des Primo-Arrivants). Nous encouragerons les partenariats entre les écoles et des associations spécialisées dans la lutte contre le racisme et les discriminations pour outiller les écoles contre le racisme, la prise de conscience des stéréotypes et de leurs effets.
- Nous encouragerons des rencontres interculturelles valorisant les cultures culinaires, musicales, de danse, de folklore... par des activités musicales associant le centre d'hébergement de la Croix Rouge « La Triennale » et les maisons de jeunes de la commune, "So les Marlis" MJ Sprimont et MDJ Banneux. Ces moments créent des liens sociaux nouveaux, enrichissent nos cultures, montrant à quel point l'interculturalité peut être source de plaisir partagé.
- Les initiatives locales d'accueil (ILA) sont des logements individuels ou semi-individuels mis à disposition entre autres par les CPAS, à côté des centres collectifs organisés par Fedasil ou ses partenaires d'accueil comme la Croix-Rouge. Comme dans les centres d'accueil collectif, les demandeurs de protection y reçoivent une aide matérielle tout au long de l'examen de leur procédure d'asile. Il n'existe pas d'ILA dans la commune de Sprimont. Aujourd'hui, l'accueil des demandeuses et demandeurs d'asile est exclusivement pris en charge par les grandes villes. Nous estimons que chaque commune doit prendre ses

responsabilités dans ce domaine à hauteur de ses capacités. Dès lors, nous développerons les premiers ILA sur la commune sur de Sprimont afin de loger les demandeuses et demandeurs d'asile, complémentairement à l'offre du centre de Banneux.

- Nous soutiendrons, notamment sur le plan administratif, les initiatives d'accueil des migrant·e·s chez les citoyen·ne·s après leur régularisation, le temps qu'ils ou elles trouvent un logement. Nous accompagnerons cette recherche de logement.
- Nous utiliserons tous les moyens légaux dont la commune dispose pour s'opposer à la construction de centres fermés sur son territoire.

Fiche 8 - Dans notre commune, plus de choix de mobilité

La mobilité est un thème qui nous tient à cœur car quand on parle de mobilité, on parle à la fois de déplacements mais aussi d'habitudes de vies. Il y a les mesures pratiques telles que des aménagements de voiries, la création de lignes de transports en commun, la création de parkings vélos... C'est également proposer une série d'options pour permettre aux gens de se déplacer dans le cadre de leurs professions, de leurs loisirs ou encore simplement de pouvoir profiter de l'espace public.

De nombreuses avancées ont été réalisées ces dernières années à tous les niveaux de pouvoir, tant à Bruxelles qu'en Wallonie. Cet élan vers une mobilité plus durable, partagée, décarbonée et parfois connectée, doit prendre de l'ampleur et se concrétiser au quotidien. Nos habitudes de déplacement ont profondément évolué ; que ce soit par la crise du Covid ou par la situation géopolitique et son impact sur les prix du carburant et de l'énergie. Ce contexte doit donc nous inciter à continuer ce travail et remettre en question ce modèle centré sur notre mobilité individuelle, principalement favorisée par la généralisation de l'usage de la voiture.

Notre objectif aujourd'hui est de réduire nos émissions de gaz à effet de serre issues des transports de marchandises et de personnes en réduisant les besoins en déplacements grâce à toutes pratiques, infrastructures et technologies qui le permettent, tout en garantissant une qualité de vie et un accès égal aux services pour toutes et tous. Cette réduction des besoins passera également et nécessairement par une reconfiguration de notre rapport à l'espace et aux territoires, que ce soit en termes de partage de l'espace public ou des territoires.

Le travail est déjà en cours : On le constate au quotidien dans nos communes. La part des modes actifs (marche et vélo) est en hausse grâce aux aménagements de qualité et aux politiques de soutien de ces modes de déplacement. Les voitures électriques deviennent une alternative crédible aux voitures à moteur thermique. Les bornes de recharges se développent un peu partout mais trop peu en milieu rural. L'utilisation des transports en commun retrouve un rythme quasi équivalent à celui de 2019 et aucun gouvernement n'a jamais investi autant dans les transports publics.

La mobilité est donc un thème crucial et est au cœur de la transition vers un monde plus durable et plus juste. A l'échelle communale, le temps est donc venu de proposer le maintien, la pérennisation et l'augmentation des mesures de mobilité et d'offrir des solutions concrètes aux habitant·e·s des communes de nos régions.

Communes et régions, acteurs clés de la mobilité

Les politiques de mobilité découlent ou sont en lien étroit avec d'autres politiques communales et régionales, en particulier la gestion des voiries, l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Sur le territoire communal, avec la Région pour ce qui la concerne, nous avons la responsabilité de maintenir des mesures qui visent un meilleur partage de l'espace public afin d'assurer l'intensification des alternatives favorables à la qualité de l'environnement et du cadre de vie, en garantissant une meilleure distribution de l'espace public au profit de tous les usagers et toutes les usagères et en renforçant l'accessibilité pour toutes et tous.

Nous devons assurer une coexistence plus sûre de l'ensemble des usagers et usagères sur le territoire, en particulier à travers des aménagements spécifiques mais également en réduisant et maîtrisant la circulation afin d'assurer un cadre de vie agréable pour toutes et tous.

Nous devons chercher à utiliser chaque mode de transport à bon escient et inciter tous ceux et toutes celles qui le peuvent au transfert modal car beaucoup de trajets en voiture peuvent être effectués autrement, en particulier sur les courtes distances.

La vision FAST⁶ en Wallonie vise à ramener la part de la voiture à 60% des déplacements⁷ et à porter celles du vélo et de la marche à 5% chacune, celle du TEC de 4 à 10% et celle du train de 9 à 15%. De plus, la Région souhaite l'application du principe STOP donnant la priorité aux piéton·ne·s, puis aux cyclistes, puis aux transports en commun et seulement ensuite à la voiture. De nombreuses actions pour atteindre ces objectifs de transfert modal et de priorité aux modes actifs doivent se préparer, se concerter et se mettre en place au niveau communal. La sécurothèque⁸ donne déjà pas mal de consignes pour les services communaux.

1. Pour des villages accessibles à toutes et tous

L'espace public doit se partager avec respect et en bonne intelligence entre tous les types d'usagers et d'usagères et d'occupant·e·s de l'espace (habitant·e·s valides et moins valides, jeunes et vieux, services publics, commerçants, entreprises, lieux culturels, sportifs ou de culte...) et rester accessible à ceux qui y circulent, tous modes de déplacement utiles confondus (marche, chaise roulante, cycles, automobiles, bus, micro-mobilité partagée ou privée, camions, tracteurs...).

Cela demande une hiérarchisation des voiries automobiles (voirie collectrice et de transit, circulation de diffusion entre villages, circulation locale apaisée) pour établir une trame de voiries structurantes. A l'intérieur de ce réseau structurant, des zones à circulation apaisée peuvent être mises en place en concertation avec les riverain·e·s et les usagers et usagères moyennant l'installation d'une signalisation réglementaire. Une signalisation informative peut s'ajouter temporairement ou de manière plus durable.

^{6 &}lt;a href="http://mobilite.wallonie.be/files/eDocsMobilite/politiques%20de%20mobilit%c3%a9/FAST%20Mobilite%20">http://mobilite.wallonie.be/files/eDocsMobilite/politiques%20de%20mobilit%c3%a9/FAST%20Mobilite%20 Wallonie%202030.pdf

⁷ La part modale de la voiture s'élevait à 83 % des kilomètres parcourus, en 2017.

⁸ https://securotheque.wallonie.be

Pour que chacun·e puisse réellement choisir sa mobilité, le réseau automobile sera complété par un réseau cyclable et un réseau piéton continus et sûrs -en particulier là où la cohabitation est obligatoire sur les voiries automobiles structurantes-, permettant la circulation à l'intérieur du territoire communal et reliant lieux de vie et lieux d'activités et ce :

- Par la mise en place d'un master plan pluriannuel discuté avec les habitant.es notamment pour le centre de Sprimont, nous favoriserons la création de zones piétonnes et de zones de rencontre afin de garantir l'accès à toutes et tous. Les trottoirs devront répondre aux normes PMR en vigueur. L'accès aux véhicules motorisés y sera encadré. Nous créerons des "effets de portes" à l'entrée des localités en fonction des situations.
- Pour visualiser les endroits dédiés au stationnement des voitures, nous indiquerons clairement les parkings au moyen d'une signalisation statique et/ou dynamique en fonction de la situation. Le stationnement en voirie fera l'objet d'une signalisation et d'un marquage es au code de la route et sera réglementé. Les places pour PMR dans les quartiers stratégiques et à proximité des équipements collectifs seront renforcées si nécessaire.
- Pour favoriser les cheminements des modes actifs : nous généraliserons l'instauration de SUL (sens unique limité); nous aménagerons, cartographierons et signalerons des itinéraires cyclables continus; nous utiliserons le panneau routier F45b⁹ indiquant qu'une impasse ne concerne que les véhicules et ne concerne ni les piéton·ne·s ni les cyclistes car prolongée d'un chemin ou d'un sentier public;
- Nous profiterons de chaque ouverture de voirie pour y apporter des améliorations à la qualité de la continuité des réseaux liés aux modes actifs. De plus, lors de chaque chantier et ouverture de voirie, nous garantirons que la sécurité des usagers et des usagères des modes actifs soit assurée et qu'un cheminement alternatif soit prévu avec la mise en place d'une signalisation et d'un balisage adaptés.
- Nous maintiendrons ouverts les chemins et sentiers existants. Nous en assurons la préservation et la promotion, notamment par le recensement et le balisage du maillage existant, par exemple des 14 promenades accessibles sur la commune de Sprimont (https://www.sprimont.be/loisirs/tourisme/balades). Nous rouvrirons les itinéraires entravés, par la levée des entraves et/ou la modification du tracé, lorsque le sentier présente un intérêt en matière de mobilité, d'activités sportives ou de tourisme. Dans les autres cas, les sentiers seront versés dans une réserve viaire afin de les protéger en vue d'une éventuelle réhabilitation dans le futur.
- Nous installerons davantage de parking vélos dans les centres d'habitats, à proximité des commerces et des arrêts de bus.

⁹ http://mobilite.wallonie.be/news/alain-passe--tu-passes

- D'autres pistes à explorer se trouvent tant du côté des pouvoirs publics (écoles, propriétés communales...) que des partenaires privés (bureaux, commerces, copropriétés...). Ces parkings doivent aussi faire l'objet de l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques afin de répondre aux besoins futurs, notamment dans le parc d'activités économiques de Damré.
- Nous adapterons les guides communaux d'urbanisme et les plans indicatifs pour rendre obligatoire la présence de parkings vélos adaptés en termes qualitatifs et quantitatifs au nombre d'habitant·e·s projeté par logement (typiquement un vélo par oreiller) et la création de parking voiture lors de la construction de nouvelles habitations.

2. Pour la mise en place d'une commune « vision zéro »

La sécurité routière et la prévention des accidents sur la voie publique vont de pair. C'est pourquoi les communes doivent mettre en place tout ce qui est en œuvre pour tendre vers le « zéro décès » sur nos routes. Ce concept développé dans les pays scandinaves allie aménagements physiques mais aussi mesures symboliques et campagne de sensibilisation. Cette méthode qui met l'accent sur le fait que la vie et la santé ne peuvent avoir un prix dans notre société et qu'il n'y a donc pas d'évaluation coûts / bénéfices à faire quand on parle de préserver une vie. En Belgique, il existe l'action « All for zero » qui reprend exactement ces principes¹⁰.

Concrètement cela se traduit par des mesures symboliques fortes :

- De manière générale, nous nous baserons sur la hiérarchisation des voiries et y adapterons la vitesse de circulation des véhicules à moteurs. De manière générale dans notre commune, la norme devient le 30km/h partout sauf sur des axes structurants où la vitesse des véhicules est maintenue à 50km/h. En dehors des agglomérations, une vitesse plus élevée peut être appliquée mais il faut tenir compte des environs que traversent ses voiries, notamment le long des routes régionales (ex. N30, N678, N62) avec une forte densité de population pour lesquelles la vitesse est aujourd'hui limitée à 90km/h. De manière générale, la vitesse doit être réduite afin de prévenir la gravité des accidents.
- Au cœur des quartiers résidentiels et dans nos villages, nous favoriserons la mise en place de quartiers à faible trafic ou d'espaces sans voitures qui visent à améliorer la sécurité et la qualité de vie des habitant·e·s tout en conservant l'accessibilité au quartier pour les riverain·e·s, visiteurs, livreurs... La concertation avec les habitant·e·s de ces quartiers et de ces villages est primordiale afin de bien expliquer les objectifs de ces mesures et leur finalité.
- En fonction du type de voirie et de la vitesse autorisée, nous adapterons la cohabitation entre les modes de déplacements afin de garantir la sécurité de tous les usagers et toutes

_

¹⁰ https://all-for-zero.be/

les usagères de la route. Ce principe doit être appliqué dès la réflexion d'un réaménagement de voirie et doit être un principe guide pour tous les aménageurs de voirie¹¹

- Nous appliquerons le principe STOP¹² dans toutes les décisions en matière de mobilité afin de prendre en compte les besoins de tous les usagers et toutes les usagères de la route. Ce principe hiérarchise les différents modes de déplacement : la priorité est accordée aux piéton·ne·s, puis aux cyclistes, ensuite aux transports publics et enfin, aux véhicules privés.
- Nous nous engagerons pour un espace public accueillant et sécurisant où l'ensemble des publics se sent suffisamment en confiance pour circuler librement et de manière autonome.
- Nous inclurons la zone de police dans les mesures mises en œuvre afin de s'assurer de l'adhésion à la vision de mobilité de la commune. En matière de sécurité routière, la police est un acteur clé au niveau de la sensibilisation et de la répression.
- Nous mettrons en place une commission mobilité et sécurité routière qui permet de rassembler les acteurs locaux et échanger sur les bonnes pratiques et qui peut remettre des avis sur les mesures à mettre en place lors de projets de mobilité.
- Nous sensibiliserons les automobilistes en installant des radars préventifs, notamment le long des routes régionales qui traversent la commune (N678, N62, N30) mais aussi le long des routes communales connaissant des problèmes de sécurité en pleine nuit (notamment des dégâts sur les voitures en stationnement avec délit de fuite). Nous rendrons les informations publiques.

Mais ces mesures symboliques doivent être renforcées par des aménagements de la voirie :

- Nous créerons des "effets de portes à l'entrée des localités et installerons, en fonction des situations, des casse-vitesse, coussins berlinois et autres plateaux, qui ralentiront les véhicules à l'entrée et au sein des agglomérations, des villages et des hameaux.
- Nous adapterons les trottoirs pour permettre à tous et toutes de circuler librement et en sécurité ainsi que sécuriser les traversées piétonnes. Les trottoirs devront répondre aux normes PMR en vigueur. Les places pour PMR dans les quartiers stratégiques et à proximité des équipements collectifs seront renforcées. De manière générale, il est utile de planifier un plan d'intervention trottoir sur plusieurs années avec la réalisation d'un audit pour avoir un point de départ et identifier l'objectif à atteindre.
- Nous prévoirons lors de chaque réaménagement de voirie, lorsque c'est possible et nécessaire, une piste cyclable marquée et/ou séparée afin de garantir la sécurité des

¹¹ http://www.copenhagenize.com/2013/04/the-copenhagenize-bicycle-planning-guide.html

¹² https://www.duurzame-mobiliteit.be/nieuws/stop-principe-stappers-trappers-openbaar-vervoer-en-prive-gemotoriseerd-vervoer

cyclistes. De manière générale, il est utile de planifier un plan d'intervention pistes cyclables sur plusieurs années avec la réalisation d'un audit pour avoir un point de départ et identifier les objectifs à atteindre.

• Dans le cadre de la mise en place de quartiers à faible trafic, nous prévoirons des filtres de mobilités par le biais d'aménagement temporaire et/ou fixe de la voirie : création de « cul de sac », mise en place d'aménagements légers visant à créer des poches de verdure ou d'agrément en récupérant de l'espace public), installation de mobiliers urbains à destination de la rue ou du quartier, création de fosses à arbres ou à végétaliser... Ces filtres de mobilité consistent à favoriser certains modes de déplacements par rapport à d'autres et à créer des cheminements plus courts et plus directs pour les modes actifs.

•

Nous créerons des schémas de circulation afin de limiter et de maîtriser le trafic de transit.
 Dès que possible, le trafic de transit doit être renvoyé vers les axes routiers prévus à cet effet. Il faut pour cela prévoir une signalisation claire et lisible. Ces schémas de circulation doivent également tenir compte du trafic de poids lourds. Ceux-ci ne doivent, en règle générale, pas avoir accès aux centres des villages et zones plus densément peuplées.

3. Pour une commune résolument tournée vers les modes actifs

Actuellement, une bonne partie de nos déplacements concerne des distances courtes comprises entre 3km et 12km. Ces parcours sont encore majoritairement effectués en voiture alors que ces distances sont tout à fait réalisables à pied, à vélo ou encore avec des engins de micro-mobilité (pour celles et ceux, en grand nombre, qui le peuvent). Si nous voulons diminuer la part de la voiture individuelle dans les déplacements du quotidien, il faut mettre en place des mesures de soutien et de développement des modes actifs. Cela passe donc par une application stricte du principe STOP¹³ par les aménageurs publics dans les projets de mobilité. Cela signifie que les alternatives à la voiture individuelle doivent être développées en priorité. Il faut cependant tenir compte du contexte rural car si l'objectif est de faire croître la part modale des modes actifs, la voiture reste un outil de déplacement utile et nécessaire dans certaines conditions.

La question des modes actifs va dépendre de trois facteurs :

- 1. des aménagements de qualité et sécurisants ;
- 2. une approche systémique des modes actifs ; à savoir aborder chaque projet lié aux modes actifs en prenant en compte l'ensemble des aspects ;
- 3. Une promotion constructive des modes de déplacement actifs..

^{13 &}lt;u>https://www.duurzame-mobiliteit.be/nieuws/stop-principe-stappers-trappers-openbaar-vervoer-en-prive-gemotoriseerd-vervoer</u>

Des aménagements de qualité et sécurisants

Le développement de la part des modes actifs dans nos déplacements est intrinsèquement lié à la qualité des infrastructures proposées. Il est donc primordial de mettre en place des infrastructures qui répondent aux normes en vigueur et qui garantissent une facilité d'utilisation par les usagers et les usagères.

Par la mise en place d'un master plan pluriannuel discuté avec les habitant.es :

- Nous proposerons des aménagements confortables et qui reprennent les bonnes pratiques figurant dans les vade-mecum¹⁴ en la matière. A titre d'exemple, les aménagements suivants doivent être généralisés: zone avancée cycliste (ZAC) à chaque feu de signalisation, suppression du stationnement à moins de cinq mètres d'un passage pour piétons, installation d'îlots de refuge pour les traversées piétonnes de plus de deux bandes de circulation, largeur minimum des trottoirs à 1,50m à 2m en fonction du contexte, mise en place de sens unique limité (SUL) pour les cyclistes, abaissement des bordures de trottoirs à chaque traversée piétonne...
- Nous tiendrons compte de la hiérarchie des voiries et des vitesses des véhicules motorisés qui y circulent afin d'opter pour des aménagements adaptés. En fonction de la typologie de la voirie, nous opterons pour la cohabitation (zone de rencontre, piste cyclable suggérée...) ou pour la séparation des modes (piste cyclable marquée, trottoir surélevé, piste cyclable séparée avec zone tampon...).
- Lors de chaque réaménagement de voirie ou de projet de réaménagement de voirie, nous prendrons comme point de départ le point de vue des usagers et usagères les plus vulnérables. La place octroyée aux modes actifs ne peut plus être une variable d'ajustement. Le principe STOP sera donc généralisé pour l'ensemble des projets.
- Nous accorderons une attention particulière à l'aménagement des carrefours et autres zones où des modes de déplacements différents peuvent entrer en interaction. Les traversées piétonnes et cyclistes seront systématiquement aménagées de telle manière que leur sécurité et leur visibilité soit assurées à tout moment du jour et de la nuit.
- Dès que cela est possible et aux endroits qui l'exigent (écoles, crèches, bibliothèques, centres sportifs...), nous privilégierons l'installation de plateaux surélevés et de traversées sécurisées pour faciliter l'accessibilité et sécuriser les cheminements.
- Nous effectuerons un audit de l'ensemble des aménagements pour les modes actifs (trottoirs et pistes cyclables). A l'issue de cet audit des aménagements, nous entreprendrons un plan d'action afin d'effectuer l'ensemble des aménagements nécessaires

^{14 &}lt;a href="https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr/professionnels-de-la-mobilite/publications-techniques-analyses-et-etudes-http://mobilite.wallonie.be/home/centre-de-documentation/publications-mobilite.html">https://mobilite.wallonie.be/home/centre-de-documentation/publications-mobilite.html
https://brrc.be/fr/expertise/expertise-apercu/code-du-gestionnaire-illustre

pour que les cheminements piétons et cyclistes répondent aux normes et aux besoins des usagers et usagères. (ex : BYPAD¹⁵)

Nous privilégierons des itinéraires spécifiques pour les modes actifs. Le long de ces itinéraires, une signalisation adéquate et lisible doit permettre de les baliser. Par ailleurs, les aménagements de voiries doivent permettre aux usagers et usagères de reconnaître directement qu'ils sont sur un itinéraire qui leur est destiné. La réflexion de la cohérence des aménagements est donc importante ; cela passe par une augmentation de la lisibilité de l'espace public, la signalisation verticale, des marquages au sol... Ces aménagements peuvent être étendus aux sentiers et aux voies de déplacements pour le loisir (sentiers de grande randonnée, points nœuds, RAVeL...).

Une approche systémique des modes actifs

À l'instar des aménagements pour les véhicules motorisés, principalement la voiture individuelle, les modes actifs doivent aussi se concevoir comme un « système ». Cela implique donc qu'il ne suffit pas de peindre un passage piéton ou une piste cyclable pour affirmer réaliser des aménagements. Il y a toute une série de mesures d'accompagnement qui doivent venir compléter les aménagements afin de créer un réel « système » pour les modes actifs.

Dans le cadre des aménagements cyclables, au-delà des pistes cyclables, nous développerons les éléments suivants :

- le stationnement vélos de courte durée au niveau des pôles d'attractivité notamment le centre de Sprimont et le parc d'activités économiques de Dolembreux (commerces) mais également dans les quartiers résidentiels ;le stationnement vélo de longue durée à proximité du domicile mais aussi à destination (lieux de travail, lieux de loisirs, gares...) ;
- le développement de points de réparation et d'ateliers participatifs ;
- la mise à disposition de vélos en location (stations de vélos partagés, loueurs de vélos...);
 Nous mènerons des actions concrètes de lutte contre le vol de vélos et encouragerons l'utilisation du système d'enregistrement MyBike¹⁶ à Bruxelles et en Wallonie;
- etc

En ce qui concerne les aménagements piétons, nous prendrons en compte les éléments suivants :

la création de zones de repos avec l'installation de bancs et d'espaces ombragés;

¹⁵_https://professionnels.provelo.org/conseils/audit-bypad-communes-bruxelloises/

¹⁶ https://mybike.brussels/

- la protection des trottoirs et des accotements piétons par des dispositifs physiques lorsque c'est nécessaire ;
- Nous assurerons la visibilité des piéton·ne·s et prévoirons un éclairage suffisant. Nous mènerons une réflexion globale sur les endroits qui devraient rester allumés la nuit en fonction de tracés piétons et d'endroits localisés plus dangereux.
- Nous garantirons le libre cheminement en évitant l'installation d'obstacles (signalisation, coffres techniques, mobilier urbain, terrasses...) qui entravent la circulation piétonne. De plus, nous accorderons une attention particulière aux impétrants et aux services de ramassage des ordures pour respecter le cheminement piéton et prévoir des itinéraires alternatifs correctement balisés et signalés lorsque nécessaire.
- etc

Cette liste n'est pas exhaustive mais doit inciter notre commune à avoir une vision globale des enjeux pour les modes actifs.

Une communication qui s'adresse à toutes et tous

- Nous organiserons des séances d'information sur les alternatives à la voiture individuelle avec des séances de test (vélos classiques, vélos électriques, vélos cargo...);
- Nous mettrons en avant des habitant·e·s de la commune qui ont modifié leurs habitudes de déplacement et qui peuvent témoigner de leur expérience ;
- Nous créerons des primes de soutien à l'achat de vélos, vélos électriques, d'engins de micromobilité, de cadenas...;
- Nous intégrerons dans les pratiques de la commune l'utilisation des modes actifs pour certaines missions (utilisation de vélos-cargos, les vélo-bus et pédibus).
- Nous organiserons des évènements où la place des modes actifs de loisirs (marcheurs, cyclotouristes...) et les modes actifs utilitaires se rencontrent (bourses aux vélos, ateliers de réparations participatifs, actions de parrainage...). Nous organiserons notamment des Journées « Tous à Vélo/Tous à Pied » (soir au sein des écoles communales, voir à l'échelle de la commune)
- Nous mettrons en avant les avantages en termes de santé publique, de qualité de l'air, de réduction des gaz à effet de serre, des économies pour les dépenses publiques...
- Nous sensibiliserons les organisateurs d'événements pour qu'ils intègrent la dimension « déplacements » et mobilité active dans leur organisation.
- Nous intégrerons dans les pratiques de la commune l'utilisation des modes actifs pour certaines missions (utilisation de vélos cargos, développement de rangs piétons et vélos

dans les écoles communales, réduction du charroi communal...); il faut convaincre par l'exemplarité et pérenniser ces pratiques avec les moyens organisationnels, financiers et humains.

4. Pour une commune où la mobilité se partage

Le futur de la mobilité sera celui de la mobilité partagée. Une voiture individuelle reste en moyenne 93 % de son temps à l'arrêt ; ce qui en termes d'efficacité d'utilisation est très mauvais. De ce fait, l'avenir est au partage et à la collectivisation des moyens de déplacements. Pour cela, il y a deux axes principaux à développer : les transports en commun et les mobilités partagées.

Les transports en commun

- Nous favoriserons le développement de projets de transports en commun et prévoirons les aménagements adéquats en étroite collaboration avec les autorités compétentes en la matière (régions, sociétés de transports en commun...), notamment grâce à :
 - l'amélioration des vitesses commerciales (création de sites propres, de lignes à Haut Niveaux de Service – HNS, feux de signalisation prioritaires...) pour les lignes 727 : Houssonloge, Aywaille, Sprimont, Banneux, Verviers, 62 : Aywaille, Banneux, Theux, Spa (période scolaire uniquement), 64 : Liège, Banneux, Remouchamps, Aywaille, 65 : Liège, Sprimont, Aywaille, Remouchamps, desservant notre commune;
 - l'amélioration de la qualité des arrêts et des haltes pour les lignes 727 : Houssonloge, Aywaille, Sprimont, Banneux, Verviers, 62 : Aywaille, Banneux, Theux, Spa (période scolaire uniquement), 64 : Liège, Banneux, Remouchamps, Aywaille, 65 : Liège, Sprimont, Aywaille, Remouchamps, desservant notre commune;
 - l'inclusion des TEC dans les plans communaux et intercommunaux de mobilité;
 - une communication claire et précise sur l'offre disponible, notamment sur le service de Taxi Social;

L'accueil de pôles intermodaux, de terminus ou de gares sur le territoire communal est également une opportunité intéressante pour la desserte de la commune mais aussi pour la diversification des solutions de mobilité. Les gares, arrêts, haltes et autres points d'échanges sont des lieux parfaits pour le développement de solutions alternatives de mobilités, principalement la mobilité partagée; à termes le développement de « pôles de mobilité »¹⁷ (MobiPôle et MobilPoint) doit se généraliser sur le territoire communal avec comme axe central les lignes de transports en commun.

¹⁷ https://mobihubs.eu/

Les mobilités partagées

Ces dernières années, les services de mobilité partagée se sont considérablement développés et offrent aujourd'hui un panel très intéressant de solutions. Il y a lieu de distinguer deux catégories de services de mobilité partagée : premièrement les services commerciaux qui sont opérés par des acteurs privés, deuxièmement des services basés sur l'économie collaborative visant à mettre en commun des ressources¹⁸. Ces deux catégories peuvent totalement coexister car elles visent toutes les deux des publics cibles différents mais réalisent un objectif commun, à savoir favoriser l'utilisation de moyens de déplacement alternatifs au véhicule individuel.

- En ce qui concerne les services commerciaux, nous accompagnerons le développement de cette offre sur notre territoire. Nous mettrons notamment en place des plans de déploiement de cette offre (plan voitures partagées, autorisation d'exploitation sur leur territoire...) et déterminerons les meilleurs emplacements pour le déploiement de cette offre (mise en place de zones de dépôt ou embarquement, places de stationnement réservées aux voitures partagées, zone de covoiturage, station de vélos partagés, auto-stop organisé...). Nous jouerons le rôle primordial d'accompagnateur de ces opérateurs, notamment en veillant à l'application d'un cadre réglementaire (quand il existe !) pour s'assurer que ces services de mobilité n'aient pas d'impacts négatifs sur les autres usagers et usagères de l'espace public.
- Par rapport aux services basés sur l'économie collaborative, nous soutiendrons et accompagnerons autant que possible le développement de structures portées par des initiatives locales et d'habitant·e·s. Il existe aujourd'hui plusieurs plateformes qui permettent à des particuliers de partager leur voiture avec leurs voisins (Cozy wheels, Dégage!, Getaround...)¹⁹. Ces initiatives de particuliers sont donc à soutenir car pour rappel, une voiture partagée permet en moyenne de remplacer 8 à 10 véhicules individuels. Enfin, nous nous inscrirons dans ce genre de système en mettant à disposition des habitant·e·s de la commune une partie de sa flotte de véhicules en dehors des heures de travail des services communaux. De ce fait, la commune participe à une utilisation plus rationnelle des ressources et participe au partage de la mobilité.
- Nous favoriserons l'émergence de « vélothèques ». Sur le principe flamand des « op wielekes » et en collaboration avec l'ASBL MPACT, nous développerons ces « bibliothèques à vélo » au niveau wallon. Plutôt que d'acheter constamment des nouveaux vélos de tailles différentes au fur et à mesure de la croissance d'un enfant, ces vélothèques permettent d'en déposer et/ou d'en emprunter et favorisent de cette manière le partage, le lien social (voire intergénérationnel si ces vélothèques sont tenues par des seniors).

¹⁸

https://www.belgium.be/fr/economie/developpement_durable/economie_durable/modeles_economiques_innovants/economie_collaborative

¹⁹ https://www.cozywheels.be/; https://www.degage.be/; https://fr.getaround.com/

5. Pour une commune engagée pour une mobilité inclusive

Lorsque l'on parle de mobilité inclusive, on ne parle pas exclusivement des PMR. Il existe aujourd'hui un grand nombre de personnes qui ne se sentent pas à l'aise dans l'espace public et cela impacte fortement leur mobilité au quotidien. On parle ici des enfants, des femmes, des personnes âgées, des personnes LGBTQIA+, des personnes en situation de handicap moteur et psychomoteur... La liste est longue et le défi d'offrir un espace public accueillant où ces personnes se sentent libres de se déplacer comme bon leur semble est immense.

La commune doit donc s'engager à prendre l'ensemble des mesures nécessaires pour inclure dans les projets de mobilité cette notion d'inclusivité. Ci-dessous quelques exemples de mesures à mettre en place :

- Nous construirons les aménagements selon le principe du « 8-88 »: si nos aménagements permettent à un enfant de 8 ans et à une personne de 88 ans de se déplacer de manière autonome, alors ils répondront aux besoins de quasi toute la population;
- Nous renforcerons le sentiment de sécurité dans l'espace public en maîtrisant le trafic, en réduisant les vitesses de circulation, en assurant un éclairage de qualité...
- Nous plaiderons pour un niveau de service de qualité des transports en commun et un horaire élargi afin de permettre à tout le monde de rentrer chez soi en sécurité ;
- Nous soutiendrons financièrement et humainement la mise en place de taxis-sociaux et de solutions de mobilité adaptées aux personnes en situation de handicap;
- Nous diminuerons les nuisances sonores issues de la circulation automobile ;
- Nous offrirons un soutien tant financièrement que socialement aux initiatives de mobilité qui visent à toucher les publics les plus précaires;

6. Pour une commune tournée vers la mobilité du futur

À l'échelle de la commune cela se traduit principalement par la prévision des aménagements qui seront en capacité de pouvoir accueillir ces services de mobilité mais aussi de se rendre compte que l'espace public devient multi fonctionnel. De manière plus concrète :

- Nous mutualiserons les espaces disponibles : création de places de parkings (voitures et vélos) mutualisées au sein de bâtiments à destination des riverain·e·s, création de stations de recharge pour véhicules électriques hors de la voirie...;
- Nous mettrons en place des pôles multimodaux : les gares, les terminus de transports en commun, les parkings de dissuasions deviennent des plates-formes où se

concentrent des services de mobilité mais aussi des services à la collectivité (point poste, petits commerces...);

- Nous installerons des compteurs de passage, des radars préventifs, ... qui permettent de collecter des données rendues publiques et d'adapter les aménagements en fonction des pratiques de mobilité. Ces données doivent impérativement être tenues à jour de manière régulière et rapide afin de coïncider avec les réalités de terrain.
- Nous diffuserons les informations utiles dans l'espace public : les horaires des TEC en temps réel, qui sont désormais les services de mobilité qui communiquent vers l'usager et l'usagère. Ces informations peuvent aussi être partagées dans l'espace public via l'affichage à des endroits stratégiques mais surtout en assurant que cette information soit centralisée et qu'une réelle coordination existe entre les différents acteurs.
- Nous ferons usage, en première intention, des voiries existantes et ne construirons de nouvelles voiries asphaltées que si c'est absolument nécessaire. Des alternatives favorables à la perméabilité et la non-artificialisation seront toujours préalablement étudiées. Afin de limiter l'impact des infrastructures sur la biodiversité, nous intégrerons, lorsque c'est possible et nécessaire, des mesures d'atténuation dans les projets de construction ou rénovation d'infrastructures, tels que des tunnels pour amphibiens, des clôtures et passages à faunes, des haies guidant les espèces jusqu'à une zone de traversée sécurisée. Nous adopterons cette démarche d'atténuation de l'impact sur la perméabilité des sols et sur la biodiversité lors de projet cyclo-piétons ou multi modaux.

7. Pour une commune où la mobilité est construite avec les habitantes

Dans la mesure où les politiques de mobilité ont un impact souvent direct sur nos habitudes de vie, il est parfois compliqué de mettre en œuvre des changements de mobilité. Celles-ci sont dès lors parfois vécues comme une atteinte directe à nos libertés de nous mouvoir librement. C'est pour cela qu'il est nécessaire de prévoir des mécanismes de participation qui vont au-delà des prescrits légaux (ex : enquête publique, lieux de concertation...). Dès que cela est possible, il y a lieu de prévoir au niveau communal des lieux de participation et de co-construction des politiques de mobilité. Ces mesures peuvent prendre différentes formes et ne doivent pas forcément être appliquées en permanence. Ces outils restent importants car ils vont permettre d'inclure dans les projets de mobilité cette dimension participative et sociale.

• Nous mettrons en place une commission de sécurité routière et de mobilité : nous créerons un espace de discussion des dossiers mobilité de la commune en réunissant le politique, l'administration, la société civile, les habitant·e·s, les commerçants... Les échanges lors de

ces commissions permettront de prendre en compte les enjeux et besoins de tous les acteurs.

- Nous organiserons des marches exploratoires afin d'aller sur le terrain et expliquer les projets sur place aux riverain·e·s avec des visuels.
- Nous lancerons des appels à projets citoyens sur des questions de mobilité afin de faire émerger les situations problématiques qui n'auraient pas été identifiées par l'administration ou simplement utiliser l'intelligence collective pour penser un projet.
- Nous mettrons en place des processus d'évaluation afin que les projets de mobilité soient soumis à l'évaluation des habitant·e·s de la commune afin que nous puissions en tirer les conclusions qui s'imposent.

L'idée principale est de construire au niveau communal des outils de participation et de concertation qui peuvent être mobilisés en fonction des types de projets et de leur niveau de priorité.

Fiche 8 - Dans notre commune, plus de choix de mobilité

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es :

- Par la mise en place d'un master plan pluriannuel discuté avec les habitant.es pour le centre de Sprimont et les villages de la commune :
 - Nous favoriserons la création de zones piétonnes et de zones de rencontre afin de favoriser l'accès à toutes et tous. Les trottoirs devront répondre aux normes PMR en vigueur. L'accès aux véhicules motorisés y sera encadré. Nous créerons des "effets de portes" en fonction des situations.
 - Nous proposerons des aménagements confortables et qui reprennent les bonnes pratiques figurant dans les vade-mecum²⁰ en la matière.
 - Nous tiendrons compte de la hiérarchie des voiries et des vitesses des véhicules motorisés qui y circulent afin d'opter pour des aménagements adaptés. En fonction de la typologie de la voirie, nous opterons pour la cohabitation (zone de rencontre, piste cyclable suggérée...) ou pour la séparation des modes (piste cyclable marquée, trottoir surélevé, piste cyclable séparée avec zone tampon...).
- Lors de chaque réaménagement de voirie ou de projet de réaménagement de voirie, nous prendrons comme point de départ le point de vue des usagers et usagères les plus

^{20 &}lt;a href="https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr/professionnels-de-la-mobilite/publications-techniques-analyses-et-etudes-http://mobilite.wallonie.be/home/centre-de-documentation/publications-mobilite.html">https://mobilite.wallonie.be/home/centre-de-documentation/publications-mobilite.html
https://brrc.be/fr/expertise/expertise-apercu/code-du-gestionnaire-illustre

- vulnérables. La place octroyée aux modes actifs ne peut plus être une variable d'ajustement. Le principe STOP sera donc généralisé pour l'ensemble des projets.
- Nous accorderons une attention particulière à l'aménagement des carrefours et autres zones où des modes de déplacements différents peuvent entrer en interaction. Les traversées piétonnes et cyclistes seront systématiquement aménagées de telle manière que leur sécurité et leur visibilité soit assurées à tout moment du jour et de la nuit.
- Dès que cela est possible et aux endroits qui l'exigent (écoles, crèches, bibliothèques, centres sportifs...), nous privilégierons l'installation de plateaux surélevés et de traversées sécurisées pour faciliter l'accessibilité et sécuriser les cheminements.
- Nous effectuerons un audit de l'ensemble des aménagements pour les modes actifs (trottoirs et pistes cyclables). A l'issue de cet audit des aménagements, nous entreprendrons un plan d'action afin d'effectuer l'ensemble des aménagements nécessaires pour que les cheminements piétons et cyclistes répondent aux normes et aux besoins des usagers et usagères. (ex : BYPAD²¹)
- Nous privilégierons des itinéraires spécifiques pour les modes actifs. Le long de ces itinéraires, une signalisation adéquate et lisible doit permettre de les baliser. Par ailleurs, les aménagements de voiries doivent permettre aux usagers et usagères de reconnaître directement qu'ils sont sur un itinéraire qui leur est destiné. La réflexion de la cohérence des aménagements est donc importante; cela passe par une augmentation de la lisibilité de l'espace public, la signalisation verticale, des marquages au sol... Ces aménagements pourront être étendus aux sentiers et aux voies de déplacements pour le loisir (sentiers de grande randonnée, points nœuds, RAVeL...).
- Les places pour PMR dans les quartiers stratégiques et à proximité des équipements collectifs seront renforcés.
- Pour favoriser les cheminements des modes actifs : nous généraliserons l'instauration de SUL (sens unique limité) ; nous aménagerons, cartographierons et signalerons des itinéraires cyclables continus; nous utiliserons le panneau routier F45b²² indiquant qu'une impasse ne concerne que les véhicules et ne concerne ni les piéton·ne·s ni les cyclistes car prolongée d'un chemin ou d'un sentier public;
- Nous maintiendrons ouverts les chemins et sentiers existants. Nous en assurerons la préservation et la promotion, notamment par le recensement et le balisage du maillage existant, notamment des 14 promenades accessibles sur la commune de Sprimont (https://www.sprimont.be/loisirs/tourisme/balades). Nous rouvrirons les itinéraires entravés, par la levée des entraves et/ou la modification du tracé, lorsque le sentier

²¹ https://professionnels.provelo.org/conseils/audit-bypad-communes-bruxelloises/

²² http://mobilite.wallonie.be/news/alain-passe--tu-passes

présente un intérêt en matière de mobilité, d'activités sportives ou de tourisme. Dans les autres cas, les sentiers seront versés dans une réserve viaire afin de les protéger en vue d'une éventuelle réhabilitation dans le futur.

- Nous installerons des parking vélos dans les centres d'habitats, à proximité des commerces et des arrêts de bus.;
- D'autres pistes à explorer se trouvent tant du côté des pouvoirs publics (écoles, propriétés communales...) que des partenaires privés (bureaux, commerces, copropriétés...). Ces parkings doivent aussi faire l'objet de l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques afin de répondre aux besoins futurs, notamment dans le parc d'activités économiques de Damré.
- Nous adapterons les guides communaux d'urbanisme et les plans indicatifs pour rendre obligatoire la présence de parkings vélos adaptés en termes qualitatifs et quantitatifs au nombre d'habitant·e·s projeté par logement (typiquement un vélo par oreiller) et la création de parking voiture lors de la construction de nouvelles habitations.
- De manière générale, nous nous baserons sur la hiérarchisation des voiries et y adapterons la vitesse de circulation des véhicules à moteurs. En dehors des agglomérations, une vitesse plus élevée peut être appliquée mais il faut tenir compte des environs que traversent ses voiries, notamment le long des routes régionales (ex. N30, N678, N62) avec une forte densité de population pour lesquelles la vitesse est aujourd'hui limitée à 90km/h. De manière générale, la vitesse doit être réduite afin de prévenir la gravité des accidents.
- Au cœur des quartiers résidentiels et dans nos villages, nous favoriserons la mise en place de quartiers à faible trafic ou de zones sans voitures qui visent à améliorer la sécurité et la qualité de vie des habitant·e·s tout en conservant l'accessibilité au quartier pour les riverain·e·s, visiteurs, livreurs... La concertation avec les habitant·e·s de ces quartiers et de ces villages est primordiale afin de bien expliquer les objectifs de ces mesures et leur finalité.
- Nous sensibiliserons les automobilistes en installant des radars préventifs, notamment le long des routes régionales qui traversent la commune (N678, N62, N30) mais aussi le long des routes communales connaissant des problèmes de sécurité en pleine nuit (notamment des dégâts sur les voitures en stationnement avec délit de fuite). Nous rendrons les informations publiques.
- Nous adapterons les trottoirs pour permettre à tous et toutes de circuler librement et en sécurité ainsi que sécuriser les traversées piétonnes. Les trottoirs devront répondre aux normes PMR en vigueur. Les places pour PMR dans les quartiers stratégiques et à proximité des équipements collectifs seront renforcées. De manière générale, il est

utile de planifier un plan d'intervention trottoir sur plusieurs années avec la réalisation d'un audit pour avoir un point de départ et identifier l'objectif à atteindre.

 Nous créerons des schémas de circulation afin de limiter et de maîtriser le trafic de transit. Dès que possible, le trafic de transit doit être renvoyé vers les axes routiers prévus à cet effet. Il faut pour cela prévoir une signalisation claire et lisible. Ces schémas de circulation doivent également tenir compte du trafic de poids lourds (on pense ici aux poids lourds sortants des carrières). Ceux-ci ne doivent, en règle générale, pas avoir accès aux centres des villages et zones plus densément peuplées.

En ce qui concerne les aménagements piétons, nous prendrons en compte les éléments suivants :

- La protection des trottoirs et des accotements piétons par des dispositifs physiques lorsque c'est nécessaire;
- Les trottoirs devront répondre aux normes PMR en vigueur ;
- Nous assurerons la visibilité des piéton·ne·s et prévoirons un éclairage suffisant. Nous mènerons une réflexion globale sur les endroits qui devraient rester allumer la nuit en fonction de tracés piétons et d'endroits localisés plus dangereux.

Dans le cadre des aménagements cyclables, au-delà des pistes cyclables, nous développerons les éléments suivants :

- Le stationnement vélos de courte durée au niveau des pôles d'attractivité, notamment le centre de Sprimont et le parc d'activités économiques de Dolembreux (commerces) mais également dans les quartiers résidentiels ;
- Le stationnement vélo de longue durée à proximité du domicile mais aussi à destination (lieux de travail, lieux de loisirs, gares...)
- Le développement de points de réparation et d'ateliers participatifs ;

La mise à disposition de vélos en location (stations de vélos partagés, loueurs de vélos...); Nous favoriserons le développement de projets de transports en commun et prévoirons les aménagements adéquats en étroite collaboration avec les autorités compétentes en la matière (régions, sociétés de transports en commun...), notamment grâce à :

- l'amélioration des vitesses commerciales (création de sites propres, de lignes à Haut Niveaux de Service – HNS, feux de signalisation prioritaires...) pour les lignes 727 : Houssonloge, Aywaille, Sprimont, Banneux, Verviers, 62 : Aywaille, Banneux, Theux, Spa (période scolaire uniquement), 64 : Liège, Banneux, Remouchamps, Aywaille, 65 : Liège, Sprimont, Aywaille, Remouchamps, desservant notre commune;
- l'amélioration de la qualité des arrêts et des haltes pour les lignes 727 : Houssonloge, Aywaille, Sprimont, Banneux, Verviers, 62 : Aywaille, Banneux, Theux,

Spa (période scolaire uniquement), 64 : Liège, Banneux, Remouchamps, Aywaille, 65 : Liège, Sprimont, Aywaille, Remouchamps, desservant notre commune;

- l'inclusion des TEC dans les plans communaux et intercommunaux de mobilité ;
- une communication claire et précise sur l'offre disponible, notamment sur le service de Taxi Social;
- Nous renforcerons le sentiment de sécurité dans l'espace public en maîtrisant le trafic, en réduisant les vitesses de circulation, en assurant un éclairage de qualité...
- Nous plaiderons pour un niveau de service de qualité des transports en commun et un horaire élargi afin de permettre à tout le monde de rentrer chez soi en sécurité;
- Nous soutiendrons financièrement et humainement la mise en place de taxis-sociaux et de solutions de mobilité adaptées aux personnes en situation de handicap;
- Nous diminuerons les nuisances sonores issues de la circulation automobile;
- Nous offrirons un soutien tant financièrement que socialement aux initiatives de mobilité qui visent à toucher les publics les plus précaires;
- Nous mettrons en place une commission de sécurité routière et de mobilité: nous créerons un espace de discussion des dossiers mobilité de la commune en réunissant le politique, l'administration, la société civile, les habitant·e·s, les commerçants... Les échanges lors de ces commissions permettront de prendre en compte les enjeux et besoins de tous les acteurs.
- Nous mettrons en place des processus d'évaluation afin que les projets de mobilité soient soumis à l'évaluation des habitant·e·s de la commune afin que nous puissions en tirer les conclusions qui s'imposent.

Fiche 9 - Dans notre commune, des choix malins en matières énergétiques

Protéger l'environnement et les citoyen·ne·s est le plus grand défi du 21ème siècle. Réduire notre consommation d'énergies fossiles chères, polluantes et sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle nécessite d'abord de passer par une réduction forte de la consommation globale, et ensuite par le développement ambitieux des énergies renouvelables que les consommateurs et consommatrices et les pouvoirs publics se réapproprient.

Nous devons garder une terre viable en termes d'émissions de gaz à effet de serre, d'environnement, de pollutions et d'utilisation rationnelle des ressources, et ce dans un objectif global et universel de justice climatique.

Dans tous les secteurs et à tous les niveaux, nous devons mener une politique en trois phases : évitement de consommation et de diminution de la demande, de transformation, d'amélioration.

Les communes jouent un rôle concret et sont des actrices clef de la transition, via l'exemplarité, l'impulsion concrète et les contacts avec les citoyen·ne·s et les entreprises locales.

1. Se donner les moyens de ses ambitions

La Convention des Maires et ses plans d'action énergie-climat

La nécessité de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre est une évidence. Nombreuses sont les villes et communes à s'engager, dans le cadre de la Convention des Maires, à atteindre différents objectifs de décarbonation.

Nous voulons élaborer des plans d'actions détaillés et de mesures précises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre qui sont produits sur le territoire communal. Cela passe notamment par le développement d'une mobilité plus durable, une plus grande efficacité énergétique des bâtiments publics, privés et tertiaires, à l'installation de moyens d'usines de production d'énergie renouvelable, ou de batteries.

Ces objectifs et plans d'actions doivent actuellement être révisés afin de revoir à la hausse les objectifs en vue d'atteindre une diminution de gaz à effet de serre de 55% par rapport aux émissions de 1990 et ainsi s'inscrire dans le Fit for 55 et le Green Deal Européen. Qui plus est, les mesures d'adaptation au dérèglement climatique doivent également y être intégrées.

• Nous adopterons un plan énergie-climat communal qui prévoit une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 55% en 2030 par rapport à 1990, et mettrons sur pieds une participation citoyenne afin d'identifier les mesures qui devront être mises en place au

niveau communal. La question de la diminution de la demande d'énergie et, ce faisant, de l'identification des besoins pour une vie digne y sera intégrée.

Une administration forte pour mettre en œuvre les plans énergie-climat

Afin de mener les différents projets à bien, il est nécessaire que chaque commune désigne une personne ou un service en charge de la coordination de ceux-ci, disposant des outils adaptés pour ce faire (dont les programmes informatiques qui permettent de disposer et d'user des données nécessaires). Ce coordinateur·trice doit avoir les prérogatives lui permettant de travailler de manière transversale et avec chacun des départements de l'administration, afin de s'assurer de l'opérationnalisation des mesures adoptées.

- Nous intégrerons le plan énergie-climat dans le plan stratégique transversal/le plan communal de développement afin de s'assurer de l'opérationnalisation des mesures adoptées.
- Une personne-ressource qui bénéficiera de la légitimité nécessaire pour coordonner la mise en œuvre des mesures prévues par le plan énergie-climat communal sera désignée.
- Nous assurerons que le ou la coordinateur trice dispose des outils et des moyens nécessaires pour la mise en place des mesures du plan énergie-climat.
- Nous veillerons à ce que les réalisations des mesures fassent l'objet d'un suivi régulier dans le cadre des réunions de direction de l'administration communale et qu'elles soient communiquées de manière régulière et transparente auprès des citoyen·ne·s.

Diminution de la consommation énergétique des bâtiments et de la flotte de la commune

Les villes et communes doivent agir sur la performance et l'efficacité énergétiques des bâtiments en leur possession, d'abord pour entamer des diminutions conséquentes de consommation d'énergie, mais aussi afin de montrer l'exemplarité des acteurs publics. Il y a un potentiel d'économie d'énergie très important et rentable économiquement, que ce soit dans la gestion de l'énergie au quotidien, dans les investissements performants ou encore à travers la sensibilisation active des occupant·e·s. Un bilan énergétique du patrimoine communal doit être réalisé et une vision de long terme de rénovation doit être adoptée en donnant priorité aux logements qui accueillent les personnes les plus vulnérables face aux crises des énergies fossiles et aux dérèglements climatiques.

 Nous établirons un cadastre et un plan de décarbonation pour chacun des bâtiments communaux, en priorité pour les écoles et les bâtiments ayant des fonctions sociales. Les chaudières seront progressivement remplacées par des moyens de chauffage décarbonés plus propices selon un programme pluriannuel ambitieux.

- Nous communiquerons sur la participation de notre commune à la plate-forme de rénovation du dispositif Walloreno afin d'aider concrètement les habitant·e·s dans leurs projets de rénovation énergétique.
- Nous travaillerons (ou mettrons en place les collaborations nécessaires) à l'isolation en priorité des logements destinés aux personnes les plus vulnérables.
- Nous assurerons que tous les nouveaux bâtiments publics soient zéro carbone et privilégierons des procédés d'architecture bioclimatique pour toutes les infrastructures communales.

De plus, il est essentiel que les marchés publics privilégient les isolants minéraux et végétaux, en opposition aux isolants synthétiques issus de l'industrie pétrochimique. Ceux-ci nécessitent moins d'énergie à la production, sont meilleurs pour la santé des travailleurs et travailleuses dans la rénovation mais également pour les usagers et usagères de ces bâtiments. Enfin, une telle considération appuie les filières locales, durables et pleines d'avenir.

- Nous intégrerons des clauses environnementales strictes dans les marchés publics, intégrant notamment l'utilisation de matériaux végétaux.
- Nous travaillerons sur l'éclairage de la commune afin de réduire notre consommation, en se basant notamment sur l'évaluation du projet d'ORES qui vise l'arrêt de tout l'éclairage public de minuit à 5h dans près de 200 communes wallonnes. Nous investirons également dans des parcours qui ne s'éclairent qu'au passage, éteindrons l'éclairage dans les parcs publics après minuit.
- Nous avancerons dans la décarbonation de la flotte des véhicules en travaillant à la réduction du nombre de véhicules (en favorisant les alternatives comme le vélo ou les transports publics ou en encourageant les agents à mutualiser davantage les véhicules pour les déplacements dans le cadre de leur travail) et en électrifiant la flotte restante.

Soutien à l'économie d'énergie des commerces sur le territoire communal

Les communes sont des interlocuteurs privilégiés pour les commerces. Par le biais de permis délivrés, de réglementations diverses, de primes ou encore d'infrastructures créées pour développer des activités commerciales vertueuses pour l'environnement, les communes ont un rôle important à jouer. Nous prônons l'adoption de mesures qui, directement ou indirectement, soutiennent le développement de l'économie locale, de proximité et redynamisent l'attractivité des villages.

- Nous mettrons en place des lieux de concertation, de coordination et d'échange de bonnes pratiques pour accompagner les commerces sur la voie de la décarbonation.
- Nous inciterons les commerces à mettre fin au gaspillage d'énergie (portes ouvertes, éclairage nocturne et de vitrine, panneaux publicitaires, chaufferettes extérieures, etc.)

Soutien à l'économie d'énergie des ménages de la commune

Les communes doivent activement sensibiliser leurs résident·e·s quant à la consommation d'énergie des biens sur le territoire. Elles ont tout d'abord un rôle d'information à jouer à ce sujet, que ce soit à travers des outils mis à disposition du grand public, ou encore à travers la prise de contact directe suite à l'identification de zone peu isolée et dont les caractéristiques socio-économiques nécessitent d'agir en priorité.

- Nous informerons les citoyen·ne·s (au travers des thermographies aériennes, des prises de contact par courrier, des guichets et comptoirs énergétiques, des campagnes de sensibilisation, etc.) de l'importance et de l'opportunité que représentent la rénovation et l'isolation de leurs bâtiments.
- Nous ferons un bilan régulier et partagerons de manière transparente les avancées en termes d'économie d'énergie sur le territoire communal.
- Nous continuerons à sensibiliser les membres du personnel et les élèves à la diminution de la consommation d'énergie.

Les communes doivent ensuite aider à obtenir les financements nécessaires à cette rénovation. À cet effet, les communes peuvent accueillir des guichets ou tuteur de l'énergie partageant les informations permettant d'avoir accès aux subsides et primes à taux zéro mis à disposition par les régions. Elles peuvent également créer des plates-formes de rénovation, service "clé sur porte" afin d'aider les citoyen·ne·s à passer à l'action en les aidant à organiser les travaux, aider à la demande de primes, à trouver les corps de métier au meilleur prix, etc. Enfin, la commune peut elle-même mettre à disposition de ses citoyen·ne·s divers subsides. Au travers toutes ces actions de sensibilisation et de financement, la commune soutiendra la rénovation par quartier, qui permet d'importantes économies d'échelles.

- Nous favoriserons la rénovation énergétique et notamment les audits préalables.
- Nous créerons des plates-formes de rénovation énergétique afin d'aiguiller les citoyen·ne·s dans la rénovation de leurs bâtiments.
- Nous veillerons à la présence d'écopasseurs qui accompagneront les ménages désireux de rénover leurs bâtiments.

2. Production d'énergies renouvelables

Plans de développement des énergies renouvelables adaptés aux réalités locales

Les capacités de production d'énergie renouvelable seront disséminées sur tout le territoire. Il s'agit d'unités à taille humaine, qui contribuent au développement d'une nouvelle économie au service des citoyen·ne·s. Chaque commune doit rapidement quantifier le potentiel renouvelable

présent sur son territoire, et ensuite mettre en place des moments de discussions, d'informations et d'échanges permettant d'asseoir ces projets renouvelables sur une meilleure acceptabilité citoyenne. L'objectif est d'actionner et d'implémenter un maximum de ce potentiel renouvelable local, tout en prenant en considération les inquiétudes légitimes des citoyen·ne·s.

Les énergies renouvelables à développer au travers des plans de développement ambitieux :

- L'éolien sur sol, en privilégiant les zones où le vent est abondant et la biodiversité moindre, tout en exigeant un plan d'évitement et de compensation de l'impact sur la faune et sur la flore très ambitieux.
- Le photovoltaïque, en privilégiant les zones artificialisées et toitures.
- Nous évaluerons la faisabilité d'une production et l'utilisation de biomasse durable dans notre commune en respectant des critères de durabilité stricts et en privilégiant la valorisation de déchets (alimentaires, agricoles, issues de la gestion durable des forêts, etc.).
- Nous créerons des plans de développement d'énergie renouvelable sur le territoire communal sur base du potentiel communal et intercommunal, de concertations citoyennes et de critères environnementaux stricts.

Communautés d'énergie

Nous avons besoin d'investissements massifs pour développer les énergies renouvelables. Les communes peuvent et devraient être à la manœuvre pour la mise en place de communautés d'énergie renouvelable, qui permettent le partage d'énergie renouvelable entre citoyen·ne·s, entreprises et pouvoirs publics. De tels projets permettraient de donner accès à de l'énergie bon marché à des consommateur·rice·s qui n'ont pas, historiquement, eu les capacités financières pour investir elles-mêmes et eux-mêmes dans des panneaux photovoltaïques. Les grandes toitures communales, situées au cœur des villages et villes, sont des endroits privilégiés pour développer des projets de partage.

• Nous développerons les communautés d'énergie avec participation communale et soutiendrons les projets citoyens qui souhaiteraient émerger.

Projets éolien avec participation communale et citoyenne

Dans le cadre de projets éoliens, les communes peuvent négocier avec les investisseurs privés afin qu'une partie des éoliennes développées sur le territoire appartienne à la commune et aux citoyen·ne·s. Le cadre de référence éolien de la Région wallonne prône par ailleurs une participation de 24,99% du capital des projets pour les communes, intercommunales et CPAS et 24,99% du capital des projets pour les coopératives, objectif que nous devons concrétiser. La Pax Eolienica II impose aux promoteurs de solliciter une participation citoyenne et communale à hauteur de 50%. Pour illustrer l'importance d'une telle réappropriation, notons que pour un parc

éolien de 7 turbines de 3MW chacune (21MW), 7 millions d'euros reviendraient à la communauté locale si le projet était développé par une entreprise internationale contre 58 millions d'euros si le projet était développé localement. Les projets éoliens ont un impact positif sur les finances communales et des habitant·e·s de la commune :

• Dans le cadre d'une vision de développement renouvelable communal et intercommunal, nous soutiendrons les projets éoliens concertés avec les citoyen·ne·s et prendrons activement part dans ces projets, aux côtés des citoyen·ne·s.

Développer des stratégies de chauffage au niveau local

Une fois massivement isolés, les logements doivent être fournis en moyens de chauffages alternatifs, durables et disponibles localement. Il s'agira principalement de pompes à chaleur ou encore de réseau de chaleur avec récupération d'énergie fatale industrielle. Dans certains contextes, à identifier rapidement, les systèmes de chauffage nécessitent des infrastructures locales.

C'est le cas des réseaux de chaleur urbains qui font partie de ce mix. Ils sont alimentés par de la chaleur résiduelle (d'entreprises...), de la géothermie profonde, ou des pompes à chaleur centralisées. Un projet de ce type serait bienvenu dans une zone densément peuplée (par exemple le centre de Sprimont) avec une forte demande de chaleur pour des bâtiments publics et privés.

Fiche 9 - Dans notre commune, des choix malins en matières énergétiques

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es :

- Nous adopterons un plan énergie-climat communal qui prévoit une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 55% en 2030 par rapport à 1990, et mettrons sur pieds une participation citoyenne afin d'identifier les mesures qui devront être mises en place au niveau communal. La question de la diminution de la demande d'énergie et, ce faisant, de l'identification des besoins pour une vie digne y sera intégrée.
- Nous intégrerons le plan énergie-climat dans le plan stratégique transversal/le plan communal de développement afin de s'assurer de l'opérationnalisation des mesures adoptées.
- Une personne-ressource qui bénéficiera de la légitimité nécessaire pour coordonner la mise en œuvre des mesures prévues par le plan énergie-climat communal sera désignée.
- Nous assurerons que le ou la coordinateur trice dispose des outils et des moyens nécessaires pour la mise en place des mesures du plan énergie-climat.
- Nous veillerons à ce que les réalisations des mesures fassent l'objet d'un suivi régulier dans le cadre des réunions de direction de l'administration communale et qu'elles soient communiquées de manière régulière et transparente auprès des citoyen·ne·s.
- Nous établirons un cadastre et un plan de décarbonation pour chacun des bâtiments communaux, en priorité pour les écoles et les bâtiments ayant des fonctions sociales. Les chaudières seront progressivement remplacées par des moyens de chauffage décarbonés plus propices selon un programme pluriannuel ambitieux
- Nous communiquerons sur la participation de notre commune à la plate-forme de rénovation du dispositif Walloreno afin d'aider concrètement les habitant·e·s dans leurs projets de rénovation énergétique.
- Nous intégrerons des clauses environnementales strictes dans les marchés publics, intégrant notamment l'utilisation de matériaux végétaux.
- Nous avancerons dans la décarbonation de la flotte des véhicules en travaillant à la réduction du nombre de véhicules (en favorisant les alternatives comme le vélo ou

les transports publics ou en encourageant les agents à mutualiser davantage les véhicules pour les déplacements dans le cadre de leur travail) et en électrifiant la flotte restante.

- Nous mettrons en place des lieux de concertation, de coordination et d'échange de bonnes pratiques pour accompagner les commerces sur la voie de la décarbonation.
- Nous inciterons les commerces à mettre fin au gaspillage d'énergie (portes ouvertes, éclairage nocturne et de vitrine, panneaux publicitaires, chaufferettes extérieures, etc.)
- Nous informerons les citoyen·ne·s (au travers des thermographies aériennes, des prises de contact par courrier, des guichets et comptoirs énergétiques, des campagnes de sensibilisation, etc.) de l'importance et de l'opportunité que représentent la rénovation et l'isolation de leurs bâtiments.
- Nous ferons un bilan régulier et partagerons de manière transparente les avancées en termes d'économie d'énergie sur le territoire communal.
- Nous favoriserons la rénovation énergétique et notamment les audits préalables.
- Nous créerons des plates-formes de rénovation énergétique afin d'aiguiller les citoyen·ne·s dans la rénovation de leurs bâtiments.
- Nous veillerons à la présence d'écopasseurs qui accompagneront les ménages désireux de rénover leurs bâtiments.
- Nous créerons des plans de développement d'énergie renouvelable sur le territoire communal sur base du potentiel communal et intercommunal, de concertations citoyennes et de critères environnementaux stricts.

Les énergies renouvelables à développer au travers des plans de développement ambitieux :

- L'éolien sur sol, en privilégiant les zones où le vent est abondant et la biodiversité moindre, tout en exigeant un plan d'évitement et de compensation de l'impact sur la faune et sur la flore très ambitieux
- Le photovoltaïque, en privilégiant les zones artificialisées et toitures.
- Nous évaluerons la faisabilité d'une production et l'utilisation de biomasse durable dans notre commune en respectant des critères de durabilité stricts et en privilégiant la valorisation de déchets (alimentaires, agricoles, issues de la gestion durable des forêts, etc.).
- Nous développerons les communautés d'énergie avec participation communale et

soutiendrons les projets citoyens qui souhaiteraient émerger.

• Dans le cadre d'une vision de développement renouvelable communal et intercommunal, nous soutiendrons les projets éoliens concertés avec les citoyennes, en cours ou à venir, et prendrons activement part dans ces projets, aux côtés des citoyen·ne·s.

Fiche 10 - Notre commune est sûre

La commune est un lieu de rencontres et de convivialité pour toutes et tous. La confiance d'être parmi des semblables bienveillant·e·s au sein de ce lieu sûr et connu est une fondation essentielle pour évoluer en société et rompre l'isolement et le repli sur soi.

Le sentiment de sécurité dans l'espace public est essentiel pour le bien-être des citoyen·ne·s mais également des visiteurs et touristes, qui participent à la prospérité de la commune. Continuer à rendre notre commune plus sûre passe par la réappropriation de l'espace public, la création d'un climat de convivialité et d'ouverture ainsi qu'une valorisation des règles de vie sociale et du respect mutuel. En dernière instance, la sécurité de notre commune peut passer par des mesures de surveillance et de sanction. La présence d'agents de quartier qui connaissent les habitant·e·s et les habitudes renforce le sentiment de sécurité et permet un dialogue plus apaisé. Si des dispositifs de caméra peuvent permettre de retrouver les auteurs d'incivilité (en lien avec la propreté publique), voire de délits plus graves, il y a alors lieu de mesurer leur utilité réelle et de privilégier les caméras mobiles qui peuvent être placées un temps limité pour des faits circonscrits.

Nous avons besoin de réponses concrètes sur le terrain : prévention des vols, réalisation d'aménagements urbains créant une dynamique positive, association des citoyen·ne·s à l'identification et la résolution des problèmes collectifs...

Une commune sûre est une commune qui ne nie pas les difficultés et développe une multitude d'actions, en concertation avec les différents acteurs de la sécurité, afin de (re)créer un climat serein, propice aux rencontres et au bien-vivre ensemble.

1. Associer les citoyennes

Les habitant·e·s peuvent jouer un rôle-clé de relais pour les pouvoirs locaux, en étant acteurs et actrices de la sécurité de leur quartier. Il s'agit de mettre en place des moyens de faciliter la remontée d'informations ainsi que d'assurer le suivi de ces observations. En fait, en tissant du lien avec ses voisin·e·s, en connaissant les autres habitant·e·s de sa commune plus largement, chacun·e peut se trouver en terrain mieux connu et donc plus sûr. À mesure de confiance mutuelle, la vigilance aux biens communs s'installe et chacun·e finit par s'associer à la protection de l'ensemble.

- Nous permettrons à chacun·e de pouvoir identifier aisément son agent de police de quartier tout en encourageant des contacts privilégiés avec celui-ci. Il s'agit de mettre ces informations à disposition sur les sites internet communaux, tout en améliorant plus généralement la communication au sein des communes et des zones de police.
- Nous associerons les citoyen·ne·s à une démarche de diagnostic et d'évaluation des problèmes collectifs de sécurité dans la commune.

- Nous définirons un plan d'action concerté entre les différents acteurs (services communaux, police, habitant·e·s) et rendrons compte par la suite aux habitant·e·s de l'avancée du travail.
- Nous inscrirons notre commune dans le système d'alerte Be-Alert (https://www.be-alert.be/fr), un système d'alerte permettant aux citoyen.nes d'être informé.es en dehors des réseaux sociaux (par ex. recevoir un message via SMS, e-mail ou appel vocal) en cas d'alertes graves (par ex. inondations) sur le territoire de la commune.
- Nous sensibiliserons les habitant·e·s aux bonnes pratiques en matière de prévention contre le vol, les cambriolages, etc.
- Nous soutiendrons la création d'espaces d'échange, de rencontre et de collaboration entre les jeunes et la police dans les quartiers.
- Nous encouragerons la mise en place de services de médiation au sein des zones de police, afin de prévenir la judiciarisation de certains faits pouvant être résolus par la médiation.
- Nous renforcerons les politiques de prévention, en concertation avec les acteurs de terrain, dans le cadre des plans de prévention communaux. Nous porterons une attention particulière à la violence organisée, notamment liée à la drogue, au trafic d'êtres humains...
- Nous associerons les citoyen·ne·s et l'ensemble des services de secours (police, pompiers, etc.) à l'élaboration des plans communaux d'urgence et d'intervention, dans le but de faire face à tout type de catastrophe, notamment climatique, survenant sur le territoire communal.
- Nous renforcerons des mesures d'adaptation dans le plan énergie-climat, afin de faire face aux sécheresses, vagues de chaleur et inondations qui affectent les territoires.

2. Une commune ouverte et festive, en toute sécurité pour chacun·e

La qualité et l'adéquation des aménagements urbains, des cheminements et de l'éclairage public améliorent le sentiment de sécurité et dès lors le partage de l'espace public, y compris par les personnes les plus vulnérables.

Par ailleurs, comme l'a mis en évidence le mouvement #balancetonbar, l'insécurité dans l'espace public, notamment dans un contexte festif, touche plus particulièrement les femmes. Ce mouvement a mis en lumière l'usage de substances psychoactives à des fins d'agression sexuelle. Si le réel problème est la perpétuation de violences sexistes et sexuelles, l'adaptation des lieux de fête, de la formation du personnel et le renforcement des actions de prévention et de sensibilisation en matière de consommation (volontaire ou involontaire) de drogues et de

consentement demeurent indispensables afin de renforcer la sécurité des femmes et des personnes vulnérables dans l'espace public.

- Nous voulons sensibiliser et former la police, les gardien·ne·s de la paix mais aussi le personnel de sécurité des bars aux problématiques de la sécurité des femmes dans l'espace public (y compris en termes de drogues, consentement, harcèlement, écoute et prise en charge des victimes, etc..)
- Nous souhaitons encourager les bars et autres établissements à prévoir la présence d'une personne-ressource désignée et formée dans le bar. Celle-ci serait apte à prendre en charge les personnes confrontées à une situation d'insécurité. Elle serait chargée de mettre en place des signaux clairs d'attention à la sécurité des client-e-s au sein du bar, comme la possibilité de s'adresser aux travailleurs et travailleuses via 'un code secret' (Par exemple : Ask for Angela)"
- Nous sensibiliserons les publics festifs, notamment dans le but d'encourager les personnes victimes et les témoins à intervenir ou à prévenir le personnel de sécurité en cas d'agression, de harcèlement, etc.
- Plus largement, il s'agit de mener une véritable politique de prévention par rapport à la consommation excessive d'alcool et d'autres substances lors d'événements festifs et sociaux se déroulant sur son territoire, avec la possibilité pour certains événements de faire tester les substances. Pour les événements organisés en partenariat avec la commune ou dans les salles communales, il y a lieu de sensibiliser les organisateurs et de leur imposer de mettre de l'eau de distribution gratuite en suffisance à disposition des participants.

3. Plus de cohésion sociale pour plus de sécurité

Afin de renforcer le sentiment de sécurité dans l'espace public, il convient avant tout de renforcer la cohésion sociale des quartiers. À chaque âge, la participation à des manifestations de vie en commun est utile pour conserver le lien social. La commune est un lieu où peuvent s'organiser des activités à destination de toutes les classes d'âge pour renforcer ce respect mutuel et ce sentiment d'appartenir à une même communauté en sécurité.

- Nous souhaitons soutenir les politiques de cohésion sociale (animations, maisons de quartier...) et de « sport pour tous » (tournoi de foot inter-villages, accessibilité des infrastructures sportives, etc.).
- Nous soutiendrons le développement de la vie associative, sportive et culturelle de façon globale, par l'occupation positive de l'espace public et sa réappropriation par les citoyen·ne·s : fêtes de voisinage ou de quartier, manifestations artistiques sur la voie publique, opérations de verdurisation ...

• Des dispositifs doivent également être mis en place pour mieux encadrer la consommation d'alcool et autres substances, en parallèle des actions de prévention.

Fiche 10 - Notre commune est sûre

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es :

- Nous associerons les citoyen·ne·s à une démarche de diagnostic et d'évaluation des problèmes collectifs de sécurité dans les communes.
- Nous associerons les citoyen·ne·s et l'ensemble des services de secours (police, pompiers, etc.) à l'élaboration des plans communaux d'urgence et d'intervention, dans le but de faire face à tout type de catastrophe, notamment climatique, survenant sur le territoire communal.
- Nous renforcerons des mesures d'adaptation dans le plan énergie-climat, afin de faire face aux sécheresses, vagues de chaleur et inondations qui affectent les territoires.
- Nous inscrirons notre commune dans le système d'alerte Be-Alert (https://www.be-alert.be/fr), un système d'alerte permettant aux citoyen.nes d'être informé.es en dehors des réseaux sociaux (par ex. recevoir un message via SMS, e-mail ou appel vocal) en cas d'alertes graves (par ex. inondations) sur le territoire de la commune.
- Nous voulons sensibiliser et former la police, les gardien·ne·s de la paix mais aussi le personnel de sécurité des bars aux problématiques de la sécurité des femmes dans l'espace public (y compris en termes de drogues, consentement, harcèlement, écoute et prise en charge des victimes, etc..)
- Nous souhaitons encourager les bars et autres établissements à prévoir la présence d'une personne-ressource désignée et formée dans le bar. Celle-ci serait apte à prendre en charge les personnes confrontées à une situation d'insécurité. Elle serait chargée de mettre en place des signaux clairs d'attention à la sécurité des client·e·s au sein du bar, comme la possibilité de s'adresser aux travailleurs et travailleuses via 'un code secret' (Par exemple : Ask for Angela)"
- Plus largement, il s'agit de mener une véritable politique de prévention par rapport à la consommation excessive d'alcool et d'autres substances lors d'événements festifs et sociaux se déroulant sur son territoire, avec la possibilité pour certains événements de faire tester les substances. Pour les événements organisés en partenariat avec la commune ou dans les salles communales, il y a lieu de sensibiliser les organisateurs et de leur imposer de mettre de l'eau de distribution gratuite en suffisance à disposition des participants.
- Nous souhaitons soutenir les politiques de cohésion sociale (animations, maisons de

quartier...) et de « sport pour tous » (tournoi de foot inter-villages, accessibilité des infrastructures sportives, etc.).

- Nous soutiendrons le développement de la vie associative, sportive et culturelle de façon globale, par l'occupation positive de l'espace public et sa réappropriation par les citoyen·ne·s : fêtes de voisinage, de quartier ou de village, manifestations artistiques sur la voie publique, opérations de verdurisation ...
- Des dispositifs doivent également être mis en place pour mieux encadrer la consommation d'alcool et autres substances, en parallèle des actions de prévention.

Fiche 11 - Notre commune aide à protéger notre santé

On l'a vu pendant la crise de la COVID, le niveau communal peut être un acteur important de la santé. La santé, ce n'est pas que l'absence de maladie. C'est le bien-être au quotidien : dans sa maison, dans son travail, mais aussi dans son quartier ou son village. La commune peut donc travailler à ce bien-être à travers ce qu'elle met à disposition des citoyen·ne·s : enseignement de qualité, outils culturels, action sociale et CPAS, qualité de l'environnement et du cadre de vie, accès aux sports, accès à la nourriture de qualité, action de prévention et promotion santé, etc.

Les habitant·e·s et les professionnel.les de la santé doivent être partenaires des actions communales de santé : de la définition et du choix de ces actions jusqu'à leur mise en œuvre.

La bonne santé et la qualité de vie doit être une politique prioritaire et constante de la commune, à travers chacune de ses actions. Des logements sociaux vont être aménagés ? Prévenons les pollutions intérieures, les accidents domestiques, etc., et travaillons avec les habitant·e·s des logements. Une nouvelle école est en projet ? Réfléchissons à l'accessibilité, à la renaturalisation de la cour de récréation, à la sécurité routière, à la circulation autour de l'école pour tous les usagers et toutes les usagères (piéton·ne·s, cyclistes, automobilistes), aux aménagements des carrefours et des passages piétons tout proches, etc.

1. Développer le sport pour toutes et tous

- Nous étofferons l'offre sportive (activités et équipements) afin de rendre l'activité physique accessible à toutes et tous. Nous soutiendrons notamment les associations sportives dédiées aux personnes en situation de handicap.
- Nous faciliterons la pratique du vélo, de la marche et de la course à pied dans la vie de tous les jours (cfr initiative "Je cours pour ma forme", « Je roule pour ma forme »).
- Nous mettrons en place et développerons des espaces de sport dans l'espace public afin de rendre le sport accessible à toutes et tous :, machines de sport publiques, agora, skate parc, etc. Le parcours Vita du site du Tultay, en piteux état, sera rénové et revalorisé. Ces espaces pourront également être animés par la présence de groupements/professeurs de sport/animateur social etc. Des petites infrastructures sportives de quartier (PISQU) seront installées dans les villages là où il n'y en a pas.

2. Faciliter l'accès aux soins de santé

La première ligne se structure en différents niveaux d'aide et de soins qui s'articulent selon la taille des zones géographiques et de la population. Le premier se situe au plus proche des milieux de vie des personnes. Les acteurs prodiguent de l'aide et des soins, mais aussi et surtout y développent,

avec les citoyen·ne·s, la santé communautaire et mettent en œuvre les objectifs de santé publique tenant compte des spécificités locales.

La collaboration et la coordination entre les acteurs de la prévention et de la promotion de la santé, les prestataires de soins et d'aide et le tissu associatif local y sont assurées. La commune et l'échevin·e en charge de la santé ont un rôle à jouer pour faciliter l'atteinte des objectifs définis par les acteurs locaux. Cette organisation territoriale doit permettre de veiller à la cohérence dans les déclinaisons des politiques de santé et d'action sociale. Elle doit également permettre de soutenir, renforcer et optimaliser les services/offres existants, notamment en renforçant leur expertise et leur visibilité.

Le plan de cohésion sociale sera construit sur base d'un plan social-santé intégré avec comme principe l'accès au droit à la santé, en étant attentif à l'accessibilité géographique et financière.

- Nous soutiendrons les initiatives citoyennes qui souhaitent mettre en place des groupes de parole à destination de groupes spécifiques des habitant·e·s atteint·e·s de maladie chronique afin de les aider à développer des projets de vie avec la maladie. Nous faciliterons l'accès des locaux communaux à ces groupes.
- Nous favoriserons la mise en place de structures médicales pluridisciplinaires qui répondent de plus en plus à une demande des acteurs de la santé. Nous soutiendrons les associations de soins intégrés (maisons médicales, etc).
- Nous soutiendrons la concertation et la collaboration entre les différents acteurs de l'aide et du soin afin d'augmenter l'accessibilité à leurs services pour les citoyen·ne·s, afin que la santé physique, mentale et sociale puisse être abordée de manière intégrée et globale.
- Nous développerons les "circuits d'accessibilité universelle" pour favoriser la mobilité douce favorable à la santé physique et mentale (poussettes, personnes âgées ou ayant des difficultés dans la marche, PMR) afin qu'elles puissent préserver leur autonomie et leur capacité de subvenir à leurs besoins.
- Pour de meilleurs soins en santé mentale, nous organiserons des permanences avec des psychologues dans les CPAS, les écoles, les lieux d'aide et de rencontres... grâce aux financements renforcés des réseaux de santé mentale qui permettent des psychologues de première ligne dans tous ces lieux proches des citoyen·ne·s pour des interventions individuelles et/ou de groupe en fonction de leurs besoins. Nous favoriserons le recours aux services de santé mentale.
- Nous veillerons à ce que l'attention à la dimension « santé » soit intégrée, de manière transversale, dans l'ensemble du plan de cohésion sociale et de manière plus générale dans toutes les politiques communales. Nous veillerons à la bonne articulation du travail du CPAS et des services de l'action sociale sur tout ce qui touche à la santé (plan canicule, aide à domicile, repas à domicile, carte médicale, etc.).

- Nous serons attentifs à promouvoir une vision holistique dans les politiques de santé que nous soutiendrons. Nous encouragerons le développement d'approches collaboratives et interdisciplinaires pour aborder les défis sanitaires de manière intégrée.
- Nous soutiendrons les initiatives citoyennes qui permettent de bouger et manger correctement, se reconnecter à l'environnement et au vivant, créer du lien social dans une perspective de santé, de bien-vivre et de bien-être.
- Nous contribuerons à l'organisation territoriale des services de santé au niveau supra communal (coordination et développement des services par exemple sur le territoire de la maison de garde en médecine générale, soit avec les communes de Comblain, Aywaille, Tilff, Ferrière, Hamoir et Esneux). En plus d'initier cette organisation territoriale des services de santé, la commune pourrait mettre à disposition des locaux.

3. Faire de la santé une politique communale transversale

- La commune soutiendra les associations de terrain travaillant sur les enjeux de santé publique, comme des actions de sensibilisation au dépistage des cancers les plus fréquents en Belgique (source : https://www.belgiqueenbonnesante.be).
- Nous intégrerons le Réseau Ville Santé de l'OMS. La prise en compte de la santé passera aussi par la désignation d'un·e échevin·e responsable de la santé et de la qualité de la vie. L'administration fera appel au soutien méthodologique du Centre Liégeois de Promotion de la Santé pour développer des actions concrètes avec les professionnels de la santé et les habitant·es. Nous contacterons les communes avoisinantes travaillant déjà en ce sens afin de mettre en commun nos efforts et nos ressources sur ces sujets.
- La collaboration entre les administrations communales (y compris celle du CPAS) concernées par ces projets sera développée, afin d'éviter que chacune travaille isolément L'échevin·e veillera à associer aux actions retenues les acteurs de terrain travaillant déjà aux côtés de la population (médecins, services de Promotion de la Santé à l'Ecole et/ou les CPMS, assistants sociaux et assistantes sociales des CPAS, associations de terrain telles que Médecins Sans Frontières, écoles de devoirs, ONE, services ambulatoires de santé mentale, services en milieu ouvert pour les jeunes et les personnes en situation de handicap, etc.).
- Nous adhérerons au programme viasano (www.viasano.be) afin de développer durablement un mode de vie sain dans tous les aspects de la vie quotidienne.
- Il est particulièrement important d'intégrer la composante santé et bien-vivre aux politiques du logement : il est essentiel d'organiser une continuité d'options de logements pour les personnes vieillissantes, de manière réversible, en soutenant les initiatives de logements communautaires (ex. maison « kangourou ») et innovants (intergénérationnels,

groupés, etc.) qui permettent de répondre collectivement et solidairement à différents besoins, en favorisant la mixité sociale.

- Nous soutiendrons toutes les initiatives et les actions visant à prévenir et à promouvoir la santé. Cela passe notamment par faciliter de manière systématique l'accès aux données médicales collectives, dans le respect de la loi sur les droits du patient.
- Nous généraliserons la mise en œuvre de l'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dans toutes les écoles.

4. Santé-Environnement

- La commune travaillera sur une charte d'achat de matériaux sains, visant à réduire l'exposition aux polluants intérieurs et ce pour les peintures, les isolants, les produits de nettoyage etc.
- Nous proposerons des logements de meilleure qualité. Nous travaillerons sur l'offre de logements publics afin de les rendre plus sains.
- Nous adopterons une charte ou un règlement sur l'épandage de produits phytosanitaires toxiques à proximité des habitations et des lieux communautaires comme les terrains de sport, les écoles, etc. La charte ou le règlement vise en premier lieu à interdire l'épandage des produits lors d'activités prévues sur ces espaces et ensuite à la mise en place d'une zone tampon cultivée sans produits phytosanitaires.
- Nous ferons de la commune une commune auto-off, via la mise en place d'une signalisation appropriée. Être auto-off, c'est couper son moteur lorsque le laisser tourner n'est pas nécessaire, ce qui est prévu par la loi belge. Pour préserver la santé (et particulièrement celle des enfants), pour préserver l'environnement et pour économiser de l'argent et du carburant.

Fiche 11 - Notre commune aide à protéger notre santé

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es :

- La commune soutiendra les associations de terrain travaillant sur les enjeux de santé publique, comme des actions de sensibilisation au dépistage des cancers les plus fréquents en Belgique (source : https://www.belgiqueenbonnesante.be).
- Nous intégrerons le Réseau Ville Santé de l'OMS. La prise en compte de la santé passera aussi par la désignation d'un·e échevin·e responsable de la santé et de la qualité de la vie. L'administration fera appel au soutien méthodologique du Centre Liégeois de Promotion de la Santé pour développer des actions concrètes avec les professionnels

de la santé et les habitant·es. Nous contacterons les communes avoisinantes travaillant déjà en ce sens afin de mettre en commun nos efforts et nos ressources sur ces sujets.

- Nous favoriserons la mise en place de structures médicales pluridisciplinaires qui répondent de plus en plus à une demande des acteurs de la santé. Nous soutiendrons les associations de soins intégrés (maisons médicales, etc). Pour de meilleurs soins en santé mentale, nous organiserons des permanences avec des psychologues dans les CPAS, les écoles, les lieux d'aide et de rencontres... grâce aux financements renforcés des réseaux de santé mentale qui permettent des psychologues de première ligne dans tous ces lieux proches des citoyen·ne·s pour des interventions individuelles et/ou de groupe en fonction de leurs besoins. Nous favoriserons le recours aux services de santé mentale.
- Nous serons attentifs à promouvoir une vision holistique dans les politiques de santé que nous soutiendrons. Nous encouragerons le développement d'approches collaboratives et interdisciplinaires pour aborder les défis sanitaires de manière intégrée.
- La commune travaillera sur une charte d'achat de matériaux sains, visant à réduire l'exposition aux polluants intérieurs, et ce pour les peintures, les isolants, les produits de nettoyage etc.
- Nous adopterons une charte ou un règlement sur l'épandage de produits phytosanitaires toxiques à proximité des habitations et des lieux communautaires comme les terrains de sport, les écoles, etc. La charte ou le règlement vise en premier lieu à interdire l'épandage des produits lors d'activités prévues sur ces espaces et ensuite à la mise en place d'une zone tampon cultivée sans produits phytosanitaires.
- Nous ferons de la commune une commune auto-off, via la mise en place d'une signalisation appropriée. Être auto-off, c'est couper son moteur lorsque le laisser tourner n'est pas nécessaire, ce qui est prévu par la loi belge. Pour préserver la santé (et particulièrement celle des enfants), pour préserver l'environnement et pour économiser de l'argent et du carburant.
- Nous veillerons à ce que l'attention à la dimension « santé » soit intégrée, de manière transversale, dans l'ensemble du plan de cohésion sociale et de manière plus générale dans toutes les politiques communales. Nous veillerons à la bonne articulation du travail du CPAS et des services de l'action sociale sur tout ce qui touche à la santé (plan canicule, aide à domicile, repas à domicile, carte médicale, etc.), notamment par la distribution de légumes et de fruits BIO d'agriculteurs et maraichers locaux aux bénéficiaires du CPAS.
- Nous soutiendrons les initiatives citoyennes qui permettent de bouger et manger

- correctement, se reconnecter à l'environnement et au vivant, créer du lien social dans une perspective de santé, de bien-vivre et de bien-être.
- Nous contribuerons à l'organisation territoriale des services de santé au niveau supra communal (coordination et développement des services par exemple sur le territoire de la maison de garde en médecine générale, soit avec les communes de Comblain, Aywaille, Tilff, Ferrière, Hamoir et Esneux). En plus d'initier cette organisation territoriale des services de santé, la commune pourrait mettre à disposition des locaux.

Fiche 12 - Notre commune, une gestionnaire responsable

Si la commune de Sprimont s'en sort bien, il est important d'assurer une gestion prudente et efficace des ressources financières de la commune afin de garantir sa stabilité à long terme.

Dans ce contexte, nous devons concilier l'impératif d'une gestion sérieuse et efficace et celui de se donner les moyens d'accélérer la transition juste et solidaire à partir du niveau local. Tout en étant bien conscients qu'il n'existe pas de "solution magique", nous proposons de mettre en place une série d'outils et d'engagements concrets afin de permettre une gestion des finances publiques soutenable, éthique, participative et efficace.

1. Promouvoir et défendre des mesures en faveur de la simplification administrative

• Tout en maintenant un accès physique à des services administratifs touchant directement les citoyen·ne·s, nous poursuivrons le développement des guichets électroniques synonymes d'accès aisé pour les citoyen·ne·s et permettant un traitement plus rapide des demandes par l'administration. Il en ira de même pour l'introduction et le traitement des demandes de permis, l'organisation et le suivi des enquêtes publiques.

2. Mutualiser les services pour un service de proximité, efficace et moins coûteux

- Nous renforcerons les mutualisations de services et de partage des coûts entre les communes. Ces mutualisations se feront entre communes voisines ou à l'échelle de bassins de vie et pourront notamment concerner la gestion :
 - d'infrastructures (maisons de repos, crèches, centres sportifs, piscines, abattoirs, centres culturels, etc.);
 - de marchés publics pour l'achat de matériel onéreux (ex : épareuse pour les haies, traceuse de lignes, bitumeuses, etc.) ;
 - de compétences dans un contexte où de plus en plus de communes ont de grandes difficultés à recruter certains profils spécifiques (ex. coordinateur·trice POLLEC (Politique locale Énergie Climat - Wallonie Energie), agents en techniques spéciales, agents en charge de la Planification d'urgence, etc.) et les différences d'avantages extra-salariaux entre communes peuvent aussi entraîner une concurrence accrue.
 - Nous approfondirons les synergies entre la commune et le CPAS, en particulier les synergies qui concernent les fonctions dites « de support » : gestion des ressources humaines, service marchés publics (informatique, commandes notamment de combustibles, le parc de véhicules, vélos mis à disposition des agents), etc.

3. Promouvoir une fiscalité locale juste et redistributive

Privilégier des investissements durables et économes sur le long terme

Il est essentiel de prendre en compte les coûts futurs d'un investissement (coûts d'entretien, travail presté par les services, économies générées...) pour pouvoir effectivement évaluer le coût réel d'une mesure et favoriser les investissements vertueux.

- Les investissements engagés par notre commune viseront prioritairement, outre les objectifs de sécurité, de salubrité, à accélérer la transition écologique et solidaire.
- Nous implémenterons des outils de gestion qui permettent de rationaliser les dépenses d'énergies et d'eau, générant par la même occasion des gains économiques et de CO2. Nous étudierons la mise en place d'instruments de télégestion centralisés des salles communales ou des écoles permettant notamment une régulation de la température en fonction des occupations et évitant un éclairage allumé en période de non-utilisation des bâtiments.
- Nous prévoirons l'utilisation de matériaux bio-sourcés dans les constructions ou les rénovations (clauses à inscrire dans les cahiers des charges). Ils sont non seulement locaux et décarbonés, combinaison qui permet une économie en termes de rejet CO2 mais aussi sur les coûts, là où la fluctuation des prix des matériaux liés au pétrole est plus volatile.

Renforcer l'implication des conseillers et conseillères dans la confection des budgets

Au niveau administratif, la confection des budgets communaux est la responsabilité du ou de la directeur·rice financier·ère / receveur·se communal·e et font l'objet de débats au sein du collège communal. Quelles mesures prendre pour davantage impliquer les élu·e·s du conseil communal ?

- Nous instaurerons une commission "Budgets & Finances" impliquant la majorité et l'opposition. D'autres commissions du Conseil communal seront créées pour améliorer les processus de décision par des travaux préparatoires au séances du conseil.
- Au minimum une fois par mandature, nous appliquerons un « budget base zéro », idéalement deux fois par mandature. La commission budget et finances du conseil communal sera associée aux différentes étapes du processus
- Nous veillerons à ce que l'ensemble du Conseil communal dispose d'outils permettant une gestion éclairée (registre des propriétés communales, bilan régulier de l'évolution des recettes et dépenses, outil budgétaire qui leur permettent de faire facilement des comparaisons budgétaires d'une année sur l'autre (profondeur historique de dix ans), avec les communes avoisinantes et avec les moyennes régionales)

4. Investir autrement

Bien que les budgets de notre commune aient maintenu leur équilibre au fil des années récentes, les finances communales sont de plus en plus restreintes. Là où des marges existent, le volet financier doit jouer un rôle actif dans le développement d'investissements qui soutiennent des projets créateurs d'emplois, durables et solidaires.

- Nous investirons dans des projets citoyens et solidaires sur notre territoire. Par exemple, en nous engageant à investir le même montant que celui rassemblé par les citoyen·ne·s (en plafonnant l'investissement).
- Le cas échéant, nous éviterons (à l'échelle communale ou intercommunale) des produits financiers soutenant les investissements dans les énergies fossiles, charbon, pétrole, gaz et nucléaire.
- Nous placerons une partie de ses réserves financières dans des parts de coopératives locales et/ou régionales.
- Nous encouragerons le développement de coopératives d'utilité publique pour mettre en œuvre des missions d'intérêt général.
- Lors de la rédaction des cahiers de charges, nous veillerons à insérer des clauses sociales, environnementales et contre le dumping social pour tous les marchés qu'ils soient de services (y compris financiers) ou de travaux. Nous serons aussi très attentifs à éviter les banques qui ne s'engagent pas dans la lutte contre la fraude fiscale et le blanchiment d'argent, ou qui investissent dans les énergies fossiles.
- Nous veillerons à augmenter la compétence de l'administration pour capter les projets régionaux et fédéraux permettant des financements de projets.

5. Renforcer l'implication citoyenne dans la gestion financière de la commune

Faciliter l'accès à l'information des citoyennes

Pour rappel, en Wallonie, à partir du 1er octobre 2023, toutes les communes devront se conformer aux exigences du décret relatif à la publicité active dans les pouvoirs locaux du 18/05/2022. Ce texte, dont vous trouverez plus de détails : https://acteurslocaux.ecolo.be/transparence-auniveau-communal-provincial/, prévoit plusieurs dispositions que nous désirons mettre en place :

 Obligation de publier les projets de délibérations des séances du conseil communal ou provincial, ainsi que des notes de synthèse explicatives permettant une bonne compréhension et une mise en contexte des points inscrits à l'ordre du jour dans les cinq jours précédant la réunion (sauf point inscrit en urgence).

- Continuer à faciliter l'accès à distance aux pièces communales pour les conseillers communaux et provinciaux, qui pourront ainsi préparer les dossiers sans devoir se rendre à la maison communale pendant les heures d'ouverture, ce qui peut constituer une entrave sérieuse pour une série de personnes, vu leurs contraintes professionnelles ou familiales. Grâce à cet élargissement du « droit de regard », c'est le contrôle de l'action communale par les conseillers qui est renforcé.
- Nous impliquerons la population dans le débat sur le budget communal : en organisant des débats entre élu·e·s et citoyen·ne·s sur l'utilisation du budget extraordinaire, en proposant plusieurs scénarios avant le vote par le conseil communal, en proposant aux élu·e·s et aux citoyen·ne·s des formations sur les finances communales.
- Nous mettrons à disposition du public l'ensemble des audits et études commandés par la commune et veillerons à ce que les divers plans adoptés par le Conseil communal soient facilement accessibles sur le site de la commune.

Budgets participatifs

Nous soutiendrons le développement des comités de quartiers et des comités de citoyen·ne·s et nous leur accorderons des budgets participatifs destinés à concrétiser des projets d'amélioration du cadre de vie.

Nous remettrons en route les budgets participatifs destinés à concrétiser des projets d'amélioration du cadre de vie.

6. Optimiser la gestion opérationnelle de la commune

Si la question de la gestionnaire financière de la commune est prépondérante, il reste pertinent de se pencher sur l'organisation générale du travail au sein de l'administration communale. En effet, si les politiques sont les décideuses et décideurs, le travail de fond, il est effectué par les travailleuses et travailleurs de l'administration communale.

Parmi les nombreuses pistes d'optimisation pour la commune de Sprimont, l'intégration des différents plans liés à l'aménagement du territoire en un plan directeur, qu'ils soient communaux (plan de secteur, schéma de développement communal, guide communal d'urbanisme, plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat, réseau de mobilité active, et de nombreux autres) ou supra communaux (plan urbain de mobilité, schéma de développement territorial, plan de secteur, et de nombreux autres). Le développement anarchique de mesures complémentaires amène aujourd'hui trop de confusion et limite les capacités de communication et de consultation des services communaux. Un plan directeur intégrant en un seul endroit tous ces éléments pourra être discuté et communiqué aux différentes parties prenantes (promotrices et promoteurs, propriétaires, riveraines et riverains). Il sera par ailleurs un excellent outil pour le développement stratégique de notre commune, de façon réfléchie et intégrée.

Fiche 12 - Notre commune, une gestionnaire responsable

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es :

- Nous renforcerons les mutualisations de services et de partage des coûts entre les communes. Ces mutualisations se feront entre communes voisines ou à l'échelle de bassins de vie et pourront notamment concerner la gestion :
 - d'infrastructures (maisons de repos, crèches, centres sportifs, piscines, abattoirs, centres culturels, etc.);
 - de marchés publics pour l'achat de matériel onéreux (ex : épareuse pour les haies, traceuse de lignes, bitumeuses, etc.);
 - de compétences dans un contexte où de plus en plus de communes ont de grandes difficultés à recruter certains profils spécifiques (ex. coordinateur·trice POLLEC (Politique locale Énergie Climat - Wallonie Energie), agents en techniques spéciales, agents en charge de la Planification d'urgence, etc.) et les différences d'avantages extra-salariaux entre communes peuvent aussi entraîner une concurrence accrue.
- Nous approfondirons les synergies entre la commune et le CPAS, en particulier les synergies qui concernent les fonctions dites « de support » : gestion des ressources humaines, service marchés publics (informatique, commandes notamment de combustibles, le parc de véhicules, vélos mis à disposition des agents), etc.
- Les investissements engagés par notre commune viseront prioritairement, outre les objectifs de sécurité, de salubrité, à accélérer la transition écologique et solidaire.
- Nous implémenterons des outils de gestion qui permettent de rationaliser les dépenses d'énergies et d'eau, générant par la même occasion des gains économiques et de CO2.
 Nous étudierons la mise en place d'instruments de télégestion centralisés des salles communales ou des écoles de la commune permettant notamment une régulation de la température en fonction des occupations et évitant un éclairage allumé en période de non-utilisation des bâtiments.
- Nous prévoirons l'utilisation de matériaux bio-sourcés dans les constructions ou les rénovations (clauses à inscrire dans les cahiers des charges). Ils sont non seulement locaux et décarbonés, combinaison qui permet une économie en termes de rejet CO2 mais aussi sur les coûts, là où la fluctuation des prix des matériaux liés au pétrole est plus volatile.
- Nous veillerons à ce que l'ensemble du Conseil communal dispose d'outils permettant une gestion éclairée (registre des propriétés communales, bilan régulier de l'évolution

des recettes et dépenses, outil budgétaire qui leur permettent de faire facilement des comparaisons budgétaires d'une année sur l'autre (profondeur historique de dix ans), avec les communes avoisinantes et avec les moyennes régionales)

- Le cas échéant, nous éviterons (à l'échelle communale ou intercommunale) des produits financiers soutenant les investissements dans les énergies fossiles, charbon, pétrole, gaz et nucléaire.
- Nous placerons une partie des réserves financières dans des parts de coopératives locales et/ou régionales.
- Nous encouragerons le développement de coopératives d'utilité publique pour mettre en œuvre des missions d'intérêt général.
- Lors de la rédaction des cahiers de charges, nous veillerons à insérer des clauses sociales, environnementales et contre le dumping social pour tous les marchés qu'ils soient de services (y compris financiers) ou de travaux. Nous serons aussi très attentifs à éviter les banques qui ne s'engagent pas dans la lutte contre la fraude fiscale et le blanchiment d'argent, ou qui investissent dans les énergies fossiles.
- Suivant les exigences du décret relatif à la publicité active dans les pouvoirs locaux du 18/05/2022 :
 - Nous assurerons l'obligation de publier les projets de délibérations des séances du conseil communal ou provincial, ainsi que des notes de synthèse explicatives permettant une bonne compréhension et une mise en contexte des points inscrits à l'ordre du jour dans les cinq jours précédant la réunion (sauf point inscrit en urgence).
 - Nous assurerons de continuer à faciliter l'accès à distance aux pièces communales pour les conseillers communaux et provinciaux, qui pourront ainsi préparer les dossiers sans devoir se rendre à la maison communale pendant les heures d'ouverture, ce qui peut constituer une entrave sérieuse pour une série de personnes, vu leurs contraintes professionnelles. Grâce à cet élargissement du « droit de regard », c'est le contrôle de l'action communale par les conseillers qui est renforcé.
 - Nous impliquerons la population dans le débat sur le budget communal : en organisant des débats entre élu·e·s et citoyen·ne·s sur l'utilisation du budget extraordinaire, en proposant plusieurs scénarios avant le vote par le conseil communal, en proposant aux élu·e·s et aux citoyen·ne·s des formations sur les finances communales.
- Nous remettrons en route les budgets participatifs destinés à concrétiser des projets

d'amélioration du cadre de vie.

• Nous encouragerons la rationalisation du travail de l'administration communale, par le déploiement d'outils - par exemple sur les matières liées à l'aménagement du territoire : un plan directeur de la commune de Sprimont.

Fiche 13 - Notre commune vise à l'égalité entre ses citoyen·ne·s

Encore aujourd'hui, nombreuses sont les sources d'inégalité entre hommes et femmes ainsi que minorités de genre. Les stéréotypes ont la vie dure et influencent tous les pans des politiques communales : mobilité, petite enfance, travaux, aménagement du territoire, etc.

Femmes et minorités de genre sont moins présentes dans l'espace public en raison du harcèlement qu'elles y subissent. Par ailleurs, l'espace public a longtemps été pensé par et pour les hommes.

Si les modes familiaux évoluent, la charge domestique et familiale reste aujourd'hui, encore majoritairement, sur les épaules des femmes. Cette inégalité a de lourds effets sur l'accès à l'emploi : les mères sont nombreuses à recourir à des temps partiels, avec un effet sur leurs revenus tout au long de la vie. Les familles monoparentales sont particulièrement démunies face à cela.

La commune a un rôle essentiel à jouer pour créer un cadre de vie accueillant, respectueux des besoins de chacune et de chacun et permettant de mieux concilier vie familiale et professionnelle.

1. Des services communaux à la pointe des enjeux

- Nous formerons l'ensemble des agent·e·s de la commune et de la zone de police à l'égalité femmes-hommes, aux violences sexistes et sexuelles, aux droits des minorités de genre, à l'identification des stéréotypes de genre et aux moyens d'éviter de les reproduire. Nous améliorerons l'accueil et l'accompagnement des victimes en commissariat.
- Nous accorderons un soutien financier ou en nature (ex : mise à disposition de locaux) aux associations et acteurs œuvrant à l'égalité entre les genres.
- Nous créerons une commission consultative communale "Égalités des genres" avec les acteurs locaux de l'égalité entre les femmes et les hommes et des droits des minorités de genre.
- Toute politique communale répondra à une évaluation positive en termes d'effets sur l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Nous appliquerons une budgétisation sensible au genre, c'est-à-dire que nous veillerons à ce que les finances locales servent autant aux publics féminins que masculins, en particulier dans l'offre d'activités sportives et culturelles, d'activités enfance et jeunesse, etc.
- Nous soutiendrons et valoriserons l'entreprenariat féminin.

2. Lutter contre les violences faites aux femmes et aux minorités de genre

Sécurité en rue, dans les bars, en ligne

- Nous développerons des campagnes de prévention des violences en rue ou dans le milieu festif sur le modèle de la campagne Angela, en partenariat avec l'Horeca.
- Nous développerons des campagnes de prévention des cyberviolences, cyberharcèlement et de la haine en ligne.
- Nous organiserons des marches exploratoires collectives avec les femmes de la commune afin d'identifier les facteurs de sécurité et d'insécurité d'un quartier, d'une place, d'une rue (éclairage, aménagement, mobilier urbain, etc.).
- Nous proposerons qu'en soirée les bus s'arrêtent à la demande afin de rapprocher parents et enfants de leur domicile et réduire le sentiment d'insécurité.

Lutte contre les LGBTQIA+phobies

- Nous sensibiliserons la Police aux LGBTQIA+phobies en leur proposant des formations et nous améliorerons l'accueil des victimes en commissariat.
- Nous assurerons la protection immédiate et le relogement des personnes LGBTQIA+ en cas de situation de rupture familiale

Violences intrafamiliales

- La lutte contre les violences faites aux femmes doit s'appuyer sur un diagnostic solide de la problématique dans la commune. Nous dresserons un diagnostic sur les faits de violences faites aux femmes dans notre zone de police, sur les besoins et sur les ressources disponibles sur le territoire communal.
- En bonne intelligence avec les autres niveaux de pouvoir, nous continuerons à développer et à améliorer une protection adéquate et immédiate des femmes et des enfants (accueil d'urgence, accueil adéquat dans les commissariats, relogement, etc).
- Nous continuerons à développer et à améliorer tant les services que la visibilité de STOPP
 VIF (Services de Terrain Œuvrant pour la Prévention et la Prise en charge des Violences
 Intrafamiliales) sur la Zone de Police SECOVA, améliorerons l'accueil et l'accompagnement
 des victimes en commissariat, mais également en aidant les auteur(e)s de violences
 conjugales et intrafamiliales par un partenariat avec l'ASBL Praxis (www.asblpraxis.be/).

- Nous assurerons que notre zone de police pratique la revisite de manière systématique en cas de problème signalé.
- Nous développerons/renforcerons la formation des acteurs qui sont en contact direct avec les victimes et / ou les auteurs des violences.
- Nous favoriserons la coopération et la coordination entre les différents services locaux de soutien et d'accompagnement des victimes de violences.
- Nous développerons des campagnes de prévention locale, ciblée et générale. Nous impulserons des actions préventives dans les lieux d'éducation (écoles, centres sportifs, structures culturelles et de loisir...).
- Nous soutiendrons l'information sur les droits des victimes en visibilisant les services d'aide aux victimes et en formant les professionnel·le·s susceptibles d'être en contact avec des victimes (à l'exemple de la formation des pharmaciens pendant les confinements COVID).

3. Parentalité et éducation égalitaire

Familles monoparentales

Voir Fiche 6 - Notre commune est conviviale et solidaire

Services aux parents

Nous considérons que les services destinés aux parents sont un enjeu dont les répercussions auront un impact sur la qualité de vie de tous les citoyens sprimontois :

- Nous proposerons des lieux d'accueil parents/enfants (par ex. dans le modèle Babibar, un pôle solidaire et citoyen de soutien aux parents, https://www.facebook.com/lebabibar) et nous développerons l'aide en post-partum aux parents, en particulier aux mères.
- Nous augmenterons le nombre de places en crèches et veillerons autant que possible à proposer des horaires souples et amples afin de correspondre aux différentes réalités professionnelles des parents et faciliter l'équilibre vie professionnelle-vie familiale.
- Nous mettrons en place un registre recensant les besoins et les disponibilités dans le domaine des garderies et des crèches, dans le but d'adopter une approche proactive pour l'avenir.
- Nous intégrerons la possibilité de garde des enfants avec des activités ouvertes aux enfants et leurs parents dans les grands événements et équipements culturels.
- Nous améliorerons le service de Halte-garderie dont le principe est de garder l'enfant quelques heures à moindre coût, afin de permettre au parent de se rendre à un rendezvous médical ou à un entretien d'embauche par exemple. Voire de juste souffler s'il ou elle

en ressent le besoin. Nous élargirons l'accueil de la Halte-garderie aux enfants de 0 à 6 ans. La garderie sera ouverte 4 jours semaines donc 3 journées complètes.

Service aux enfants et adolescentes

- Nous lutterons contre les stéréotypes et sensibiliserons à l'égalité de genre dans l'éducation.
- Nous diversifierons les installations et équipements pour enfants dans les plaines de jeux et les parcs afin de favoriser la participation des filles, encore minoritaires dans l'espace public.
- Nous veillerons à ce que les équipements sportifs soient accessibles aux filles comme aux garçons via des critères d'analyse: proportions d'heures attribuées aux clubs féminins et masculins, disponibilité des vestiaires féminins, proportionnalité des subventions au regard de la part d'adhérent·e·s. Nous valoriserons le recrutement des filles par les équipes sportives.
- Nous valoriserons le développement de nouvelles pratiques sportives mixtes (par exemple, l'ultimate freesbee)
- Nous veillerons, en collaboration avec les acteurs de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse présents sur le territoire, à des activités et à des lieux accessibles et attractifs pour les filles et adolescentes.
- Nous partagerons équitablement l'espace dans les cours de récréation de manière à diversifier les activités proposées et à ne pas renvoyer les filles à la marge des cours (ex : pas de terrain de foot central).

4. Un espace public inclusif

Une commune égalitaire est aussi une commune qui, par sa toponymie, sa politique patrimoniale et l'aménagement de l'espace public se montre accueillante à chacune et à chacun, visibilise les femmes, leur rôle dans notre histoire et donne à voir des modèles inspirants à chacune et à chacun.

Une commune qui valorise l'histoire des femmes

- Nous développerons une politique du patrimoine qui valorise le matrimoine de la commune.
- Nous nommerons des rues et des équipements publics par des noms de femmes illustres.
 Cela se fera soit lors de la construction de nouvelles voiries ou par la décision de renommer des rues de la commune. Quand c'est possible et pertinent, nous mettrons en lumière les

femmes illustres de la commune afin de valoriser notre histoire et d'illustrer toute sa richesse.

• Nous travaillerons avec les institutions culturelles de la commune à des programmations visant l'égalité entre les femmes et les hommes (par exemple, une exposition de femmes artistes, un nombre représentatif de chaque sexe dans le spectacle vivant...)

Fiche 13 - Notre commune vise à l'égalité entre ses citoyen·ne·s

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es :

- Nous formerons l'ensemble des agent·e·s de la commune et de la zone de police à l'égalité femmes-hommes, aux violences sexistes et sexuelles, aux droits des minorités de genre, à l'identification des stéréotypes de genre et aux moyens d'éviter de les reproduire.
- Nous continuerons à développer et à améliorer tant les services que la visibilité de STOPP VIF (Services de Terrain Œuvrant pour la Prévention et la Prise en charge des Violences Intrafamiliales) sur la Zone de Police SECOVA, améliorerons l'accueil et l'accompagnement des victimes en commissariat, mais également en aidant les auteur(e)s de violences conjugales et intrafamiliales par un partenariat avec l'ASBL Praxis (www.asblpraxis.be/).
- La lutte contre les violences faites aux femmes doit s'appuyer sur un diagnostic solide de la problématique dans la commune. Nous dresserons un diagnostic sur les faits de violences faites aux femmes dans notre zone de police, sur les besoins et sur les ressources disponibles sur le territoire communal.
- En bonne intelligence avec les autres niveaux de pouvoir, nous continuerons à développer et à améliorer une protection adéquate et immédiate des femmes et des enfants (accueil d'urgence, accueil adéquat dans les commissariats, relogement, etc).
- Nous assurerons que notre zone de police pratique la revisite de manière systématique en cas de problème signalé.
- Nous développerons/renforcerons la formation des acteurs qui sont en contact direct avec les victimes et / ou les auteurs des violences.
- Nous favoriserons la coopération et la coordination entre les différents services locaux de soutien et d'accompagnement des victimes de violences.
- Nous développerons des campagnes de prévention locale, ciblée et générale. Nous impulserons des actions préventives dans les lieux d'éducation (écoles, centres sportifs,

structures culturelles et de loisir...).

- Nous soutiendrons l'information sur les droits des victimes en visibilisant les services d'aide aux victimes et en formant les professionnel·le·s susceptibles d'être en contact avec des victimes (à l'exemple de la formation des pharmaciens pendant les confinements COVID).
- Nous proposerons des lieux d'accueil parents/enfants (par ex. dans le modèle Babibar, un pôle solidaire et citoyen de soutien aux parents, https://www.facebook.com/lebabibar) et nous développerons l'aide en post-partum aux parents, en particulier aux mères.
- Nous augmenterons le nombre de places en crèches et veillerons autant que possible à proposer des horaires souples et amples afin de correspondre aux différentes réalités professionnelles des parents et faciliter l'équilibre vie professionnelle-vie familiale.
- Nous mettrons en place un registre recensant les besoins et les disponibilités dans le domaine des garderies et des crèches, dans le but d'adopter une approche proactive pour l'avenir.
- Nous intégrerons la possibilité de garde des enfants avec des activités ouvertes aux enfants et leurs parents dans les grands événements et équipements culturels.
- Nous améliorerons le service de Halte-garderie dont le principe est de garder l'enfant quelques heures à moindre coût, afin de permettre au parent de se rendre à un rendezvous médical ou à un entretien d'embauche par exemple. Voire de juste souffler s'il ou elle en ressent le besoin. Nous élargirons l'accueil de la Halte-garderie aux enfants de 0 à 6 ans. La garderie sera ouverte 4 jours semaines donc 3 journées complète.
- Nous nommerons des rues et des équipements publics par des noms de femmes illustres. Cela se fera soit lors de la construction de nouvelles voiries ou par la décision de renommer des rues de la commune. Quand c'est possible et pertinent, nous mettrons en lumière les femmes illustres de la commune afin de valoriser notre histoire et d'illustrer toute sa richesse.

Fiche 14 - Notre commune, amie des animaux

Les animaux sont des êtres sensibles qui méritent d'être traités avec respect. Cela passe par offrir aux animaux qui sont sous notre responsabilité des conditions de vie dignes en phase avec leurs besoins physiologiques et qui évitent le stress et l'anxiété. Cela se traduit aussi par une attitude respectueuse envers la faune sauvage. Ainsi la mise à mort des animaux, notamment sauvages, ne peut être un acte anodin. Elle doit se faire en conscience et en cherchant à éviter des souffrances inutiles.

Le contact avec les animaux est excellent pour notre santé. Au niveau mental, le contact avec un animal améliore la revalidation et est un moyen de prévenir la dépression. Au niveau physique, le contact avec les animaux améliore notre immunité et réduit le risque d'allergies.

Chez ECOLO, nous prônons des liens avec les vivants qui nous entourent qui soient respectueux et qui permettent à chacun·e de vivre, dans la mesure du possible, selon ses besoins physiologiques. Nous sommes conscient·e·s et reconnaissant·e·s de tout ce que nous apportent les animaux, notamment en termes de bien-être.

- Nous veillerons à ce que l'échevin·e en charge des espaces verts et de la biodiversité puisse également se charger de bien-être animal.
- Nous permettrons au personnel communal de venir au bureau une fois par semaine avec leur chien, à condition que cela ne dérange ni leurs collègues ni les usagers des services.

5. Feux d'artifice

- Pour les activités festives communales, nous privilégierons les feux d'artifice à bruits contenus, les spectacles de lumières, les lanternes, etc.
- Nous sensibiliserons les citoyen·ne·s aux conséquences pour les animaux de l'utilisation des feux d'artifice.

6. Collaboration avec les CPAS

- Nous renforcerons les formations des intervenants sociaux aux questions de bien-être animal.
- Nous soutiendrons des projets qui améliorent le bien-être animal.
- Nous offrirons des aides pour l'accès à des soins vétérinaires pour les publics plus vulnérables (sous la forme de bons à dépenser chez un vétérinaire au choix).

7. Autres mesures

- Nous inciterons à la stérilisation des chats par une aide financière et/ou de la sensibilisation notamment à travers l'utilisation des subsides régionaux existants et/ou via un subside communal.
- Nous créerons des zones de liberté pour les chiens où ils peuvent évoluer sans laisse, sans impacter la biodiversité et sans déranger les autres usagers et usagères des espaces verts.
 Mettre dans ces espaces des parcours d'activité pour chiens. Ces espaces doivent concerner tant les espaces communaux que régionaux.
- Nous sensibiliserons aux effets des tondeuses notamment automatiques sur la faune sauvage et la biodiversité. Nous étudierons la possibilité d'interdire l'utilisation nocturne des tondeuses automatiques.

Fiche 14 - Notre commune, amie des animaux

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es :

- Nous veillerons à ce que l'échevin-e en charge des espaces verts et de la biodiversité puisse également se charger de bien-être animal.
- Nous permettrons au personnel communal de venir au bureau une fois par semaine avec leur chien, à condition que cela ne dérange ni leurs collègues ni les usagers des services.
- Pour les activités festives communales, nous privilégierons les feux d'artifice à bruits contenus, les spectacles de lumières, les lanternes, etc.
- Nous sensibiliserons les citoyen·ne·s aux conséquences pour les animaux de l'utilisation des feux d'artifice.
- Nous offrirons des aides pour l'accès à des soins vétérinaires pour les publics plus vulnérables (sous la forme de bons à dépenser chez un vétérinaire au choix).